



REPUBLIQUE DU TCHAD
UNITE-TRAVAIL-PROGRES

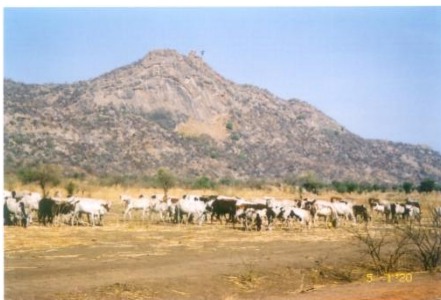
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRIMATURE

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN
ET DE LA COOPERATION
INTERNATIONALE



Plan National de Developpement 2013-2015



Avril 2013

TABLE DES MATIERES

LISTE DES GRAPHIQUES	4
ACRONYMES ET ABREVIATIONS	6
PREFACE.....	8
RESUME EXECUTIF.....	9
INTRODUCTION.....	13
CHAPITRE I. BILAN DIAGNOSTIC DE LA DECENNIE 2000-2011.....	15
CHAPITRE II. PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT 2013-2015	51
2.13 VISION 2025	51
2.14 ORIENTATIONS ET AXES STRATEGIQUES	51
2.15 DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE PRODUCTION ET DES OPPORTUNITES D'EMPLOIS DECENTS	55
2.15.1 DEVELOPPEMENT DU SECTEUR RURAL ET SECURITE ALIMENTAIRE	55
2.15.1.2 EAU PRODUCTIVE	55
2.15.1.8 PRODUCTIONS VÉGÉTALES.....	57
2.15.1.13 PRODUCTIONS ANIMALES	59
2.15.1.18 PRODUCTION HALIEUTIQUE.....	60
2.15.1.23 PRODUCTION LIGNEUSE ET NON LIGNEUSE.....	61
2.15.1.27 FILIÈRES PORTEUSES.....	62
2.15.2 CRÉATION D'EMPLOI ET FORMATION	62
2.15.3 DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ	63
2.15.3.2 PROMOTION DES PME.....	64
2.15.3.14 SOUS-SECTEUR DES MINES	66
2.15.3.19 LES SECTEURS DE L'INDUSTRIE ET DE L'AGRO-INDUSTRIE	67
2.15.3.24 COMMERCE	69
2.15.3.30 ARTISANAT	71
2.15.3.36 TOURISME	72
2.15.3.45 SECTEUR FINANCIER	74
2.15.4 DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES DE BASE	75
2.15.5 TRANSPORTS.....	75
2.15.6 ÉNERGIE	77
2.15.7 LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TICS)	79
2.15.8 BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS (BTP)	80
2.15.9 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (R&D)	81
2.15.10 INTÉGRATION RÉGIONALE (CEMAC/CEEAC.)	83
2.15.11 MOBILISATION DES COMPETENCES ET DES CAPACITES DE LA DIASPORA.....	85
2.16 MOBILISATION ET VALORISATION DU CAPITAL HUMAIN ET LUTTE CONTRE LES INEGALITES, LA PAUVRETE ET L'EXCLUSION SOCIALE.....	86
2.16.1 EDUCATION	86
2.16.2 SANTÉ.....	88
2.16.3 NUTRITION	90
2.16.4 EAU POTABLE	91
2.16.5 HYGIÈNE ET ASSAINISSEMENT.....	93
2.16.6 PROTECTION SOCIALE ET PROMOTION DE L'EQUITE ET DE L'EGALITE GENRE	94
2.16.7 POPULATION.....	97
2.16.8 HABITAT	98
2.16.9 LOISIRS/JEUNESSE/SPORT	99
2.16.10 CULTURE.....	100
2.17 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES...101	

2.17.1	LUTTE POUR LA SAUVEGARDE DU LAC TCHAD ET DES ECOSYSTEMES	101
2.17.2	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE EN MILIEU RURAL, URBAIN ET PERIURBAIN	102
2.17.3	PREVENTION ET GESTION DES RISQUES ET CATASTROPHES	104
2.17.4	LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION ET CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE	104
2.18	AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE	106
2.18.1	MODERNISATION DE L'ÉTAT ET REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE	106
2.18.2	RENFORCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION / DÉCONCENTRATION	108
2.18.3	PROMOTION DES DROITS HUMAINS, DE LA PAIX ET DE LA COHESION SOCIALE	109
CHAPITRE III. CADRAGE MACROECONOMIQUE ET BUDGETAIRE		113
II.	SCENARIO AMBITIEUX	113
III.	SCÉNARIO PESSIMISTE	114
IV.	SCÉNARIO CENTRAL	114
V.	CADRAGE DES DEPENSES A MOYEN TERME.....	122
CHAPITRE IV. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI ET EVALUATION		129
A.	RAPPEL DU DISPOSITIF DE LA SNRP	129
B.	SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE PND 2013-2015	130
C.	L'ÉVALUATION DU PND 2013-2015	133
D.	LA STRATEGIE DE COMMUNICATION SUR LE PND 2013-2015	133
E.	L'APRES PND 2013-2015 ET LA VISION 2025.....	133

ANNEXES

ANNEXE 1 : COÛTS DÉTAILLÉS DU PND 2013-2015 PAR AXES ET SECTEURS	135
ANNEXE 2 : PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES	135
ANNEXE 3 : MATRICE DES INDICATEURS CLÉS DE SUIVI ET ÉVALUATION.....	135
ANNEXE 4 : PROGRAMMATION BUDGÉTAIRE DU PND 2013 2015	135

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1.	CLASSEMENT DU TCHAD SELON LES CRITERES DE DOING BUSINESS.	21
TABLEAU 2.	INCIDENCE, PROFONDEUR ET SEVERITE DE LA PAUVRETE PAR REGION	32
TABLEAU 3.	DYNAMIQUE DE LA PAUVRETE DE 2003 A 2011.....	33
TABLEAU 4.	CLASSEMENT IDH 2008 À 2011.....	34
TABLEAU 5.	QUELQUES RÉSULTATS DU SECTEUR ÉDUCATION.....	35
TABLEAU 6.	ÉVOLUTION DU TAUX BRUT D'ACCES A L'EAU POTABLE.	38
TABLEAU 7.	REALISATIONS DANS LE DOMAINE D'ENTRETIEN ROUTIER	42
TABLEAU 8.	EVOLUTION DES ABONNÉS À INTERNET	43
TABLEAU 9.	SITUATION DES OMDS AU TCHAD	48
TABLEAU 10.	TAUX DE CROISSANCE SECTORIELLE	117
TABLEAU 11.	EVOLUTION DES COMPTES EXTÉRIEURS.....	118

TABLEAU 12.	ÉVOLUTION DES RECETTES DE 2008 A 2015.....	120
TABLEAU 13.	ÉVOLUTION DES DÉPENSES.....	121
TABLEAU 14.	ÉVOLUTION DES RATIOS DES FINANCES PUBLIQUES.....	121
TABLEAU 15.	ÉVOLUTION DES ALLOCATIONS BUDGETAIRES DES SECTEURS PRIORITAIRES DU PND (Y COMPRIS FINANCEMENT EXTERIEUR).....	123
TABLEAU 16.	EVOLUTION DE L'INCIDENCE DE LA PAUVRETE.....	124
TABLEAU 17.	EVOLUTION DES INDICATEURS DE PAUVRETE DE 2011 A 2015.....	125
TABLEAU 18.	COMPARAISON DES PRINCIPAUX INDICATEURS MACROECONOMIQUES ET BUDGETAIRES SUIVANT LES SCENARII.....	128

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1.ÉVOLUTION DES BESOINS ALIMENTAIRES ET DE LA PRODUCTION CEREALIERE TOTALE EN TONNES (DONNEES BANQUE MONDIALE (POPULATION) ET DPSA (PRODUCTION)).....	25
GRAPHIQUE 2. PROPORTION (%) DES UNITES D'HABITATION PAR TYPE D' AISANCE, SELON LE MILIEU DE RESIDENCE.....	39
GRAPHIQUE 3. COURBE D'INCIDENCE DE LA CROISSANCE.....	124

LISTE DES ENCADRES

ENCADRÉ 1.FORUM SUR LE DÉVELOPPEMENT DU MONDE RURAL, JANVIER 2012, N'DJA...23	
ENCADRÉ 2.POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT URBAIN ET HABITAT.....40	
ENCADRÉ 3.FORUM INTERNATIONAL SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES, 2012.....44	
ENCADRÉ 4.FONCTIONNEMENT DU MODULE DE MICRO SIMULATION.....125	
ENCADRÉ 5. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DU PND 2013-2015..... 130	

République du Tchad : Division administrative



Légende

- Capitale
- Chef-lieu de Gouvernorat
- Limite de Gouvernorat
- Frontière d'Etat
- Lac

ACRONYMES ET ABREVIATIONS

AFD	Agence Française du Développement
APE	Association des Parents d'Elèves
BAD	Banque Africaine de Développement
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BID	Banque Islamique de Développement
CAB	Réseau de télécommunication haut débit en Afrique Centrale
CCP	Centres de Chèques Postaux
CCSRP	Collège de Contrôle et de Surveillance des Revenus Pétroliers
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CEDEAO	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CELTEL TCHAD	Société de Téléphonie Cellulaire au Tchad
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante
CESRAP	Cellule de Suivi des Réformes de l'Administration Publique
CFA	Communauté Financière d'Afrique
CID	Circuit Intégré des Dépenses
CILSS	Comité permanent Inter Etat de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CMIFD	Comité National d'Intégration de la Femme au Développement
CNC	Centre National des Curricula
CNR	Comité National de Réinsertion
COGES	Comité de Gestion des Etablissements Sanitaires
CSP	Catégories Socio Professionnelles
COJO	Commission d'Ouverture et de Jugement des Offres
DAI	Indicateur d'Accès Numérique dans le domaine des télécommunications
DURAH	Projet du Développement Urbain et de l'Amélioration de l'Habitat
ECOSIT	Enquête sur la Consommation des Ménages et le Secteur Informel au Tchad
EDST	Enquête Démographique et de Santé au Tchad
EPT	Education Pour Tous
FMI	Fonds Monétaire International
FRPC	Facilité de Réduction de la Pauvreté et la Croissance
IST/SIDA	Infections Sexuellement Transmissibles/Syndrome Immuno Déficience Acquise
KWH	Kilo Watts Heures
LMD	Licence Maîtrise Doctorat

TIGO	Société de Téléphonie Cellulaire TIGO
MPNTC	Ministère des Postes et de Nouvelles Technologie de la Communication
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OANET	Organisation des Acteurs Non Etatiques
OEV/SIDA	Orphelins Et Victime du SIDA
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OHDU	Observatoire de l'Habitat et du Développement Urbain
OMC	Organisation Mondiale de Commerce
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
OTRT	Office Tchadien de Régulation de Télécommunication
PAEF	Programme d'Appui à l'Education et à la Formation
PAP	Plan d'Actions Prioritaires
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAMFIP	Plan d'Action pour la Modernisation des Finances Publiques
PARSET	Programme d'Appui à la Reforme du Secteur de l'Education au Tchad
PCA	Paquet Complémentaire d'Activités
PMA	Paquet Minimum d'Activités
PMH	Pompe Manuelle à Motricité Humaine
PNLS	Programme National de Lutte contre le Sida
PNS	Politique Nationale de Santé
PNSA	Programme National de Sécurité Alimentaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PND 2013-2015	Plan National de Développement 2013-2015

PREFACE

RESUME EXECUTIF

La planification récente du développement au Tchad est marquée par deux stratégies successives de réduction de la pauvreté. La première Stratégie Nationale de Réduction de la pauvreté (SNRP.1) de 2003 à 2006, et la deuxième Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (SNRP2) couvrant la période 2008-2011. Le présent Plan National de Développement 2013-2015 (PND 2013-2015) est une première étape pour les trois prochaines années qui permet au pays de renforcer les bases de la croissance économique et sociale, avant la finalisation de la réflexion qui débute en 2013 pour la définition et la programmation des stratégies visant à faire du Tchad un pays émergent en 2025, conformément à la vision du Président de la République, Chef de l'Etat, son Excellence IDRIS DEBY ITNO.

L'approche retenue pour l'élaboration de ce plan a été participative. Les travaux ont été conduits en quatre phases par un groupe interministériel sous la direction du Ministère du Plan, de l'Economie et de la Coopération Internationale: la revue des stratégies sectorielles, la formulation des nouvelles orientations stratégiques du PND 2013-2015, l'élaboration du plan d'actions prioritaires et du cadrage macroéconomique et financier, et l'organisation des consultations régionales avec les acteurs des régions et du monde rural, les partenaires techniques et financiers du Tchad, la Commission du Plan du Parlement, les organisations du secteur privé et la société civile. Plusieurs ateliers interministériels ont été organisés pendant des phases importantes de l'élaboration du Plan.

Le document, est structuré en quatre Chapitres : i) l'Introduction ; ii) l'Analyse diagnostique de la situation économique et sociale du Tchad de 2000 à 2011 ; iii) Le Programme National de Développement 2013-2015, iv) Le mécanisme de mise en œuvre et de suivi évaluation du PND 2013-2015 ; avec un sous paragraphe relatif à l'après PND 2013-2015. Quatre annexes y sont joints et qui traitent entre autre : i) des coûts par secteurs ; ii) du Plan d'Actions Prioritaires ;iii) du Cadre Logique des actions prioritaires ; iv) de l'articulation du PAP avec le Budget Général de l'Etat.

Le bilan diagnostique de la situation socio-économique du Tchad au cours de la décennie 2000-2011, période qui a vu la mise en œuvre de deux stratégies de réduction de la pauvreté, a retracé les points forts, les points de fragilité, les opportunités et les menaces qui ont entravé le développement durable du Tchad. Il faut noter le caractère erratique de la croissance qui résulte principalement des fluctuations de la production agricole et pétrolière liées aux aléas climatiques et aux cours du baril sur les marchés pétroliers.

La mise en œuvre de la SNRP2 a été marquée par des événements endogènes et exogènes (les attaques rebelles sur la capitale et la crise économique) peu favorables pour l'atteinte des objectifs fixés. Entre 2004 et 2005, l'exploitation du pétrole a entraîné un quasi doublement du PIB qui est passé de 1 732 Milliards FCFA en 2004 à 3 101 Milliards FCFA en 2005. Au niveau des Finances publiques, des faiblesses subsistent encore en matière de mobilisation des recettes fiscales, mais également de contrôle budgétaire. L'expansion du budget favorisée par le pétrole, explique la croissance rapide des dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures, qui ont été portées de 2,1 % en 2003 du PIB non pétrolier à 12,6 % en 2008-2010. Le fait marquant du contexte macro-économique tchadien est le maintien d'une croissance démographique élevée de 3,5% par an qui ne permet pas d'accroître rapidement le PIB par tête du pays. La sécurité alimentaire et de nutrition reste préoccupante malgré une nette amélioration.

L'évaluation de cette période devra cependant intégrer des performances remarquables qui ne sont pas mesurables par les indicateurs des OMD et autres. Il s'agit de la paix et de la stabilité qui s'est installée au Tchad après des décennies de guerre grâce à une vision et des actions exceptionnelles du Président de la République qui a su mobiliser et guider les Tchadiens dans cette direction. Le Tchad devra en même temps faire face à un environnement de pays voisins qui connaissent des troubles et même de guerres. C'est dire que la Communauté Internationale devra intégrer dans leur soutien au

Tchad cette dimension et aider le pays à renforcer cette paix et cette stabilité, à gérer les flux croissants de réfugiés, à mettre en œuvre rapidement le plan de réinsertion des militaires démobilisés, et à soutenir les mesures sécuritaires nécessaires pour faire face aux différentes menaces avoisinant le Tchad.

L'analyse diagnostique de la situation socio-économique du pays fait apparaître des contraintes et les points saillants sur lesquels le Gouvernement entend concentrer les efforts au cours des trois prochaines années afin d'accélérer la croissance et impulser un développement durable. L'horizon 2015 se focalisant donc sur les priorités de croissance économique soutenue et les aspirations à une meilleure qualité de vie de la population, à la réduction de la pauvreté particulièrement en milieu rural, auprès des femmes et des jeunes. A cet effet, 8 objectifs prioritaires sont fixés à savoir :

- i. La croissance soutenue
- ii. La sécurité alimentaire
- iii. La création et l'accès à l'emploi
- iv. Le développement du capital humain
- v. Le développement du secteur privé
- vi. Le développement des TICs (Technologies de l'Information et de la Communication)
- vii. La protection de l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques
- viii. L'amélioration de la gouvernance.

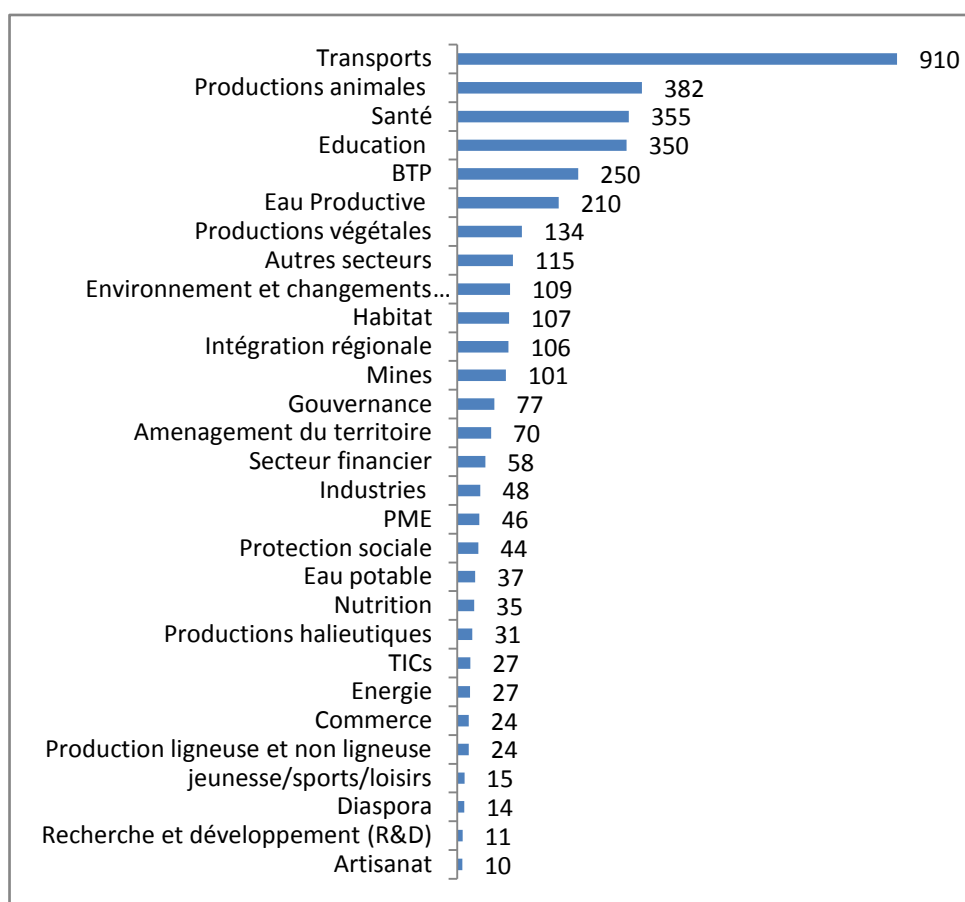
Pour atteindre les objectifs ci-dessus, compte tenu du fait que les domaines d'intervention se recoupent, les axes stratégiques d'intervention et de programmation sont regroupés de façon suivante en 4 axes:

- 1) **Le Développement de l'offre de production et des opportunités d'emplois décents** ; les secteurs d'intervention vont viser à assurer la croissance économique, créer et assurer un emploi décent, encourager l'investissement privé, améliorer la compétitivité de l'économie en fournissant les infrastructures de base, améliorant la productivité et en recherchant de financements innovants de l'économie, y compris la mobilisation de la diaspora.
- 2) **La mobilisation et valorisation du capital humain et la lutte contre les inégalités, la pauvreté et l'exclusion sociale**; Les qualifications, les compétences, l'éducation et la santé de la main d'œuvre sont un préalable pour une gestion optimale du capital humain d'un pays afin de favoriser et améliorer le dynamisme des entreprises et la performance économique. Les actions vont viser la lutte contre les inégalités sociales, la pauvreté et l'exclusion sociale, le renforcement de l'éducation et de la santé, et l'accès aux services sociaux de base, notamment l'habitat. Il faudrait ajouter à cela un système de protection sociale des populations, des femmes, des jeunes et des personnes les plus démunies en particulier qui représentent une frange importante de la population.
- 3) **La Protection de l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques** ; Un effort sera fait pour la gestion nationale des ressources naturelles, la promotion des énergies renouvelables, la lutte contre la désertification, la sauvegarde du Lac Tchad et la gestion de catastrophes liées au réchauffement climatique. Elaborer toute une stratégie de développement durable qui repose sur les communautés et leur implication.
- 4) **L'amélioration de la gouvernance**. Poursuivre les réformes visant à introduire les performances dans l'administration, la bonne gestion du budget et des dépenses, la mise en œuvre des textes qui assurent la transparence, poursuivre l'assainissement de la justice, maintenir et renforcer la politique du dialogue social, mettre en œuvre une politique de décentralisation qui renforce le rôle du citoyen dans le processus des décisions concernant sa cité.

Pour chacun des axes stratégiques d'intervention, il est développé les secteurs prioritaires. Pour chaque secteur, il est défini la stratégie spécifique d'inventions, ainsi que les actions et projets à réaliser, les indicateurs de résultats, et les coûts. La liste des projets comprend des projets en cours dont les activités continuent dans les années à venir.

Le cout global indicatif du PND 2013-2015 est évalué à **3 726 785 173 408 FCFA**, soit environ **7 453 5970 347 \$ US**. Les détails des coûts et les montants acquis et à rechercher sont donnés aux annexes 1 et 2 du document. Le graphique ci-dessous indique ces coûts par secteur.

Coût du PND 2013-2015 par secteur(en milliards de frs cfa)



Source : PND 2013-2015

N.B : Les autres secteurs comprennent les industries extractives, le tourisme, l'hygiène et l'assainissement, Droit de l'homme, les autres industries, la culture, les filières porteuses (les détails des coûts dans le Plan d'Actions Prioritaires en annexe).

Trois scénarios ont été formulés pour cadrer l'évolution des agrégats macro-économiques par rapport à la capacité de mobilisation des ressources financières aux horizons temporels du plan. Il s'agit du scénario central, du scénario optimiste et du scénario pessimiste. Le scénario central retenu prévoit un taux de croissance moyen de 8,9% an pour les 3 prochaines années. Le taux de croissance du PIB par habitant connaîtra une progression de 4,3% en moyenne sur la période 2013-2015.

Pour le suivi évaluation, le constat qui se dégage est que le dispositif de pilotage et de suivi/évaluation des SNRP I et II a donné des résultats mitigés. Tirant les leçons de cette expérience, le Gouvernement entend pour le présent PND 2013-2015 mettre en place un outil permanent d'observation et d'analyse de l'évolution de la mise en œuvre du PND 2013-2015. Le système de suivi-évaluation sera fondé sur les principes de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) et basé sur des matrices d'action contraignantes en termes de résultats, de responsabilités et de délais. Chaque Ministère a la responsabilité principale d'élaborer régulièrement le rapport de mise en œuvre du PND 2013-2015 du ministère ; et le Ministère en charge du plan fera la synthèse de l'ensemble des rapports qui seront examinée régulièrement, pour appréciations et orientations, par un Haut Comité Interministériel présidé par le Premier Ministre. Les moyens humains et financiers seront alloués à cet exercice. A l'échéance du Plan National de Développement en 2015, un rapport d'évaluation sera fait sur sa mise en œuvre et les leçons tirées pour le prochain plan de développement.

Dans la perspective de la mise en œuvre de la vision du Président de la République de faire du Tchad un pays émergent à l'horizon 2025, Il sera procédé au courant de l'année 2013 à la définition des objectifs d'étapes et de programmes requis pour réaliser cette vision. Le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence IDRIS DEBY ITNO, a défini sa vision du Tchad à l'horizon comme suit :

- a. *Faire du Tchad, un pays à revenu intermédiaire, porté par des sources de croissance diversifiées et durables, créatrices de valeur ajoutées et d'emplois ;*
- b. *Réaliser un rattrapage social permettant à chaque tchadien d'avoir un accès facile et permanent à une nourriture saine et abondante, aux services sociaux de base de bonne qualité, à un logement décent et une offre de formation adéquate.*

INTRODUCTION

La planification récente du développement au Tchad est marquée par deux stratégies successives de réduction de la pauvreté. La première Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP.1) de 2003 à 2006, et la deuxième Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SNRP2) couvrant la période 2008-2011. Compte tenu des exigences de la marche de l'économie et des récents engagements et orientations politiques du Président de la République qui consistent à « **promouvoir le développement du monde rural** » et de faire du Tchad « **une puissance régionale émergente à l'horizon 2025, portée par des sources de croissance diversifiées et durables, créatrices de valeurs ajoutées et d'emplois et assurant à chaque tchadien, un accès adéquat aux services sociaux de base, à un logement décent et à une offre adéquate de formations** », le Gouvernement a décidé d'élaborer une stratégie visant à réaliser cet objectif.

Le présent Plan National de Développement (PND) 2013-2015 est une première étape pour les 3 prochaines années qui permet au pays de renforcer les bases de la croissance économique et sociale. Le Gouvernement va engager au courant de l'année 2013 la réflexion pour la définition des stratégies et des programmes visant à faire du Tchad un pays émergent en 2025.

Le PND 2013-2015 capitalise les acquis des SNRP I et II à travers la prise en compte des nouveaux atouts nés de la paix qu'a retrouvée le pays ces dernières années, des sources potentielles de croissance et des goulots d'étranglement constatés pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ce document devra donc servir en même temps d'instrument de réalisation des OMD, couvrant la période de 2013 à 2015.

Le souci d'élaborer un plan de développement, est aussi dicté par la nécessité de combler rapidement le vide programmatique et de doter le pays d'un cadre de référence permettant aux partenaires techniques et financiers du Tchad de définir leurs stratégies d'intervention à moyen terme.

La décision d'élaborer le Plan a fait l'objet d'une Communication en Conseil de Ministres et d'un lancement officiel du processus par Son Excellence, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en avril 2012. Un Haut Comité Interministériel présidé par le Premier Ministre a donné les orientations pour l'élaboration du plan.

Sous la supervision générale du Ministre du Plan, de l'Economie et de la Coopération Internationale, un comité interministériel dirigé par le Secrétaire Général du Ministère du Plan, de l'Economie et de la Coopération Internationale, et comprenant les cadres supérieurs en charge de la planification de tous les Ministères sectoriels a piloté la réalisation de l'exercice. Une équipe technique comprenant principalement des cadres du Ministère du Plan de l'Economie et de la Coopération Internationale, ainsi que ceux du Ministère des Finances et du Budget, a été chargée de l'élaboration du document, avec l'appui des consultants nationaux dans différents domaines. Plusieurs ateliers ont eu lieu avec les Ministères sectoriels pour l'harmonisation des données et l'adoption des priorités sectorielles. Les activités ont été principalement financées par le budget de l'Etat mais également grâce à une contribution du PNUD qu'il convient de saluer.

L'approche retenue pour l'élaboration de ce plan a été participative. Les travaux ont été conduits en quatre phases :

- La première phase a été consacrée à faire l'état des lieux, notamment la revue des stratégies sectorielles, la revue et l'examen de certaines questions qui étaient insuffisamment développées dans la deuxième stratégie SNRP2 (efficacité des dépenses publiques, emploi, sources de croissance et protection sociale et genre) ou qui méritent une attention particulière (gouvernance, secteur privé, démographie) et, enfin l'évaluation globale de la SNRP2.
- La seconde étape s'est focalisée sur la formulation des nouvelles orientations stratégiques du PND pour la période 2013-2015. L'exercice a pris appui sur les objectifs de développement du Tchad prônés par le Chef de l'État, sur les conclusions des forums sur le développement rural, l'emploi, les énergies renouvelables et sur les conclusions des récentes réflexions relatives aux stratégies sectorielles, notamment dans le domaine des Petites et Moyennes Entreprises.
- La troisième phase, a couvert l'élaboration du plan d'actions prioritaires et la finalisation du cadrage macroéconomique et financier de la stratégie. Compte tenu de la période plutôt courte couverte par PND 2013-2015, la priorité est accordée au renforcement des acquis et des actions en cours et de certains secteurs prioritaires comme le développement du monde rural et la sécurité alimentaire, l'essor du secteur privé et de l'emploi, le développement du capital humain et des TICs, en tenant compte particulièrement de la mobilisation des ressources internes.
- La quatrième phase a été consacrée à l'organisation des consultations régionales avec les acteurs des régions et du monde rural, avec les partenaires techniques et financiers du Tchad, la Commission du Plan du Parlement, les organisations du secteur privé et la société civile. La recherche d'un fort consensus autour des grandes orientations et le souci d'une appropriation poussée de la stratégie par les différents acteurs impliqués justifient cette démarche.

Le document du Plan de développement est structuré en quatre chapitres. Le premier chapitre est consacré au diagnostic de la situation économique et sociale du Tchad de 2000 à 2011. Le second chapitre présente la stratégie et le Programme National de Développement 2013-2015. Les orientations stratégiques retenues devraient permettre, en termes de résultat, de relever le défi de la croissance soutenue et du développement durable¹. Le troisième chapitre présente les différents scénarios de croissance et le cadrage macro-économique et financier du PND 2013-2015. Enfin, le quatrième et dernier chapitre traite du mécanisme de mise en œuvre et de suivi évaluation du PND 2013-2015. Il s'agit de l'ensemble des mécanismes et des organes devant permettre le suivi de l'exécution efficace du PND 2013-2015, et de son évaluation. un paragraphe est réservé à l'après PND 2013-2015 qui aborde la question de la vision 2025 et du processus de son élaboration.

¹ Dans le cadre de cet exercice, la définition de développement durable suivante est retenue : « Le développement durable est un processus d'amélioration continue de la qualité de vie. Il implique un état d'esprit ouvert et nécessite souvent un changement de comportements visant à concilier les dimensions économiques, sociales et environnementales dans les politiques, les stratégies et les projets de développement afin que les besoins et les aspirations de chacun ne nuisent pas à ceux des autres ni aujourd'hui, ni demain pour l'ensemble des populations réparties dans les territoires ». Cette définition prend en compte la finalité de base du développement qui est d'améliorer la qualité de vie et le bien-être de la collectivité par le niveau de vie (économie), le mode de vie (société) et le cadre de vie (environnement). Elle fait aussi appel à la gouvernance aux fins de la conciliation des trois pôles de base (environnement, économie et social).

CHAPITRE I. BILAN DIAGNOSTIC DE LA DECENNIE 2000-2011

Au cours des vingt dernières années, l'économie tchadienne a enregistré une forte croissance. Le taux moyen de croissance économique s'est établi à 7 % par an sur la période 1995-2010. Le bilan diagnostique de la situation socio-économique du Tchad au cours de la décennie 2000-2011, période qui a vu la mise en œuvre de deux stratégies de réduction de la pauvreté, retrace les points forts, les points de fragilité, les opportunités et les menaces qui entravent le développement durable du Tchad. Il faut noter le caractère erratique de la croissance qui résulte principalement des fluctuations de la production agricole et pétrolière liées aux aléas climatiques et aux cours du baril sur les marchés pétroliers.

1.1 RESUME DU BILAN DES SNRP

1.1.1 La stratégie nationale de réduction de la pauvreté, première génération (SNRP1) qui a été mise en œuvre de 2003 à 2006 s'était fixée cinq principaux objectifs à savoir : 1) promouvoir la bonne gouvernance, 2) assurer une croissance économique forte et soutenue, 3) améliorer le capital humain, 4) améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables et 5) restaurer et sauvegarder les écosystèmes.

1.1.2 Les principaux éléments du bilan établi à la fin de la SNRP1 sont :

- Sur le plan de la bonne gouvernance, les réalisations ont porté sur les audits des ministères clé, la refonte des statuts particuliers de la fonction publique, l'introduction des nouveaux instruments de programmation et de gestion des finances publiques, le redécoupage du territoire en prélude à la décentralisation, la tenue des états généraux de la justice et le renforcement du dispositif de la lutte contre la corruption.
- S'agissant de la croissance économique, le PIB a été maintenu à une croissance moyenne de 14% sur la période 2002-2006 et celle du PIB non pétrolier à 6,6%. Enfin, 70% des dépenses sont orientées vers les secteurs prioritaires pour la réduction de la pauvreté.
- Des efforts importants sont consentis dans les domaines du développement rural et des infrastructures de base. Ceci a permis l'augmentation du taux d'équipement des exploitations agricoles (de 24 à 26%), l'augmentation de 50% de la superficie des aménagements hydro-agricoles d'une part et d'autre part, l'accroissement de 80% du réseau bitumé.
- Au niveau du capital humain, on relève une amélioration sensible des indicateurs pour l'éducation (le taux brut de scolarisation est passé de 72% à 84%), tandis qu'à la santé, le taux de mortalité infanto-juvénile et celui de la prévalence du VIH/SIDA ont diminué respectivement de 194 à 190 pour mille, et de 7 à 5%. A cela s'ajoutent les investissements importants dans les infrastructures scolaires et sanitaires ainsi que la formation du personnel.

1.1.3 En ce qui concerne la **Stratégie Nationale de Croissance et de réduction de la pauvreté (SNRP2)** qui couvrait la période de 2008 à 2011, les objectifs visés s'articulent autour de cinq (5) axes à savoir :

- La promotion de la bonne gouvernance pour renforcer la cohésion sociale et l'efficacité des politiques,
- La création d'un environnement économique propice à une croissance économique robuste et diversifiée,
- La valorisation du potentiel de croissance du secteur rural,
- Le développement des infrastructures, levier de la croissance,
- La valorisation des ressources humaines, socle principal du processus de développement socio-économique.

1.1.4 La mise en œuvre de la SNRP2 a été marquée par des événements endogènes et exogènes (les attaques rebelles sur la capitale et la crise économique) peu favorables pour l'atteinte des objectifs fixés. Toutefois, le bilan de sa mise en œuvre a révélé des efforts encourageants : i) la recherche de la paix a permis le retour massif à la légalité des compatriotes de l'opposition armée, ce qui augure un climat de paix et de stabilité nécessaire au développement ; ii) l'instauration et le maintien du dialogue politique à travers l'accord politique du treize août 2007 et la mise en place des structures de dialogue social ont créé un environnement propice à la tranquillité et la sérénité des citoyens iii) des stratégies ont été mises en œuvre pour améliorer la sécurité alimentaire bien que la famine soit encore loin d'être enrayée ; iv) des efforts sensibles ont été enregistrés en matière d'infrastructures routières, économiques et d'accès à l'eau potable ; v) l'accroissement du taux de scolarisation des filles dans le primaire; et vi) la prise en charge des personnes vivant avec le VIH/SIDA et des secours apportés aux personnes vulnérables touchées par les crises et les catastrophes naturelles, etc.

1.1.5 Certes, des progrès ont été réalisés en termes de croissance, d'emplois et d'amélioration d'offres des services publics, mais la plupart des objectifs de la Stratégie n'ont pas été atteints et les indicateurs sociaux, en dehors de l'accès à l'eau potable qui est de (45%), figurent parmi les plus bas du monde.

1.1.6 Les difficultés majeures liées à la mise en œuvre de la SNRP2 sont, entre autres, l'insuffisance des ressources financières allouées aux secteurs prioritaires, le non accès aux ressources liées à l'atteinte de l'IPTE et la non organisation de la table ronde pour la mobilisation des ressources complémentaires.

1.1.7 A cela s'ajoutent la faiblesse du dispositif de mise en œuvre et de suivi évaluation de la stratégie : l'insuffisance de la définition claire des indicateurs de base et des cibles, l'insuffisance de ressources humaine et financière allouées au suivi, mais aussi un décalage entre le programme d'investissement du Gouvernement, sa budgétisation et les capacités d'absorption du pays.

1.2 EVOLUTION ECONOMIQUE ET SOCIALE

1.2.1 Entre 2004 et 2005, l'exploitation du pétrole a entraîné un quasi doublement du PIB qui est passé de 1 732 Milliards FCFA en 2004 à 3 101 Milliards FCFA en 2005. Le PIB pétrolier représente sur la période 2003-2009 en moyenne 36% du PIB, contre 21% pour les secteurs d'agriculture et de l'élevage, 13% pour le commerce et 29% pour l'ensemble des autres secteurs. La contribution de l'agriculture au PIB sur la période 2005-2008 était de

12,5%, à comparer, à celle du Congo, du Gabon et de la Guinée équatoriale, pays de la région également producteurs de pétrole, qui n'était que de 3 % à 4 % en 2009-2010. Le tableau ci-dessous décrit l'évolution de la contribution des différents secteurs au PIB de 1960 à 2008.

Evolution de la contribution des différents secteurs d'activité au PIB(%)

Secteurs/périodes	1960-1969	1970-1979	1980-1989	1990-1999	2000- 2008	2005-2008
Agriculture	39,9	38,2	36,9	36,7	25,6	12,5
Industrie	11,5	13,9	13,5	13,7	37,3	56,0
Services	48,5	47,8	49,6	49,6	37,1	31,4

Sources : Étude Dividende démographique, N'Djamena 2012+

1.2.2 De 2009 à 2011, le revenu moyen par habitant à prix courant et au taux de change officiel, s'est établi à près de 328 435 FCFA/an, soit 900 FCFA/jour, équivalent à environ 1,87 dollars US par jour au Tchad. Au cours de la même période, la consommation finale moyenne par habitant, était de 319 658 FCFA, soit près de 876 FCFA, équivalent à 1,81 dollars par jour. C'est dire que chaque tchadien n'avait en moyenne que 24 FCFA/jour, soit 0,050 dollar par jour pour consacrer à la formation de capital privé, à l'investissement public dans l'infrastructure et à l'exploitation de services publics essentiels comme la santé, l'enseignement, l'administration et le maintien de l'ordre².

1.3 FINANCES PUBLIQUES

1.3.1 En dépit du contexte international difficile, la dynamique de croissance enregistrée au cours des dix dernières années a favorisé une gestion budgétaire globalement satisfaisante. Dans le cadre du Programme d'Appui à la Modernisation des Finances Publiques (PAMFIP), le cycle budgétaire et la gestion de la trésorerie ont été améliorés pour assurer la qualité des investissements publics et le financement des services sociaux, et limiter la part importante de dépenses extrabudgétaires (25 % du budget). Plus récemment en novembre 2012, la Loi organique relative aux Lois de finance qui date de 1962, a été toilettée et adoptée par le Gouvernement, avec pour souci de moderniser et renforcer la performance de la gestion des finances publiques. Cependant, des faiblesses subsistent encore en matière de mobilisation des recettes fiscales, mais également de contrôle budgétaire³.

1.3.2 En termes de ressources budgétaires, les revenus du pétrole représentent en moyenne annuelle près de 80% des recettes du budget de l'État. Actuellement, les recettes hors pétrole ne représentent que 13 % du PIB et ne permettent au mieux que de couvrir la masse salariale. La faible pression fiscale qui se situe à près de 8% en retrait de dix points de la norme CEMAC, explique cette situation. De même, l'aide extérieure, l'autre source de financement de la croissance, a baissé au cours des trois dernières années. Selon l'OCDE⁴, le montant total net d'APD (Aide Publique au Développement) programmable pour le Tchad au cours de la période 2009-2011, tous donateurs confondus, était de 251 millions de dollars américains en

² Chiffres calculés à partir des données tirées du rapport FMI sur le Tchad, juin 2011 et des agrégats FMI-Tchad, Mission avril 2009.

³ La part des dépenses avant ordonnancement (DAO), représentait en 2010, ¼ des dépenses financées sur ressources intérieures, soit 9,3 % du PIB hors pétrole et la part des marchés de gré à gré étaient de 49 % en 2010, contre 85 % en 2009.

⁴ CNUCED, Rapport 2010 sur les PMA

2009 (chiffre effectif), 212 millions de dollars en 2010 et 200 millions de dollars en 2011, soit un indice de variation de 84 en 2010 et 80 en 2011 (2008=base 100).

1.3.3 En 2011, le chapitre-pays Tchad élaboré au titre de la Déclaration de Paris (2005) a révélé cette faiblesse de l'aide publique au développement (APD) au Tchad (50 USD/tête) par rapport à d'autres Etats africains similaires, comme la Sierra Leone (128 USD/tête), la Côte-d'Ivoire (112 USD/ tête) ou le Liberia (89 USD/ tête). La faible part du financement extérieur au Tchad tient au nombre limité des PTF du Tchad, mais également à la non atteinte par le Tchad du point d'achèvement de l'IPPTE.

1.3.4 L'expansion du budget favorisée par le pétrole, explique la croissance rapide des dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures, qui ont été portées de 2,1 % en 2003 du PIB non pétrolier à 12,6 % en 2008–2010. L'impact de l'exploitation du pétrole sur le budget de l'État s'illustre également par l'envolée de certaines dépenses courantes primaires qui sont passées de 10,3 % du PIB non pétrolier en 2003 à 29,4 % en 2008–2010 ⁽⁵⁾.

1.3.5 Le solde primaire non pétrolier (dons exclus, base engagement), s'est inscrit en détérioration de 2009 à 2011 : -601 milliards de FCFA en 2009, soit environ 18% du PIB nominal ; -805 milliards de FCFA en 2010 (19% du PIB) et -604 milliards de FCFA en 2011 (13% du PIB).

1.3.6 En matière de contrôle budgétaire, le rapport du FMI 2012 constate :

« Le manque de progrès en matière de la discipline budgétaire et de gestion de finances publiques demeure préoccupant.

D'une année à l'autre, la LFI ne traduit pas fidèlement la vision de politique économique du gouvernement : dans son exécution, le Budget ne joue pas son rôle à cause des dépenses extra budgétaires importantes. Le manque de plan de trésorerie occasionne l'augmentation de la dette intérieure avec des frais financiers inhérents substantiels.

Le manque de progrès dans la mise en œuvre d'un système de passation des marchés publics transparent laisse une large part aux marchés de gré à gré et favorise le renchérissement du coût d'exécution des investissements publics et la surfacturation des achats de biens et services pour les besoins courants ».

1.4 EVOLUTION DES PRIX

En 2011, l'inflation s'est accélérée sous l'effet de la flambée des cours internationaux des denrées alimentaires. Son taux s'est établi à 6,5%, contre -2% en 2010. Mais, on prévoit que les tensions inflationnistes vont s'atténuer et se stabiliser au taux de 3% par an en moyenne sur la période 2012-2015, soit un niveau équivalent au critère de convergence de 3% retenu par la CEMAC.

⁵ La masse salariale en pourcentage du PIB non pétrolier a été portée de 5,4 % en 2003 à 9 % en 2008–10, selon Rapport FMI, 2011

1.5 SITUATION MONETAIRE

1.5.1 En raison de l'augmentation des avoirs extérieurs nets et de la hausse des dépenses publiques, le taux de croissance monétaire s'est situé à 25,4% en 2010 au même rythme que le PIB nominal. Le crédit à l'économie a augmenté de 19 % au même rythme que celui du PIB nominal hors pétrole. Comme le souligne, le rapport du FMI de 2011, « Comparé à d'autres pays d'Afrique subsaharienne à faible revenu, au Tchad, la monétisation est faible et le crédit au secteur privé réduit. Le secteur financier est sous-développé avec huit banques commerciales, deux compagnies d'assurance et deux fonds de pension⁶ ».

1.5.2 Actuellement, sur les huit banques locales, deux sont en vente (BCC et CBT) et une, la BAC est en cours de recapitalisation. Par ailleurs, la décision de la COBAC de faire passer le capital de toutes les banques locales à 10 Milliards FCFA, à compter de l'année 2013 va, sans aucun doute, bouleverser le paysage bancaire tchadien.

1.6 EMPLOIS ET RESSOURCES

1.6.1 S'agissant des investissements, le Gouvernement a donné ces dernières années une impulsion à son processus d'industrialisation, surtout grâce à la coopération internationale. Une raffinerie de pétrole qui permet de couvrir les besoins du pays et d'exporter prochainement dans les pays de la CEMAC fonctionne depuis juin 2011 à Djermaya. Un parc industriel, qui produira des sous-produits du pétrole comme des textiles non-tissés, tubes et plastics et du gaz liquide, est en cours de construction dans la même localité. Une première cimenterie a commencé à produire en mars 2012 à Baoré. Une usine d'assemblage produisant environ 2 800 tracteurs par année a ouvert ses portes à N'Djamena en novembre 2009. Une usine de jus de fruits fonctionne à Doba. Une usine textile qui produit du fil de coton et des habits simples a été rénovée à Sarh. Une usine de produits pharmaceutiques, est en cours de construction à N'Djamena.

1.6.2 Le Gouvernement prévoit la production de fer à béton, l'assemblage de bicyclettes, le passage de l'usine textile de la filature au tissage, la production de produits pharmaceutiques vétérinaires. La compagnie sucrière envisage une expansion de ses plantations. Un projet de construction d'un aéroport de classe internationale est en vue, ainsi qu'une usine de production des aliments du bétail et un abattoir moderne. Un projet sous régional de réseau à fibre optique d'interconnexion du Tchad avec la RCA, le Soudan et le Nigéria est en cours de préparation. Il est également prévu des liaisons interurbaines en fibres optiques.

1.6.3 Ces investissements nouveaux vont se rajouter à ceux anciens, mis en œuvre plus tôt par des compagnies transnationales et tchadiennes dans la téléphonie mobile, l'hôtellerie, la bière et boissons hygiéniques, les cigarettes, la production du sucre et la filière coton avec la création de la société Cotontchad Nouvelle Société.

1.6.4 En dépit de ces avancées, le Tchad continue de souffrir de la régression constante du flux d'investissement illustrée par le taux d'investissement qui plafonne sur la période 2009-2011 autour de 18,6% du PIB, dont environ 10% pour l'investissement public et 8,6% pour l'investissement privé, hors secteur pétrolier.

⁶ Rapport FMI 2011 (Article 4)

1.7 COMPTES EXTERIEURS

1.7.1 Concernant la balance des paiements, bénéficiant de l'envolée des cours du pétrole, le déficit moyen du compte courant qui représentait -34,6 % du PIB en 2010 est passé à -23,9% en 2011. La forte croissance des exportations de biens (21,6 %) combinée à la stabilisation des importations à leur niveau de 2010 a abouti à une amélioration significative du solde global de la balance des paiements : 2,3 % du PIB en 2011, contre 0,5 % en 2010.

1.7.2 Les exportations qui étaient avant l'exploitation du pétrole, dominées par les produits agropastoraux, notamment le bétail (51% des exportations), le coton-fibre (30% des exportations) et la gomme arabique (4% des exportations), sont aujourd'hui supplantées par le pétrole, dont la part s'est établit à 88%, contre (6%) pour le bétail, (2%) pour le coton-fibre et (4%) pour les autres produits⁷. Ce comportement des exportations et de la domination pétrolière par rapport à l'agriculture et l'élevage montre que ce modèle n'est pas créateur d'emplois. Voilà pourquoi, le Gouvernement entend prendre des mesures actives de réorientation vers l'agriculture, l'élevage et l'industrie de transformation pour favoriser la création de richesse et d'emplois.

1.7.3 En 2011, les exportations de biens ont représenté 36,4 % du PIB. 91,2 % de ces exportations sont des exportations de pétrole. La croissance de 21,3 % enregistrée au cours de la période sous revue, résulte essentiellement de la hausse des cours du brut et de la bonne tenue des exportations de fibres de coton qui ont plus que doublé en un an, résultat de la reprise de la filière cotonnière par Coton-Tchad.

1.7.4 Quant aux importations de biens, elles ont été stabilisées à un niveau proche de celui de 2010, soit 21,3 % du PIB en 2011. De même, les importations de services ont modérément augmenté avec un taux de croissance de 2,6 % en 2011 (28,7 % en 2010).

1.7.5 Le surplus de la balance globale de 126 milliards de FCFA a consolidé les réserves extérieures du Tchad qui s'inscrivent en augmentation, passant d'un niveau de 1,8 mois en 2010 à 2,4 mois d'importations de biens et services en 2011.

1.8 SITUATION DE LA DETTE

La dette totale du pays, représente en moyenne 30,9% du PIB sur la période 2009-2011. La dette extérieure s'est établit à 24% du PIB et la dette intérieure à 6,9%. La valeur actualisée nette de la dette extérieure, représente près de 40,7% des exportations de biens et services au cours de la période sous revue. Le respect des conditions de l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE renforcée et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) permettrait de réduire la dette extérieure de moitié en termes nominaux (plus de un milliard de dollars EU), ce qui pourrait alléger le service de la dette d'environ 40 millions de dollars EU par an, sur 30 ans. A noter que cette analyse de la soutenabilité de la dette n'intègre pas l'impact à moyen et long termes de la dette de l'accord-cadre avec EximBank Chine et qui fait l'objet d'un examen au niveau de la Commission Nationale d'Analyse de la Dette (CONAD).

⁷ Données tirées du Rapport Tchad 2025- Vision et Orientations, Ministère du Plan

1.9 GOUVERNANCE

1.9.1 Après les différentes crises que le pays a connues, en particulier les événements de février 2008 qui ont failli ébranler les institutions de la République, la perspective d'une paix retrouvée a favorisé des progrès, bien que encore lents en matière de gouvernance économique et politique : l'environnement des affaires qui constitue un déterminant non négligeable de l'investissement, s'est relativement renforcé avec la création de l'Agence Nationale des Investissements (ANIE) et la mise en œuvre de mesures de facilitation des affaires au Tchad. Le rapport Doing Business de la Banque mondiale/SFI, qui établit le classement des pays en fonction des critères de performance en matière d'environnement des affaires, classe le Tchad au 184^{ème} rang sur 185 en 2012⁸, soulignant par-là que les politiques mises en œuvre pour relever les défis de la compétitivité au Tchad devraient davantage porter sur des mesures structurelles destinées à attirer les investisseurs étrangers et nationaux.

Tableau 1. Classement du Tchad selon les critères de Doing Business.

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Classement	173e /178	175e /181	183e /183	183e /183	183e /183	184e /185

Source : Doing Business

1.9.2 Les chantiers les plus importants mis en œuvre dans le cadre de cette politique de création d'un environnement assaini et adapté sont les suivants:

- Elaboration et adoption d'un code des marchés publics et des procédures y afférentes ;
- Création d'un Ministère chargé de la justice et de l'Assainissement Public et de la Promotion de la Bonne Gouvernance et l'élaboration/ mise en œuvre du plan d'actions de lutte contre la corruption ;
- Réforme de la justice comprenant, entre autres, l'établissement de tribunaux commerciaux, la formation des milieux concernés (juges, secteur privé, fonctionnaires) et l'amélioration du fonctionnement des tribunaux du travail pour diminuer la durée de séjour des dossiers au niveau des tribunaux ;
- Audits et plans de réorganisation de ministères-clés ;
- Réforme de la fonction publique ;
- Dialogue politique État/Société civile à travers l'accord du 13 Aout 2007 qui a permis la tenue des élections présidentielle, législative et communale ;
- Politique de mobilisation de la diaspora pour une participation aux efforts de développement du pays ;

⁸ Les catégories de classement, sont : Création d'entreprise, octroi de permis de construire, raccordement à l'électricité, transfert de propriété, obtention de prêts, protection des investisseurs, paiements des impôts, commerce transfrontalier, exécution des contrats, Solutionnement de l'insolvabilité.

- Réforme du secteur de la sécurité, à travers le projet PAFSI et le programme de démobilisation/réinsertion des militaires.

Malgré les difficultés, certaines de ces réformes commencent à porter des fruits, sans qu'il y ait déjà une garantie de durabilité.

1.9.3 L'indice de compétitivité établi par le Forum Économique Mondial en 2010, classe le Tchad au dernier rang des économies les moins compétitives du monde (139 sur 139)⁹, sans doute à cause des caractéristiques de son économie peu compétitive, avec des coûts de services très importants (énergie, transports internationaux) l'absence de services efficaces de TIC, une insuffisance de main d'œuvre qualifiée, des règles et pratiques de garantie de concurrence insuffisamment rassurantes et mal perçues, etc...

1.9.4 Enfin, en termes d'indice de perception de la corruption de Transparency International, le Tchad est classé 168^{ème} sur 183 en 2011-2012. Il est également classé 52^{ème} sur 53 en 2011 par l'Indice Mo Ibrahim, du fait de l'ampleur et de la persistance des problèmes de gouvernance dans le pays. Qu'il s'agisse de l'indice de participation citoyenne et de respect des droits de l'homme, de l'indice de sécurité et de souveraineté du droit, de l'indice du droit humain et de l'indice de développement économique durable, les performances du Tchad appellent encore des efforts conséquents.

1.9.5 On peut clairement conclure que le défi de la gouvernance reste un défi majeur à surmonter pour créer les bases d'une économie compétitive et croissante mais aussi réduire la mauvaise perception dans l'opinion qui affecte négativement le risque-pays et les désirs d'investissements au Tchad.

1.10 CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE

Le dernier fait marquant du contexte macro-économique tchadien est le maintien d'une croissance démographique élevée de 3,5% par an qui ne permet pas d'accroître rapidement le PIB par tête du pays. Si on prend l'hypothèse d'une croissance économique de 5% par an, le PIB par tête ne pourrait doubler qu'en 46 ans. On ne pourrait rêver d'un Tchad émergent à l'horizon 2025. La croissance démographique élevée implique une augmentation continue du nombre des naissances et des effectifs de jeunes, et partant une augmentation des coûts de prise en charge par les actifs et par le budget de l'État, une augmentation des difficultés pour une bonne insertion professionnelle induisant un coût plus élevé pour leur formation.

1.11 PRINCIPALES CONTRAINTES SECTORIELLES

La situation ci-dessus décrite laisse apparaître une tendance satisfaisante mais qui demeure fragilisée par des contraintes fortes auxquelles doit faire face le pays. Outre les difficultés liées à l'environnement des affaires évoquées plus haut, l'économie tchadienne pâtit de la faible productivité des facteurs de production (travail et capital) et de leurs coûts élevés, ainsi que de la faiblesse des infrastructures de base (énergie, eau, transports, télécommunications) et des investissements privés dans les secteurs porteurs de croissance. Les paragraphes qui suivent résument les contraintes sectorielles.

⁹ La compétitivité des pays est établie en fonction d'un barème incluant douze (12) facteurs tels que la capacité institutionnelle du pays, le niveau de développement des infrastructures, la stabilité macroéconomique (balance commerciale, inflation, endettement public...), l'éducation et la santé.

1.11.1 Le monde rural

1.11.1.1 Dans le secteur du développement rural, les goulots d'étranglement les plus importants, qu'il s'agisse de l'agriculture, de l'élevage, des productions piscicoles et halieutiques, ainsi que des autres filières porteuses, concernent les faiblesses relevées au niveau de l'accès aux intrants, de la maîtrise de l'eau, de la productivité du travail et des rendements, des paramètres zootechniques, des infrastructures de transport et de stockage pour faciliter l'accès au marché des productions, la faiblesse de l'encadrement et des services d'appui aux producteurs.

1.11.1.2 A cela, s'ajoutent les difficultés liées à l'accès au foncier pour les jeunes et les femmes, malgré la mise en place par le Gouvernement du décret N° 215/PR/MES/2001 créant un Observatoire du foncier au Tchad. La solution à ce problème aura un effet de levier très important notamment pour la sécurisation des personnes et des biens, la prévention et la résolution des conflits.

Encadré 1. Forum sur le développement du monde rural, janvier 2012, N'Djaména

Sur la période 2003-2011, 79 programmes et projets ont été mis en œuvre avec le soutien financier et technique des partenaires au développement intervenant dans le secteur rural pour un montant global estimé à 1, 569 milliards de FCFA. En dépit de ces moyens, le pays parvient difficilement à juguler la faim, particulièrement en milieu rural où vit l'immense majorité de la population tchadienne.

C'est pour faire face à cette situation que, sur instruction de Son Excellence, **Idriss Deby Itno**, Président de la République, Chef de l'État, le Gouvernement a organisé à N'Djaména du 24 au 27 janvier 2012, le Forum sur le développement du monde rural¹⁰. Les actions prioritaires proposées par zone agro-climatiques sont comme suit :

Zone saharienne

Action 1 : développement de l'écotourisme ;

Action 2 : Régénération et développement des palmeraies;

Action 3 : Développement des cultures oasiennes (maraîchage, arboriculture fruitière, cultures fourragères);

Action 4 : Poursuite des opérations de déminage dans la zone.

Zone sahélienne

Action 1 : Réhabilitation et développement des ouvrages d'hydraulique villageoise, pastorale et agricole ;

Action 2 : Aménagement des couloirs de transhumance ;

Action 3 : Promotion du développement des ressources halieutiques et des produits forestiers non ligneux ;

Action 4 : Appui au développement des cultures vivrières, maraîchères et arboricoles.

Action 5 : Renforcement des services d'appui en santé humaine et animale.

Zone soudanienne

Action 1 : Mise en place d'un dispositif concerté de gestion de l'espace rural (intégration agriculture/élevage) ;

Action 2 : Valorisation des ressources en eau agricole et pastorale ;

Action 3 : Intensification de l'agriculture (mécanisation et fourniture d'intrants) ;

Action 4 : Relance de la filière coton et diversification des cultures vivrières (riz, sésame, maïs, soja, plantes à racine et à tubercule, etc.) ;

Action 5 : Valorisation des produits d'origine animale et végétale.

Actions transversales

- Accès à l'eau potable, construction des ouvrages d'art dans les principaux cours d'eau ; lutte contre le phénomène d'ensablement des lits des ouadis et cours d'eau, protection des berges du Chari et du Logone
- Amélioration de l'espace pastoral, adoption du code pastoral et sa mise en application
- Santé humaine et animale,
- Education scolaire et en particulier des filles, scolarisation des enfants d'éleveurs nomades
- lutte contre les feux de brousse, amélioration de la fertilité des sols, réhabilitation des fermes semencières et d'élevage, mise en défense et protection des aires sous convention,

- Dynamisation des mécanismes de prévention et de gestion des conflits liés aux ressources naturelles.
- Développement du système d'information sur les marchés agricoles, du bétail et du poisson ;
- Renforcement des services d'appui en micro-finance ;
- Renforcement de la recherche et des services de vulgarisation agricole ;
- Promotion des filières porteuses : apiculture, pisciculture, spiruline, extraction de natron et sel, aviculture, arboriculture, maraîchage.

1.11.2 Sécurité alimentaire et nutrition

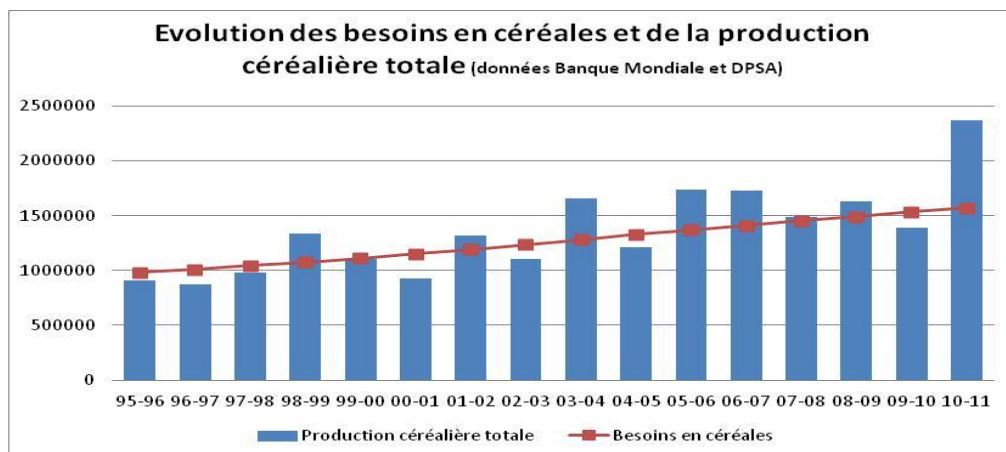
1.11.2.1 Dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, la situation du Tchad est préoccupante. Elle se caractérise par de faibles disponibilités caloriques par personne et par jour. Selon L'Enquête de Sécurité Alimentaire et de Vulnérabilité Structurale (EVST-2009), la prévalence de l'insuffisance énergétique telle que définie par la FAO est de 31% au Tchad, ce qui signifie que 1 personne sur 3 ne dispose pas du minimum d'énergie nécessaire pour être en bonne santé, et mener une activité physique normale. Ce minimum d'énergie pour le Tchad a été évalué à 1.715 kcals par personne et par jour, et nécessite un budget de 238 FCFA. La moyenne nationale de consommation calorique est cependant de 2.280 kcals par personne et par jour, requérant un budget de 320 FCFA.

1.11.2.2 Cette prévalence de la malnutrition est beaucoup plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain. En moyenne, plus de 35% des enfants en milieu rural, contre 23,6% en milieu urbain souffrent de malnutrition chronique globale; la prévalence de la malnutrition aigüe globale est de 17 % en milieu rural et de 10% en milieu urbain. La malnutrition qui résulte tant d'une alimentation inadéquate que d'un environnement sanitaire déficient contribue à accroître la mortalité maternelle et infantile. La proportion de la population n'atteignant pas le seuil calorifique était de 33% en 1996 contre 31% en 2009 (EVST 2009). Il est prévu de ramener cette proportion à 22,1% en 2015 pour atteindre l'OMD n°1, cible 3 qui vise à réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim.

1.11.2.3 Quant à l'insécurité alimentaire, elle affecte au Tchad 44,2% de la population dont 64% vivent en dessous du seuil de pauvreté. Les couches sociales les plus vulnérables sont les enfants, les femmes, les personnes âgées et les petits producteurs. L'Enquête de Sécurité Alimentaire et de Vulnérabilité Structurale (EVST-2009) précitée met en lumière les principales variables qui ont une influence sur le niveau d'insécurité alimentaire. Il s'agit de : (i) la pauvreté, (ii) les sources des aliments consommés, (iii) la région de résidence (les ménages ruraux des régions de Batha, Biltine, du Mayo Kébbi, du Ouaddaï, du Moyen Chari, du Chari-Baguirmi, et du Kanem semblent être les plus enclins à l'insécurité alimentaire), (iv) le caractère déficitaire de la production céréalière du ménage, (v) le nombre de membres du ménage exerçant une activité génératrice de revenus, (vi) la pratique de l'agriculture, (vii) les groupes de moyens d'existence, (viii) la stratégie de survie, (ix) le niveau d'éducation du chef de ménage.

1.11.2.4 La crise alimentaire mondiale de 2008 est venue exacerber la fragilité des ménages exposés à des risques de catastrophes récurrents, car fortement dépendants de l'exploitation des ressources naturelles difficilement maîtrisables.

Graphique 1. Évolution des besoins alimentaires et de la production céréalière totale en tonnes (données Banque Mondiale (population) et DPSA (production))¹¹



1.11.2.5 Pourtant le Tchad dispose d'importantes ressources naturelles : 39 millions d'hectares de terres cultivables, dont 5,6 millions sont irrigables. Il possède également d'importantes ressources en eaux souterraines et en eaux de surface dont le volume annuel varie entre 263 et 455 milliards de m³ par an. Le cheptel estimé à plus de 19 millions de têtes (toutes espèces confondues) (DESP-MERA 2009) sans compter la volaille, une faune sauvage abondante et variée ainsi que des ressources halieutiques variant entre 186.000 et 373.000 tonnes par an. Les pâturages couvrent une superficie de 84 millions d'hectares. Les productions ligneuses sont mal connues, même si l'Acacia senegalensis ou gommier, occupe une superficie d'environ 380.000 km² et place le Tchad parmi les premiers pays producteurs de la gomme arabique¹².

1.11.2.6 Au cours des dix dernières années, le Tchad a utilisé les revenus pétroliers pour financer plusieurs projets de développement dans le secteur rural, notamment le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) qui constitue le programme le plus important du Programme Triennal d'Investissement Public (PTIP). L'objectif recherché est de « contribuer à vaincre la faim et combattre l'insécurité alimentaire à l'échelon national à l'horizon 2015 par l'augmentation durable de la productivité et du niveau de production combinée à des mesures susceptibles de garantir l'accessibilité des populations tant quantitativement que qualitativement aux denrées alimentaires tout en conservant les ressources naturelles de base et atteindre les OMDs en 2015 ».

1.11.2.7 D'un coût de 103,1 milliards de FCFA, pour la 1ère phase quinquennale (2006-2010), contre 340,1 milliards de FCFA pour la seconde phase 2010-2015, le financement prioritaire du PNSA est promu comme un moyen d'atteindre quelques-uns des OMD en 2015.

¹¹ Les besoins en céréales sont évalués par catégories de population (0-4 ans, 4-9 ans, 10-19 ans et 20 ans et plus) en fonction des besoins spécifiques de chaque catégorie. Les données de production sont évaluées par la DPSA à partir des surfaces emblavées et des rendements moyens.

¹² Document PNSA, 2011.

1.11.2.8 Actuellement le programme s'attèle à renforcer la sécurité alimentaire et à augmenter les revenus des familles d'agriculteurs et d'éleveurs, dans un pays où seulement 10 à 15 % des terres arables sont exploitées et moins de 3% des terres irrigables aménagées.

1.11.2.9 Dans la continuité de ces efforts, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) du Tchad l'ont appuyé pour élaborer le Cadre d'accélération de la réalisation des OMD, en particulier la Cible 3 de l'OMD 1 (réduire de moitié la population souffrant de faim). Pour y parvenir, les stratégies identifiées sont les suivantes :

- Développement de la petite irrigation et d'autres aménagements en faveur des petits producteurs et productrices, et mise à leur disposition des intrants et des équipements ;
- Vulgarisation des connaissances en matière d'adaptation au changement climatique et promotion de la diversification de la production ;
- Promotion des activités de transformation, de conservation et de commercialisation ;
- Facilitation de l'accès des groupes vulnérables aux denrées alimentaires (filets sociaux) ;
- Prise en charge et prévention de la malnutrition aiguë chez les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et allaitant ;
- Pérennisation et renforcement des structures et systèmes d'information et de gestion des stocks;
- Promotion des mesures transversales d'accompagnement : développement de la micro-finance, règlementation foncière, intégration du genre et bonne gouvernance dans les programmes et projets.

1.11.2.10 L'approvisionnement du Tchad en ressources halieutiques repose essentiellement sur la production de la pêche continentale du Lac Tchad. Or, avec la surexploitation, la pression démographique et les changements climatiques, la production est en déclin significatif, ne satisfaisant plus les besoins de la population. La consommation par tête a chuté de 6,8kg/hab./an en 2003 à 5,3kg/hab./an en 2007¹³. Le Tchad possède des atouts et des opportunités pour le développement de l'aquaculture grâce à un environnement naturel et géographique favorable, et un environnement économique porteur caractérisé par une demande croissante en produits halieutiques.

1.11.2.11 Un nombre de contraintes reste à surmonter pour permettre le plein développement de la filière halieutique:

- Un déficit important en ressources humaines, que ce soit en matière de vulgarisation, de formation ou de recherche ;

¹³FAO Food Balance Sheets, 2007.

- Un manque de connaissances sur les itinéraires techniques adaptés aux conditions naturelles, économiques et sociales du Tchad ;
- Le très faible nombre d'exploitations aquacoles commerciales ;
- Un cadre juridique à promouvoir.

1.11.2.12 Le gouvernement a exprimé une forte volonté pour le développement des ressources halieutiques en mettant en place le Projet de Développement de la Pêche (PRODEPECHE), et en adoptant un Cadre stratégique pour le développement de l'aquaculture. Le PRODEPECHE vise à améliorer la gestion des pêcheries en portant le niveau de la production à 60.000 tonnes/an. La contribution de l'aquaculture est cependant attendue pour compenser le déficit induit par l'accroissement démographique. L'objectif est de porter la consommation de poisson au niveau de la moyenne africaine de 8,5kg/personne/an.

1.11.3 PME et micro finance

1.11.3.1 Le secteur des micros, petites et moyennes entreprises, souvent informelles, représente plus de 70% des emplois en milieu urbain au Tchad. Pendant de nombreuses années, les politiques économiques menées au Tchad se sont focalisées sur la promotion de grandes entreprises publiques et de filiales d'entreprises étrangères de substitution aux importations. Très peu d'attention était accordée aux petites et moyennes entreprises.

1.11.3.2 La création en 2011 d'un Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et d'un Ministère du Micro-crédit a marqué le début d'une prise de conscience par les autorités de l'importance que représente cette catégorie d'acteurs du secteur privé dans la création de richesses, la diversification de l'économie, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté.

1.11.3.3 En matière d'accès des populations au système de crédit de proximité, le Gouvernement a adopté une stratégie nationale de la micro finance révisée en 2012. Le but de cette stratégie est de fournir les appuis aux Établissements de Micro Finances (EMF) à travers :

- Un cadre institutionnel favorable à la promotion et au développement de la micro-finance ;
- L'accroissement du nombre de bénéficiaires (500 000 personnes actives pauvres et à faibles revenus) en 2015 ;
- Le développement de partenariat stratégique entre les banques et les EMF et la disponibilité des partenaires de services locaux de qualité est établi.

1.11.3.4 En 2010, le secteur de la micro-finance, qui compte 213 établissements, a offert des produits et services à quelque 150 890 personnes, soit un taux de pénétration de 3% du marché potentiel, ce qui est encore faible. Le Ministère des microcrédits en faveur de la promotion de la femme et de la jeunesse s'attèle à veiller à la mise en œuvre de la stratégie, au respect du cadre juridique et Institutionnel, ainsi qu'à l'assainissement du secteur des

Établissements de Micro Finances¹⁴ (EMF) afin qu'ils puissent jouer efficacement et pleinement leur rôle d'offrir des services financiers de proximité, viables et pérennes aux populations exclues du système bancaire classique.

1.11.3.5 Les contraintes auxquelles sont confrontées les PME et plus généralement le secteur privé au Tchad, sont de deux ordres : les contraintes structurelles ayant trait aux problèmes de sécurité physique des biens et des personnes, à l'insuffisance des infrastructures d'appui (voies de communication, les technologies de l'information et de la communication, l'énergie, l'eau, les zones industrielles viabilisées, etc.), la faiblesse des institutions publiques d'appui (appareil judiciaire, administrations fiscales, douanières et commerciales), la faiblesse du système d'attribution des marchés publics. Or, les entreprises, toutes tailles confondues, ont besoin, pour se développer d'un environnement juridique favorable, de crédits bancaires et de ressources humaines de qualité.

1.11.3.6 Le paysage bancaire et financier au Tchad est très réduit et apporte une contribution très faible au financement de la croissance et au développement des PME. Or, la croissance suppose l'investissement et ce dernier suppose à son tour l'épargne.

1.11.3.7 La méfiance des épargnants vis-à-vis du secteur bancaire continue de peser sur le potentiel de mobilisation de l'épargne intérieure. La monnaie fiduciaire représente près de 80% de la masse monétaire et les crédits à l'économie qui sont dominés par les concours à court terme, ne favorisent pas l'investissement. La répartition des crédits à l'économie selon leur durée au cours des cinq dernières années, révèle que plus de 95% des concours sont des crédits à court terme (Campagne 40% et autres crédits 55%), contre 5% seulement de crédit à Moyen Terme(1%) et Long Terme(4%). Les conditions d'accès au crédit sont donc difficiles pour les PME.

1.11.3.8 A ces goulots d'étranglement, il faut ajouter l'obstacle récurrent lié au loyer de l'argent qui est très élevé pour le secteur du négoce et davantage encore pour l'investissement. Avec des taux d'intérêt tournant autour de 22%, le financement bancaire reste donc peu accessible aux PME et aux micro-entreprises.

1.11.3.9 L'inexistence de structures appropriées et de lignes de crédits spécialisés pour le financement des PME et l'absence d'organismes de garantie et de caution mutuelle des crédits accordés aux PME, constituent une autre contrainte à l'investissement.

1.11.3.10 En plus de ces problèmes d'ordre structurel, il convient d'ajouter ceux plus spécifiques au secteur des PME au Tchad : les faibles capacités des services d'appui financiers et non financiers, d'offre de production et d'autofinancement des PME. A cela s'ajoute certaines insuffisances relatives à la méconnaissance par les responsables des PME des normes, de la qualité et des caractéristiques techniques des produits.

¹⁴ Sur les deux cent EMF connues, à peine 13 sont en règles avec la Réglementation communautaire, Source BDEAC

1.11.3.11 Les autres acteurs économiques des secteurs industriel, artisanal, touristique, commercial, transport, télécommunication, bâtiment et travaux publics, souffrent des mêmes goulots d'étranglement. Les contraintes de l'énergie pèsent sur les populations et tous les secteurs d'activité, y compris le secteur des Technologies de l'Information et de la Communication qui ne peuvent pas se développer sans la maîtrise préalable des coûts et approvisionnement en énergie électrique. La faiblesse des infrastructures de transport et leurs coûts élevés, limite la libre circulation des biens et des personnes et constitue un frein à l'accumulation des richesses.

1.11.3.12 La faiblesse des institutions publiques (justice en particulier) et privées d'appui, ne contribuent pas à l'amélioration de la productivité globale de l'économie.

1.11.3.13 L'enjeu majeur est de mettre en place les conditions permettant d'améliorer le climat des affaires, de renforcer les capacités d'intervention des acteurs et d'assurer la compétitivité de l'économie tchadienne. D'où l'engagement du Gouvernement de mettre en œuvre les réformes suggérées par le livre Blanc du Conseil National du Patronat Tchadien (CNPT) et de prendre des mesures susceptibles d'atténuer ou de minimiser les autres contraintes.

1.11.4 Emploi : un important gisement de ressources humaines à valoriser

1.11.4.1 L'analyse du marché de l'emploi au Tchad révèle que le pays dispose d'un fort potentiel de ressources humaines capables de booster la croissance économique et contribuer à la réduction de la pauvreté. La forte croissance démographique observée au cours de ces dernières années conduit, en effet, à une forte progression du nombre de jeunes recherchant un emploi. La population en âge de travailler c'est-à-dire celle de la tranche d'âge de 15 à 65 ans représentait en 2010, 5 288 000 personnes, soit 46,2% de la population totale. Actuellement arrivent chaque année sur le marché du travail, environ 170 000 jeunes en âge de travailler, sans que les possibilités d'emplois décents n'existent. Pour les 10 et 20 prochaines années, il faudra trouver ou créer 1,7 million d'emplois entre 2010 et 2020, et 2,5 millions d'emplois entre 2020 et 2030, soit en proportion, subvenir aux besoins de 7 746 000 demandeurs d'emplois en 2020, contre 11 414 000 en 2030.

1.11.4.2 Ce fort gisement de main d'œuvre peut être résorbé, si le pays parvient à se doter d'une bonne stratégie ordonnée et coordonnée visant à doper l'économie, par l'intégration de la dimension emploi. Un des défis majeurs est non seulement d'assurer leur formation adaptée au besoin du marché, mais aussi surtout de veiller à une formation de qualité qui met sur le marché des compétences professionnelles répondant avec satisfaction au besoin du marché.

1.11.4.3 Il est vrai que l'agriculture et l'élevage occupent toujours la majorité des actifs tchadiens, principalement les jeunes et les femmes avec un niveau d'instruction très bas et un faible revenu généralement. Cependant, ceux qui travaillent hors du secteur agropastoral sont le plus souvent employés dans le secteur informel, dont la productivité est faible. On estime que les trois quarts au moins du total des emplois non agricoles du pays, ainsi que les activités exercées par les femmes relèvent massivement de l'informel. La population en âge

de travailler frôle les 50% et 65% des travailleurs sont constitués d'indépendants, pour seulement 5% de salariés et 28% sont des aides familiales.

1.11.4.4 Le nombre d'emplois du secteur moderne privé demeure faible. En 2007, le nombre d'emplois du secteur moderne privé était estimé à 27.000, contre près de 30.000 dans la fonction publique, dont 10.000 contractuels. La répartition selon le sexe révèle que les femmes ne représentent que 8% des cadres supérieurs et moyens et 27% des ouvriers et employés subalternes. Ces chiffres sont à comparer avec les 170 000 jeunes qui viennent par an sur le marché du travail.

1.11.4.5 Le niveau de chômage semble être sous-estimé ; seulement 22% des actifs sont recensés comme chômeurs en 2003. Si la tendance observée sur les segments de population demeure et que les statistiques de croissance se confirment, le chômage devrait être beaucoup plus important que ce qui a été observé en 2003.

1.11.4.6 La majorité de personnes identifiées comme chômeurs sont des jeunes de 15 à 30 ans (54%) et de sexe masculin (82%) vivant majoritairement en ville. Leur niveau d'instruction est appréciable et beaucoup sont détenteurs de diplômes mais sans compétence professionnelle.

1.11.4.7 Ce constat est un plaidoyer éloquent pour la mise en place d'un programme emploi jeune avec une dimension formation professionnelle, afin d'améliorer l'employabilité de cette frange de la population active, mais aussi la création d'entreprises.

1.11.4.8 Dans ce contexte, le principal défi à relever vise notamment à améliorer les capacités de générer de l'emploi de l'économie nationale, notamment à travers l'organisation du secteur informel, le développement des Micro, Petites et Moyennes Entreprises, la modernisation du secteur rural, la promotion de produits marchands et non marchands à forte intensité de main d'œuvre et la rationalisation et modernisation de l'économie de subsistance, aux fins d'apporter un gain de bien être individuel. Le secteur très créateur d'emplois comme les bâtiments devraient bénéficier d'une attention toute particulière.

1.11.5 Pauvreté

Une pauvreté monétaire en recul

1.11.5.1 La forte croissance enregistrée ces dernières années n'a pas été « inclusive », c'est-à-dire qu'elle n'a pas profité dans le pays de la même manière à tous les secteurs économiques, à toutes les régions, et à toutes les catégories de la population. Cette croissance n'a pas beaucoup profité en particulier aux jeunes qui sont restés confrontés à un chômage et à un sous-emploi important.

1.11.5.2 La pauvreté au Tchad est monétaire et non monétaire. Selon les résultats de la Troisième Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad (ECOSIT3) de 2011, un peu moins de la moitié de la population tchadienne (46,7%), vit dans un état de

pauvreté monétaire extrême¹⁵ au seuil journalier de dépenses de consommation égal à 652 francs CFA, contre 55% en 2003¹⁶ avec un écart considérable, entre milieu urbain et milieu rural : 25 % contre 59 %. Ainsi, entre 2003 et 2011, la pauvreté a régressé d'un peu plus de 8 points.

1.11.5.3 À titre de comparaison, les données disponibles pour les principaux pays producteurs de pétrole de la sous-région donnent des pourcentages de personnes vivant avec moins de 1,25 dollar en Parité de Pouvoirs d'Achats (PPA) par jour très variables : 4 % au Gabon, mais 54 % au Congo en 2005, 54 % aussi en Angola en 2000, 68 % au Nigeria en 2010, et parmi les autres pays : 10 % au Cameroun en 2007, 63 % en République centrafricaine en 2008, et 88 % en République Démocratique du Congo en 2006.

1.11.5.4 L'analyse de la situation régionale de la pauvreté au Tchad (tableau 3) montre que les régions dont l'incidence de la pauvreté est la plus faible sont : N'Djaména (11,0%), le Ouaddaï (34,8%) et le Kanem (34,8%). Par contre, l'incidence de la pauvreté est largement supérieure à la moyenne nationale au Mandoul (70,9%), au Guéra (66,5%), au Logone occidental (66,4%) et dans la Tandjilé (65,3%).

1.11.5.5 Dans les régions où l'incidence de la pauvreté est très élevée, les inégalités sociales semblent être aussi importantes.

¹⁵ Les populations les plus pauvres vivent dans une situation de précarité constante et ne sont pas résilientes aux chocs externes.

¹⁶ Les estimations internationales donnent pour le Tchad en 2003 un pourcentage de personnes vivant avec moins de 1,25 dollars PPA par jour (situation dite d'extrême pauvreté en 2008) un peu plus élevé : 62 %, et elles suggèrent que plus de quatre Tchadiens sur cinq (83 %) vivaient alors avec moins de 2,00 dollars PPA par jour.

Tableau 2. Incidence, profondeur et sévérité de la pauvreté par région

Région	Incidence	Profondeur	Sévérité	Région	Incidence	Profondeur	Sévérité
Barh el gazel	42,6	15	7,3	Mandoul	70,9	30,8	16,1
Batha	45,6	10,8	4,1	Mayo kebbi Est	38,2	13	6,1
Borkou-Ennedi-Tibesti	41,8	12,9	5,4	Mayo kebbi Ouest	47,4	13,8	5,9
Chari Baguirmi	41,1	13,6	5,7	Moyen chari	61,4	24,4	12,6
Guera	66,5	29,8	16,7	N'djamena	11	2,4	0,8
Hadjer Lamis	45,7	17,4	9,2	Ouaddai	34,8	10,1	4,2
Kanem	34,8	11,6	5,8	Salamat	48,4	15,5	7,1
Lac	46,3	12,7	5,1	Sila	36,7	10,1	3,8
Logone occidentale	66,4	27,7	15,2	Tandjile	65,3	24,2	11,7
Logone orientale	48,6	16,1	7,4	Wadi fira	38,4	12,1	5,2
Tchad	46,7	16,5	8				

L'*incidence* représente le poids de la population pauvre (vivant en dessous du seuil de pauvreté) par rapport à la population totale

La *profondeur* mesure l'écart relatif qui sépare la consommation moyenne des pauvres par rapport au seuil de pauvreté ; cet indice permet d'évaluer le volume de ressources qu'il faut disposer pour sauver les pauvres de leur situation, faire en sorte que le niveau de consommation de chaque ménage pauvre soit au moins égal au seuil de pauvreté.

La *sévérité* mesure (à peu près) l'écart-type (distance moyenne) de dépenses de consommation des pauvres par rapport à la moyenne de ces dépenses ; cet indice permet de voir si la pauvreté est homogène ou non.

Source: INSEED, ECOSIT3 2011

1.11.5.6 D'un point de vue dynamique, la pauvreté a régressé dans toutes les régions du Tchad de 2003 à 2011 mais à des degrés divers comme l'indique le tableau ci-dessous à l'exception des régions du Logone occidental (l'incidence est passée de 57,6% à 66,4%) et de la Tandjilé (de 62,1% à 65,3%). La capitale N'djamena a enregistré une forte baisse de la pauvreté où l'incidence passe de 20,8% en 2003 à 11,0% en 2011.

Tableau 3. Dynamique de la pauvreté de 2003 à 2011

	Incidence de la pauvreté		profondeur de la pauvreté		sévérité de la pauvreté	
	2003	2011	2003	2011	2003	2011
Batha	48,4	45,6	15,5	10,8	6,6	4,1
BET/Biltine	55,2	39,4	19,3	12,3	8,2	5,3
Chari Baguirmi	49,6	43,5	16,6	15,6	7,8	7,5
Guera/Salamat	62,8	59,8	23,1	24,5	11,1	13,2
Kanem/Lac	54,1	40,6	22,6	12,5	12	5,7
Logone occidentale	57,6	66,4	22,7	27,7	10,9	15,2
Logone Oriental	64,7	48,6	29,4	16,1	16,2	7,4
Mayo Kebbi	71,7	42,5	31,2	13,4	16,4	6
Moyen Chari	69,3	67	30,4	28,1	16,4	14,6
Ouaddai	34,4	35,3	9,8	10,1	3,9	4,1
Tandjile	62,1	65,3	25	24,2	12,7	11,7
Ndjamena	20,8	11	6,1	2,4	2,7	0,8
Tchad	55	46,7	21,6	16,5	10,8	8

Source : INSEED, Ecosit3, 2011

1.11.5.7 La pauvreté est fortement liée à l'activité économique et au secteur d'activité du chef de ménage. La plupart des ménages tchadiens sont placés dans un environnement qui limite les opportunités d'ascension économique et sociale. La grande majorité vit en milieu rural et peu de chefs de ménage ont été scolarisés, donc n'ont pas accès aux emplois du secteur moderne. Plus de la moitié de la population vit dans des ménages, dont l'activité principale du chef est une activité agricole ; un quart vit dans des ménages, dont le chef est sans emploi et un dixième dans des ménages, dont le chef travaille dans le secteur informel non agricole.

1.11.5.8 Au total, moins de 10% de la population vit dans des ménages, dont le chef a un emploi salarié. La situation est différente en milieu urbain, notamment à N'Djaména, où près de la moitié de la population vit dans des ménages dont le chef est salarié.

1.11.5.9 Les ménages dont le chef travaille dans le secteur des services, notamment des activités comme les transports et les communications, ont des niveaux de vie supérieurs aux ménages, dont le chef travaille dans les secteurs primaire ou secondaire. On note aussi que les chefs de ménages qui travaillent dans le tertiaire sont aussi plus éduqués que ceux du secteur primaire, ce qui confirme encore une fois l'importance de l'éducation tant pour l'émancipation socio-économique des individus, que pour la réduction de la pauvreté.

Une pauvreté non monétaire persistante

1.11.5.10 La pauvreté renvoie aussi à l'impossibilité pour un individu de trouver un emploi décent et d'accéder aux services sociaux de base. Selon plusieurs sources¹⁷, les formes de pauvreté les plus répandues au Tchad sont liées à la vulnérabilité de l'existence humaine, au manque d'infrastructures, au manque d'éléments de confort et d'équipement, à l'insuffisance de la bonne gouvernance, à l'inaccessibilité aux soins de santé, à l'enclavement du pays, au manque d'eau potable, à la sous-alimentation, au faible niveau de scolarisation au primaire, et à la mauvaise répartition des ressources. Cette forme de pauvreté est plus difficile à appréhender et son évolution est souvent contrastée. En l'absence d'un indicateur performant de mesure de la pauvreté non monétaire, il est souvent fait recours à l'Indice de Développement Humain (IDH)¹⁸ du PNUD. Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, depuis une décennie, le Tchad figure toujours parmi les pays occupant les 10 dernières places du classement mondial IDH sans qu'il y ait de fortes variations positives.

Tableau 4. Classement IDH 2008 à 2011

Année	2008	2009	2010	2011
Classement du Tchad par rapport à l'IDH	170 ^{ème} /177	178 ^{ème} /182	163 ^{ème} /169	183 ^{ème} /187

Source : PNUD 2008, 2009, 2010, 2011

1.11.6 Un accès aux services sociaux de base en progression¹⁹

L'accès aux services sociaux de base, constitue un autre critère pertinent pour jauger la performance de l'économie du pays et sa capacité à réduire la pauvreté, car le maintien d'une croissance économique forte et durable suppose la constitution d'un capital humain de qualité, c'est-à-dire l'ensemble des connaissances et aptitudes que possèdent les individus et qui les rend potentiellement productifs. La constitution d'un capital humain de qualité s'acquiert par l'éducation et l'expérience. Cela suppose également une bonne santé de l'ensemble de la population. Mais, tant en matière d'éducation que de santé, des efforts très importants sont encore nécessaires au Tchad pour arriver à des niveaux comparables à ceux observés aujourd'hui dans les pays émergents.

1.11.7 Éducation

1.11.7.1 Dans le registre de l'éducation, malgré les progrès remarquables accomplis depuis l'indépendance, les deux tiers des Tchadiens ne savaient toujours pas lire et écrire en 2009. Le pourcentage de la population adulte (15 ans et plus) sachant lire et écrire est passé de 11 % en 1993 à 34 % en 2009. Chez les jeunes de 15 à 24 ans, 46 % savaient lire et écrire en

¹⁷ Ministère de l'économie (2000) « Enquête de perception » et ECOSIT 2 (2003)

¹⁸ L'IDH est calculé par combinaison de trois autres indicateurs : l'espérance de vie à la naissance, l'accès à l'éducation, le PIB par habitant

¹⁹ Les indicateurs de référence et de niveau d'atteinte figurent à la fin du sous chapitre I.4

2009, contre 17 % en 1993²⁰, ce qui constitue un net progrès, mais reste insuffisant. Cependant, dans le domaine de la scolarisation, les progrès sont visibles, comme l'illustrent les données du tableau ci-dessous.

Tableau 5. Quelques résultats du secteur éducation

	2000 (en %)	2010 (en %)
Population adulte sachant lire et écrire	25,7	33,6 (2009)
Population de 15 à 24 ans sachant lire et écrire	37,6	46,3 (2009)
Enseignement primaire		
Taux brut de scolarisation	67,7	99,99
Taux net de scolarisation	54,5	67,4
Taux d'achèvement du cycle	22,9	47,8
Ratio élèves-enseignant	69	62
Enseignement secondaire		
Taux brut de scolarisation	10,8	24,6
Taux net de scolarisation	7,3	10,8 (2003)
Enseignement supérieur		
Taux brut de scolarisation	0,8	2,2
Dépenses publiques pour l'éducation		
en % du PIB	2,6	2,8
en % des dépenses du Gouvernement	12,8	10,1

Sources : Étude Dividende démographique, 2012, rapport décennal OMD 2010

1.11.7.2 La forte mobilisation du Gouvernement et des partenaires au cours de ces dernières années en faveur de l'éducation explique largement ces résultats qui révèlent que la multiplication par cinq depuis 1960 de la population scolarisable au primaire et la multiplication des taux bruts de scolarisation par 4 (de 20 % à 80 %) ont conduit à une multiplication du nombre d'élèves scolarisés par 20. Au secondaire, la multiplication par 4 de la population scolarisable et le passage d'un taux brut de scolarisation de 2 % en 1971 à 25 % en 2010 ont conduit à une multiplication du nombre d'élèves scolarisés par 50. Dans l'enseignement supérieur, le passage d'un taux de scolarisation de 0,6 % en 1989, à 2,2 % en 2010 appliqué à une population qui a quasiment doublé en 20 ans correspond à une multiplication par 6 ou 7 des effectifs d'étudiants.

1.11.7.3 Les moyens humains et financiers qu'il a fallu mobiliser pour arriver à ces résultats ont été considérables, quoiqu'insuffisants par rapport aux besoins. Selon les données de la Banque mondiale, l'ensemble des dépenses publiques consacrées à l'éducation seraient passées de 26 milliards de FCFA à près de 120 milliards en 2010, soit une multiplication par 4,5, proche de la multiplication par 4,3 du PIB en valeur courante au cours de cette période.

1.11.7.4 En dépit de ces efforts, le Système éducatif tchadien demeure confronté aux contraintes suivantes :

²⁰ Sources: Etude Dividende démographique, N'Djamena, 2012

- Les écoles maternelles et les jardins d'enfants ont une couverture relativement modeste. En 2009, le Tchad ne comptait que 356 établissements préscolaires dont 52 relèvent du secteur public, 61 du privé et 243 du secteur communautaire ;
- Seulement 37% des enfants tchadiens achèvent le cycle primaire à cause de l'absence d'école ou du caractère incomplet de cycle de l'école à laquelle ils ont accès. Le fait que 51% des établissements implantés sur l'étendue du territoire soient des écoles communautaires participe également à cette situation ;
- Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement moyen en 2010/2011 n'est que de 29,2 %. Cela est imputable, entre autres, à l'insuffisance d'enseignants qualifiés (45% des enseignants sont des vacataires, des bénévoles ou des instituteurs), à l'insuffisance des structures d'accueil ;
- L'enseignement technique enregistre des retards par rapport aux autres segments du système éducatif. Il représente seulement 1,4% des effectifs de l'enseignement secondaire général. Bien qu'il soit en progression sur les 20 dernières années, il souffre de manque des moyens (affectation des ressources budgétaires) conséquents pour son développement ;
- Au niveau de l'enseignement supérieur, les grands handicaps restent que les filières littéraires (sciences sociales et humaines, les sciences juridiques et économiques) concentrent le plus grand nombre d'étudiants (61%) au détriment des facultés ou départements à vocation scientifique et que les capacités de l'enseignement supérieur de répondre aux besoins de l'économie sont faibles. Il est à noter également un accroissement de la disparité filles/garçons ;
- Les taux d'analphabétisme sont toujours élevés en dépit des efforts consentis. 86 % des femmes et 69% des hommes sont analphabètes. Les principales causes sont la non scolarisation d'un grand nombre d'enfants sur les quinze dernières années, le faible taux d'achèvement ainsi que la forte croissance démographique engendrant un nombre élevé de population scolarisable ;
- La précarité des conditions de travail handicape sérieusement la qualité des enseignements et des apprentissages. Le problème de la faiblesse de la qualité se pose à tous les niveaux, sous toutes les formes, notamment en ce qui concerne la formation des enseignants, les curricula, les contenus des enseignements/apprentissages, les méthodes et l'évaluation ;
- Le Tchad est encore loin des 20% du budget de l'État préconisé par le Fast-Track, pour le financement du secteur.

1.11.8 Santé

1.11.8.1 L'état de santé satisfaisant de l'ensemble de la population, en particulier de la population active, mais aussi des mères et des enfants, est un facteur favorable à leur productivité et à leur contribution à l'économie, et pour les enfants à leur réussite scolaire. Des taux de mortalité et de morbidité peu élevés constituent donc un élément essentiel de la qualité du capital humain du pays. Le bilan de la mise en œuvre de la politique nationale de

santé (1998-2005 et 2007-2012) a révélé une insuffisance de la réponse du système face à ces problèmes de santé.

1.11.8.2 L'accès de la population et la qualité des services de santé restent faibles. Le profil épidémiologique du Tchad est caractérisé par la prévalence élevée des maladies endémiques telles que le paludisme, la diarrhée, les infections respiratoires aiguës, qui constituent les premières causes de consultation ; et des maladies épidémiques, le choléra, la rougeole, la méningite. On constate que : "Un enfant sur cinq décède avant d'atteindre son 5ème anniversaire" la plupart pour des causes évitables. Malgré les efforts importants dans le domaine de la vaccination, les maladies évitables par la vaccination sont encore régulièrement rapportées par le service de surveillance épidémiologique

1.11.8.3 En matière de mortalité maternelle, le Tchad se situe parmi les pays d'Afrique les plus mal placés en matière de santé maternelle. Le taux de mortalité maternelle (TMM) était de 827 pour 100 000 naissances vivantes en 1997 (EDST1) et de 1099 en 2004 (EDST2).

1.11.8.4 Les données du Ministère de la Santé Publique montrent une amélioration continue de la proportion des femmes enceintes bénéficiant de la consultation prénatale (12% en 2001 et 26% en 2006) ; une forte baisse des accouchements assistés par du personnel qualifié : 39% en 2008 contre 22,33% en 2010. Par ailleurs, les consultations post natales ne touchaient que 4 % des mères en 2004 (seule donnée disponible). Ces taux révèlent qu'une forte majorité des femmes tchadiennes ne bénéficient pas des mesures de prévention les plus efficaces pour réduire la mortalité maternelle.

1.11.8.5 Selon les résultats de l'enquête SONU (Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence) le Tchad compte 23 Formations Sanitaires offrant des SONU dont 20 des soins complets (SONUC) et 3 des soins de base (SONUB). La norme est de 5 Formations Sanitaires SONU pour 500 000 habitants soit 4 SONUB et 1 SONUC. Le ratio entre le nombre actuel de Formations sanitaires SONU et la taille de la population en 2011 pour le Tchad est de 0,9 formations sanitaires SONUC et 0,1 formations sanitaires SONUB pour 500 000 habitants. Cent dix-sept (117) formations sanitaires SONU dont au moins 23 Formations Sanitaires SONUC sont requises, soit un écart de 94 structures SONU dont 91 formations sanitaires SONUB à pourvoir.

1.11.8.6 En matière de VIH-SIDA, on constate notamment une forte progression du taux de traitement aux ARV des malades du VIH-SIDA : 10 % en 2006 ; 49 % en 2009. Plus de 150 centres de santé ont été construits et réceptionnés entre 2008 et 2010.

1.11.8.7 Depuis 2005, d'après les données de la Direction de la Statistique et de l'Information Sanitaire (DSIS), 65 % des infrastructures sanitaires sont en bon état contre 22 % en mauvais état. Un Centre de Santé (CS) sur dix (10) manque de réfrigérateur pour la conservation de vaccins soit parce qu'il est nouveau ou parce que l'équipement est vétuste.

Les ressources humaines

1.11.8.8 Le Ministère de la Santé a vu son personnel relativement renforcé ces dernières années par le recrutement du personnel médical et paramédical. Néanmoins, le secteur connaît une insuffisance quantitative et qualitative en personnel. Face à cette situation, le gouvernement a opté depuis plusieurs années, pour la multiplication des écoles de formation afin d'augmenter la capacité de production des agents de santé. En 2012, le Département de la santé compte 4 858 agents toutes catégories confondues (dont 429 médecins, 2040 infirmiers qualifiés, 359 sages-femmes) pour 12 212 224 habitants. Ainsi, on compte un médecin pour 28 466 habitants contre 1 221 habitants selon la norme de l'OMS, un infirmier diplômé d'Etat pour 5986 habitants alors que la norme OMS est de 1 Infirmier qualifié pour 2442 habitants, 1 sage femme pour 7537 femmes en âge de procréer, alors que l'OMS recommande une proportion de 1 sage-femme pour 545 femmes en âge de procréer.

1.11.8.9 Les structures de formation doivent être renforcées au-delà de leur capacité actuelle pour combler le déficit. En effet, à la Faculté de médecine, 522 étudiants sont en formation dont 39 sont en instance de soutenir leur thèse de doctorat. Pour ce qui est des autres qualités d'agents de santé (toutes catégories confondues), 417 sont en formation dont 78 en dernière année.

1.11.9 Eau, Hygiène et Assainissement

1.11.9.1 En dépit des progrès importants réalisés par les autorités sur la voie de l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le Développement, en portant le taux d'accès à l'eau potable de 21% en 2000 à 46% en 2011, contre des prévisions de 60% pour l'horizon 2015, le secteur continue à pâtir de nombreux goulots d'étranglement : insuffisance et faible entretien des ouvrages, vétusté du réseau, qualité de l'eau sujette à caution, etc.

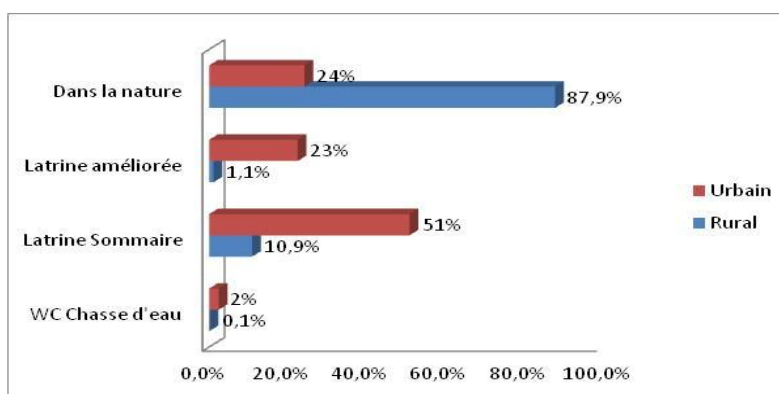
Tableau 6. Évolution du taux brut d'accès à l'eau potable.

Années	2000	2004	2005	2006	2007	2008	2010	2011
Taux d'accès	21	29	31	34	35	40	42,9	46

Source : Ministère de l'Eau 2012

1.11.9.2 En matière d'hygiène et assainissement, les résultats atteints sont faibles. Le deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH.2) montre que la plus grande proportion des unités d'habitation au Tchad (73,8%) et de la population (73,5 %) utilise la nature comme lieu d'aisance. En 1993, plus de 3 ménages sur 4 (79, 0%) utilisaient la brousse /nature pour faire leurs besoins. Il en résulte de nombreux cas de maladies diarrhéiques d'origine parasitaire à l'origine d'une forte mortalité infantile.

Graphique 2. Proportion (%) des unités d'habitation par type d'aisance, selon le milieu de résidence



Source : ECOSIT 3, INSEED

1.11.9.3 Pour l'ensemble du pays, dans 70,9 % des ménages, les ordures ménagères sont évacuées dans les alentours des concessions. Par ailleurs, près d'un ménage sur cinq (19,5 %) évacue ses déchets ménagers au bord des rues. A peine deux ménages sur cent (2,2%) utilisent le mode moderne d'évacuation des ordures ménagères (bac de Mairie/sac à ordures) dans l'ensemble du pays. La proportion des ménages utilisant d'autres moyens d'évacuation des ordures est de 4,7%.

1.11.9.4 Actuellement, le taux d'accès à l'assainissement de référence qui était de 7% en 2000, est passé à 12% en 2010. Ainsi l'atteinte du taux de 35% des OMD en 2015, sera difficile, tant l'écart à combler est important.

1.11.10 Protection sociale, équité et genre

1.11.10.1 Des progrès avaient été réalisés entre 2006-2009, notamment dans le domaine de la protection et du développement du Jeune Enfant et de l'Adolescent ; de la protection et la promotion des personnes handicapées ; de la promotion de la femme et de l'intégration des questions du genre ; de la protection et de la promotion de la Famille (couches vulnérables) ; et du renforcement des capacités institutionnelles et en ressources humaines.

1.11.10.2 Enfin, pour gagner en efficacité, le secteur doit surmonter les contraintes majeures ci-après qui se dressent encore sur la voie du développement humain du pays :

- Au plan institutionnel: l'absence d'une politique nationale de développement sociale;
- Au plan structurel et opérationnel: la faiblesse des organigrammes fonctionnels et des méthodes, la faiblesse des données et des infrastructures de base ;
- Au plan des ressources humaines: la faible motivation des personnels (absence de plans de carrière) ;
- Au plan financier: le faible niveau d'allocation de ressources publiques (0,7% du PIB, et 1,9% du Budget en 2005).

1.11.10.3 Il convient d'ajouter les problèmes de discrimination de sexe qui persistent et la non finalisation du code de famille qui devrait consolider les droits des femmes.

1.11.11 Accès à l'habitat

1.11.11.1 Le secteur de l'habitat est peu développé et souffre de contraintes liées à l'absence d'une politique de promotion et de financement de l'habitat social, à la désuétude des textes réglementant le foncier et le domanial (1967) et aux règles de construction (1970) dont la procédure est très longue et non appropriée par la population. Cette situation est aggravée par l'insuffisance des cabinets d'architectes, des géomètres, de techniciens qualifiés du bâtiment, et aussi et surtout des promoteurs immobiliers. Les statistiques restent également à être développées pour fournir une base solide de planification.

1.11.11.2 En l'absence d'institutions de financement des logements, force est de constater l'auto – construction et l'habitat locatif, qui sont par excellence du ressort du secteur informel. Il se situe en moyenne entre 2000 à 3000 unités de logement par an. Ces habitations sont souvent construites sans avoir recours à l'assistance des professionnels et sans permis de construire. La domination de ce secteur par les non professionnels et le coût prohibitif des matériaux de construction expliquent l'état peu élaboré de l'habitat dont 90% sont de type traditionnel.

1.11.11.3 Pour faire face au défi de l'habitat, le Gouvernement a formulé en 1999, avec l'appui du PNUD et de l'ONU –Habitat, la Stratégie Nationale de Logement (SNL) qui vise fondamentalement l'accès à un logement décent, viable et durable ainsi qu'aux services de base pour toutes les couches sociales et particulièrement celles à revenus faibles ou intermédiaires.

Encadré 2. Politique d'Aménagement Urbain et Habitat

Le Gouvernement, à travers le Projet de Développement Urbain et d'Amélioration de l'Habitat (DURAH) envisage la viabilisation de trois zones urbaines pour produire 6 000 parcelles assainies dont 60% seront vendues aux ménages à revenus faibles ou intermédiaires. Il prévoit également une opération pilote à Goudji Hamaral Goz (Patte d'Oie), zone de 54,6 ha située à la sortie nord de N'Djaména sur laquelle 1 000 parcelles assainies seront attribuées aux couches des populations les plus vulnérables et 100 logements seront construits et mis en location- vente ainsi que l'appui à l'auto construction. La réhabilitation de deux anciens quartiers par l'installation d'infrastructures de base et la régularisation foncière de concessions seront réalisées : une opération pilote sera menée à Farcha Madjorio à l'Ouest de N'Djaména. Outre la société pour la Promotion Foncière et Immobilière (SOPROFIM), il est prévu la création des institutions manquant à la chaîne de production de logements pour le grand nombre, notamment le Fonds de Promotion de l'Habitat (FPH) . Ces efforts menés à leur terme et étendus à l'ensemble du territoire contribueront sûrement à l'atteinte de la cible.

1.11.12 Culture, Sport et Loisirs

1.11.12.1 Le Tchad est un pays pluriel de très grande diversité, qui regorge d'énormes potentialités culturelles et sportives souvent peu valorisées. Dans le domaine culturel, plusieurs sites existent qui sont susceptibles d'être inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Ce sont :

- Les Gravures et peintures rupestres de l'Ennedi et du Tibesti ;
- Le site métallurgique de Begon II dans le Logone Oriental;
- Les curieuses mines de fer de Télé-Nugar dans le Guéra;

- Les ruines de Ouara dans le Ouaddaï;
- Le parc naturel de Zakouma dans le Salamat;
- Les Lacs Ounianga dans le BET;
- Le Lac Tchad dans la région du Lac;
- Les sites à Hominidés anciens (Toumaï et Abel) du Djourab dans le BET;
- Le village de Gaoui connu pour le travail des femmes dans le dessin des fresques murales et dans l'artisanat autour de la poterie ;
- La Région d'Archeï: le paysage naturel, culturel et son art rupestre dans le BET;
- Le parc de Sena-Oura dans la région du Mayo-Kebbi Ouest ;
- Le Lac Léré et les chutes Gauthio ;
- Le palais du sultan de Léré ;
- Le parc de Manda ;

1.11.12.2 Dans les autres domaines de la culture, comme le cinéma, l'art plastique, la musique, le théâtre, la peinture, la littérature, etc., le Tchad commence à se faire connaître avec de nombreux prix engrangés au niveau continental et international, dans les domaines du cinéma, de la photographie, de la chorégraphie, de la danse et de la chanson. Pour pérenniser ces acquis, il est donc nécessaire d'étudier la question de l'inscription et de la formation dans ces disciplines dans les systèmes d'enseignement et de formation du pays.

1.11.12.3 Le Tchad peut engranger des dividendes culturels importants, s'il existe une stratégie de développement qui intègre la dimension culturelle et artistique dans le plan global de développement. L'élaboration et l'adoption par le Gouvernement en 2012 du programme d'appui au secteur culturel s'inscrit dans ce cadre.

1.11.12.4 Dans le registre du sport/jeunesse et des loisirs, l'engouement des populations, surtout les jeunes, à participer aux différents types d'activités sportives est grand. Le football par exemple, est très populaire au Tchad, mais peu performant au niveau de l'équipe nationale et des clubs sportifs engagés dans les compétitions régionales et internationales. D'autres disciplines sportives comme le hand bal, le basket-ball, les arts martiaux, l'athlétisme etc, sont très populaires. Un des handicaps importants à leur développement reste l'insuffisance d'installations modernes et en nombre suffisant pour accueillir cette jeunesse sur l'ensemble du territoire national.

1.11.12.5 Un effort est fait pour promouvoir les loisirs. On peut citer les activités socio-culturelles de la bibliothèque nationale, du Musée national de N'Djamena et des musées régionales de Sarh, Moundou, Abéché, de l'Institut Français du Tchad qui met à la disposition du public un fonds de 27.000 ouvrages, des centres culturels de N'Djamena et des principales villes du pays, des librairies de N'Djamena et des provinces qui proposent des ouvrages en français, en arabe et en anglais. Il reste que l'offre reste insuffisante et pas suffisamment de proximité pour aider la jeunesse et lui offrir des alternatives saines d'occupation.

1.11.12.6 Il existe un potentiel important au niveau des parcs nationaux à Manda, Zakouma et Sena-Oura dans le Sud du pays, et des sites historiques et uniques dans la zone

saharienne. Plusieurs sites touristiques restent inexploités du fait des champs des mines résultant de multiples conflits qu'a connu le pays. Leur mise en valeur est tributaire de la poursuite du programme de déminage.

1.11.12.7 La valorisation de ce potentiel culturel, sportif et de loisirs peut améliorer le cadre de vie des populations et contribuer à la génération de revenus permettant la lutte contre la pauvreté²¹

1.11.13 Transports et TICs

A- Transports

1.11.13.1 Des efforts d'investissement très importants ont été consentis dans les infrastructures de transports routier. Le tableau ci-dessous illustre les efforts consentis par le gouvernement en matière de patrimoine routier.

Tableau 7. Réalisations dans le domaine d'entretien routier

Libellé	Période 2000-2011										
	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10 /11
linéaire programmé (km)	1 380	1 924	2 958	2 241	2 731	3 083	3 395	3 422	3 547	3 483	3145
linéaire exécuté (km)	823	1 498	1 481	1 423	1 790	1 972	2 541	2 562	2 389	2 118	2355
Taux de réalisation (%)	59,64	77,86	50,07	63,5	65,54	63,96	74,85	74,87	67,35	60,81	74,88

Source : DGR

Il ressort de ce tableau que l'évolution du taux de réalisations d'entretien routier se situe annuellement au-dessus de 50%.

1.11.13.2 La mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Transports 2000 – 2010 a été caractérisée par l'extension considérable du réseau bitumé, portant le linéaire de routes bitumées de 557 km en 2002 à 1 602 km en 2011. Il est projeté d'atteindre en fin 2013, 1.925 km de linéaire de routes bitumées.

1.11.13.3 Les dépenses d'investissements dans le secteur des travaux publics et des transports au cours de la période (2000 – 2010) représentaient en moyenne plus de 30 % du total des dépenses d'investissements de l'Etat

1.11.13.4 Une des contraintes majeures reste le désenclavement du Tchad par rapport au marché international à des prix compétitifs. La nécessité de développer les voies de chemin de fer reste d'actualité afin d'apporter une réponse adéquate à cette question.

²¹ L'accès au sport, aux vacances pour tous, aux loisirs et à la culture participe au développement, à l'équilibre et à la socialisation des publics en difficulté.

B-TICs

1.11.13.5 Téléphonie. Dans le registre de la téléphonie, 59,5 % des ménages possèdent au moins un téléphone mobile en milieu urbain et 3,0% au moins un téléphone fixe. En milieu rural, un ménage sur cinq possède un téléphone mobile et à peine un ménage sur cent au moins un téléphone fixe. L'évolution du taux de téléphonie fixe est restée constante de 2005 à 2009 et a connu une légère augmentation à partir de 2010, tandis que la téléphonie mobile a connu une explosion depuis 2008 en passant de 15,2% en 2008 à 30,6% en 2011. De même, le taux de pénétration de la téléphonie fixe et mobile est passé de 15,4% en 2008 à 31,1% en 2011. De 2005 à 2011, le taux de croissance du parc d'abonnés mobiles est en moyenne de 166% par an, largement au-delà des objectifs fixés. Pour la même période, le taux de croissance des abonnés fixes est de 69% par an, en deçà de l'objectif fixé par la Stratégie Nationale de Développement des Technologies des Communications due à une faible performance du secteur.

1.11.13.6 Internet. La Société Nationale des Télécommunications, Sotel Tchad, offre à ce jour des accès à plus de six fournisseurs de service Internet. Environ une vingtaine de cybercafés constituent les points d'accès à ces services. Une progression très timide comme le montre le tableau 9 ci-dessous, qui s'est améliorée à partir de 2007 grâce aux deux opérateurs de téléphonie mobile.

Tableau 8. Evolution des abonnés à Internet

Années	2001	2005	2007	2009	2010	2011
Nombre	1 500	3 585	45 500	68 000	79 800	562 469
Taux de pénétration	0,02	0,04	0,5	0,6	0,7	4,7

Sources : MPTIC, OTRT

1.11.13.7 Faute d'infrastructures adéquates et de textes réglementaires adaptés, l'évolution de l'internet reste encore lente malgré l'existence d'un câble international à fibre optique passant par le Cameroun. L'absence de réseaux large bande est une contrainte majeure qui affecte le développement du pays. Le gouvernement de la République du Tchad a initié un projet de construction d'infrastructures à large bande en fibre optique aussi bien pour couvrir les besoins nationaux qu'internationaux (interconnexions avec la RCA, le Soudan et le Nigéria).

1.11.14 Energie

1.11.14.1 D'une manière générale, 96,6 % (RGPH.2, 2009) des ménages soit 96,9 % de la population utilisent des produits en rapport avec le bois pour faire la cuisine, soit sous forme de bois de chauffe, de charbon de bois, ou de matériaux végétaux. Cette forte demande de bois traduit la pression croissante de la population sur la végétation. Les autres sources d'énergie de cuisson se répartissent comme suit : 1,8% du pétrole et 0,6% du gaz. D'après ce

recensement, le principal mode d'éclairage est la lampe à pétrole (50,7%). La lampe torche et l'électricité du réseau, viennent en seconde position avec respectivement 38,8% et 2,6% des ménages. En 2009, d'autres sources d'éclairage ont fait leur apparition : lampe à pile (38,8%), panneau solaire (0,1%), groupe électrogène (1,0%) et lampe à gaz (0,5%). Pour pallier cette situation, le Gouvernement a élaboré une politique énergétique du Tchad à travers le « Plan Stratégie d'Amélioration de la Gestion et de la Gouvernance de l'Energie ».

1.11.14.2 La Société Nationale de l'Electricité (SNE), principale institution de fourniture de l'électricité présente une situation caractérisée entre autres par la vétusté du réseau de distribution électrique, le déséquilibre financier et la contre-performance commerciale. Les infrastructures de la SNE se trouvent concentrées à N'Djamena où le réseau de distribution est très obsolète et ne couvre que le tiers de la superficie actuelle de la ville. Les réseaux des provinces, de construction récente, ne posent pour l'instant pas trop de problème. Toutefois, ils nécessitent des extensions pour faire face aux besoins.

1.11.14.3 La SNE est confrontée à d'énormes problèmes de commercialisation de son produit compte tenu du faible taux de facturation et de recouvrement et au manque à gagner occasionné par les branchements frauduleux. Elle connaît aussi un déficit d'exploitation énorme dû à la faiblesse des ressources propres et à un niveau élevé de ses charges causées en grande partie par l'achat des combustibles et des lubrifiants qui représente 80% de la charge d'exploitation.

1.11.14.4 Conscient de l'importance de l'énergie pour le développement du pays, le gouvernement a fait installer à N'Djamena une centrale de 60 MW qui est présentement opérationnelle. En outre, la raffinerie de Djarmaya fournira 20 MW à la Ville de N'Djamena. L'urgence est de résoudre la question du réseau de N'djamena afin de permettre aux usagers de bénéficier de cette capacité de production. Par ailleurs, l'Etat a décidé, dans le cadre de son soutien au social et aux opérateurs, de réduire le coût de KWH à 125 F CFA soit une baisse de 49%.

1.11.14.5 La mise en service de la raffinerie de Djermaya produisant du gaz et l'accès à des réchauds sur le marché à des prix raisonnables sont des éléments majeurs qui contribueront à terme à la substitution du bois par le gaz butane.

Encadré 3. Forum international sur les énergies renouvelables, 2012

Dans le souci de répondre aux besoins croissants des populations en matière d'énergie, le Gouvernement a organisé en 2012, un forum international sur les énergies renouvelables au Tchad dont les principales recommandations sont: i) l'élaboration d'une stratégie nationale pour le développement des énergies renouvelables, ii) l'adoption d'une loi cadre des énergies renouvelables, iii) La mise en place d'une Agences des Energies renouvelables, iv) la mise en place d'un cadre fiscal et financier incitatif et d'un fonds dédié à ce secteur, v) l'élaboration d'un programme de formation à même d'accompagner le développement du secteur et vi) le renforcement des structures nationales en vue de permettre un meilleur accès aux opportunités de développement d'énergies propres et les fonds carbone.

1.11.15 Protection de l'environnement et adaptation au changement climatique

1.11.15.1 La disparition progressive de la végétation, la dégradation des sols, l'avancée progressive du désert (à une vitesse de 3 km/an), le tarissement, voire l'assèchement des cours

d'eau et des lacs, la variation du niveau de la nappe phréatique, la perturbation des cycles de saisons et la disparition de certaines espèces animales et végétales, sont les manifestations tangibles de cette dégradation de l'environnement et des écosystèmes.

1.11.15.2 A ces phénomènes, il convient d'ajouter la persistance de la sécheresse qui a accéléré la désertification et réduit les zones agro-pastorales ; les pressions anthropiques et les pratiques culturelles inadaptées qui ont entraîné une extension des zones de pâturage vers le Sud, au détriment de terroirs agricoles créant des conflits entre agriculteurs et éleveurs et les modes d'exploitation inappropriés des ressources : feux de brousses, consommation incontrôlée des combustibles ligneux (bois, charbon) qui représente 90% de la consommation totale de l'énergie du Tchad

1.11.15.3 La volonté politique de prendre en charge cette situation s'est manifestée en 1999, lors de la consultation sectorielle sur le développement rural, où il est retenu que la gestion et la valorisation des ressources naturelles, gage d'une production durable doivent être menées dans un cadre concerté et s'articuler autour des objectifs suivants :

- Assurer la durabilité de l'accès des populations aux ressources naturelles ;
- Conserver et protéger les ressources naturelles ;
- Lutter contre la désertification ;
- Promouvoir une gestion et une exploitation rationnelles des ressources naturelles ;
- Faire participer les utilisateurs des ressources au coût de préservation et de remplacement après destruction.

1.11.15.4 En 2002, le Gouvernement a élaboré et adopté le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) , lequel a abouti au Programme de Gestion Communautaire des Écosystèmes qui se fixe comme objectifs : (i) d'assurer la gestion intégrée des principaux écosystèmes fragiles du pays en habilitant les communautés à mieux combattre la désertification et à protéger la biodiversité, (ii) d'améliorer les conditions de vie des populations (iii) de renforcer les capacités accrues des communautés à l'auto organisation et à l'auto définition, (iv) de préserver les écosystèmes et la biodiversité.

1.11.15.5 Le Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification est mis en œuvre et couvre l'ensemble du territoire national. Ce Programme a pour objectifs de : (i) protéger, restaurer et mettre en valeur des potentiels productifs et (ii) renforcer les capacités nationales en matière de lutte contre la désertification. Dans le domaine des réglementations visant à restaurer et préserver l'environnement, le Tchad est partie prenante de l'Agenda 21 issue de la Conférence de Rio (1992) sur l'Environnement. Toujours en matière de réglementation, le Tchad a signé et ratifié plusieurs Conventions parmi lesquelles les trois conventions sur les changements climatiques, la biodiversité et la désertification, et la Convention de Bamako de 1991²²

²² 2010 Programme des Nations Unies au Tchad

1.11.15.6 Dans le cadre du suivi des effets environnementaux du Projet pétrole, le Gouvernement a mis en place un Comité Technique National chargé de suivi et du Contrôle des Aspects environnementaux des projets pétroliers (CTNSC). Le programme du CTNSC qui intervient sur le site pétrolier de Doba vient en appui d'autres programmes mis en place comme la gestion durable ; le programme de l'hydraulique ; le programme pêche ; la stratégie nationale de gestion des déchets et la conservation de la biodiversité.

1.11.15.7 Enfin, plus récemment, le Gouvernement (pour faire face aux conséquences du tarissement continu du Lac Tchad qui constitue une source de subsistance humaine, de vie animale, halieutique, végétale, où plus de 30 millions de personnes vivent de son exploitation), a organisé en 2010, un Forum Mondial sur le Développement Durable, sur le thème « Sauver le Lac Tchad », pour relever les défis qui s'imposent , à savoir :

- la recherche de solutions hydrologiques centrées sur le rétrécissement du Lac, la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations;
- l'utilisation durable des ressources en eau par tous les utilisateurs des communautés et autres bénéficiaires au niveau local, national et régional;
- la responsabilisation des acteurs du bassin comprenant les communautés locales pour le développement et la gestion écologiquement rationnelle des ressources naturelles du bassin.

1.11.15.8 Le Chef de l'Etat est allé en personne en 2012 défendre le programme de sauvegarde du Lac Tchad au Forum mondial de l'eau à Marseille et au Sommet de Rio sur le développement durable.

1.11.15.9 Afin d'accroître la résilience, le Gouvernement a mis en place un dispositif d'analyse et de gestion des crises qui affecte les populations tchadiennes d'une manière récurrente : inondations, ennemies de cultures, sécurité nutritionnelle et alimentaire, épidémies, etc.

1.11.16 Un progrès mitigé vers l'atteinte des OMD

1.11.16.1 En somme, le bilan diagnostic de la mise en œuvre des stratégies de développement de 2003 à 2011, montre que des progrès importants sont réalisés en vue de l'atteinte des OMD, mais la grande partie des objectifs ne pourra l'être en 2015. Comme l'indique le tableau ci-dessous, il sera difficile au pays d'atteindre la plupart des cibles à l'horizon temporel des OMD. Cependant, compte tenu des efforts fournis par le Gouvernement dans le développement agricole, la lutte contre le VIH/SIDA et l'hydraulique villageoise et pastorale, et la tendance de certains indicateurs observés ces derniers temps, il est possible que les cibles des OMD ci-après soient atteintes :

- **Cible 1.3:** réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim;
- **Cible 6.1:** d'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/SIDA et commencer à inverser la tendance actuelle ;
- **Cible 6.2:** d'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres maladies et avoir commencé à inverser la tendance actuelle ;
- **Cible 7.2:** réduire d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre et à un système d'assainissement.

1.11.16.2 Il convient de temporiser les appréciations ci-dessus qui n'intègrent pas des performances remarquables de préalables de développement qui ne sont pas mesurables par les indicateurs des OMD et autres. Il s'agit de la paix et de la stabilité qui s'est installée au Tchad après des décennies de guerre grâce à une vision et des actions exceptionnelles du Président de la République qui a su mobiliser et guider les Tchadiens dans cette direction. Le Tchad devra en même temps faire face à un environnement de pays voisins qui connaissent des troubles et même des guerres. C'est dire que la Communauté Internationale devra intégrer dans leur soutien au Tchad cette dimension et aider le pays à renforcer cette paix et cette stabilité, à gérer les flux croissants de réfugiés, à mettre en œuvre rapidement le plan de réinsertion des militaires démobilisés, et à soutenir, sinon comprendre les mesures sécuritaires nécessaires pour faire face aux différents menaces avoisinants le Tchad.

Tableau 9. Situation des OMDs au Tchad

CIBLES	Niveau en 1990	Niveaux récents	Objectif Cible en 2015	Probabilité de réalisation en 2015
1. 1.1 Réduire de moitié entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour	53 %	2011 : 46,7 % 2003 : 55%	27,5 %	difficile
1.2 Fournir un emploi productif et décent à tous, y compris les femmes et les jeunes.	Nd	2003-2004 : 2%	100%	Difficile
1.3 Cible3 Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim. <i>Indicateur</i> du taux d'insuffisance pondérale des enfants de moins de cinq ans	42 %	2010 : 30% (rapport MICS)	21 %	Possible
2. D'ici à 2015, donner à tous les enfants garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.	Nd	2009 : 38%	100%	Difficile
3. Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaires et secondaires d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.	Enseignement Primaire : 0,41	Primaire/2009 : 0,7 Secondaire/2008 : 0,3 Universitaire/2008: 0,15	Enseignement Primaire : 1	Possible pour le Primaire Difficile pour le collège et l'université
4. Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015 le taux de mortalité des enfants de moins de 5	201 ‰ (OMD)	2008 :209‰ (OMS) 2010 :180‰ (MICS,2010)	67 ‰	Difficile
5.				
6. Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	820 (pour 100000)	827 pour 100 000 naissances vivantes en 1997 1084 en 2010(MICS)	205 (pour 100000)	Difficile
7. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies 7.1. D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/SIDA et commencer à inverser la tendance actuelle	<u>Nd</u>	2005 : 7 % 2010 : 3,3% (OMS)	<u>0,5%</u>	Possible
7.2. D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres maladies et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	Paludisme : Prévalence : 12 % en 1990(PNLP) Tuberculose :nd	Paludisme : Prévalence :22 % en 2005 (DSIS) Tuberculose : 5% (2005) 6% (2007)	Palu ; 15% Tuberc ; 3%	Possible
8. Assurer un environnement durable 8.1. Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.	Nd	Nd	Nd	Difficile
8.2. Réduire d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable	19% (accès à l'eau potable)	2011 :46%	60%	Possible pour l'eau Difficile pour l'assainissement

CIBLES	Niveau en 1990	Niveaux récents	Objectif Cible en 2015	Probabilité de réalisation en 2015
salubre et à un système d'assainissement				
8.3 Réussir, d'ici 2020, à améliorer sensiblement les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants des taudis	nd	90% des ménages vivent dans les habitations construites en matériaux traditionnels (RGPH.1) 71,8% des ménages vivent dans les habitations construites en matériaux traditionnels en 2009 (RGPH.2)	nd	Difficile
9. Instaurer un partenariat mondial pour le développement. 9.1 Ensemble avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous.	Nd	Taux de pénétration de la téléphonie : 3,7% (2005) (MPTIC) 31,1% (2011) (MPTIC) Taux de pénétration de l'Internet : 0,04% (2005) (MPTIC) 4,7% (2011) (MPTIC)	-	Possible

Source : Rapport de suivi OMD Septembre 2010, MICS Décembre 2010

1.12 LES PRINCIPAUX DEFIS

1.12.1 L'analyse diagnostique ci-dessus de la situation socio-économique du pays fait apparaître des contraintes et les points saillants sur lesquels le Gouvernement entend concentrer les efforts au cours des trois prochaines années afin d'accélérer la croissance et impulser un développement durable. Le Gouvernement devra relever les principaux défis suivants :

- Assurer une croissance économique soutenue et créatrice d'emplois ;
- Satisfaire les besoins sociaux et réduire les inégalités ;
- Protéger l'environnement et veiller à l'adaptation aux changements climatiques ;
- Tenir le cap de la bonne gouvernance.

1.12.2 En matière de croissance économique, il s'agit de relever le défi, en portant son taux d'évolution à 7% au moins par an sur la période 2013-2015, afin de booster l'accroissement du PIB par tête à plus de 3% par an et, placer le Tchad sur la trajectoire de l'émergence et du développement durable.

1.12.3 Cela suppose la mobilisation des ressources financières internes et externes ; des compétences et des capacités pour diversifier l'économie ; développer et moderniser l'agriculture et l'élevage ; développer les PME, faciliter le développement du secteur pétrolier et minier. Les efforts devraient permettre d'améliorer la productivité, de développer une offre de biens et de services à valeur ajoutée, d'investir dans la recherche et le développement (R&D), de valoriser les métiers traditionnels auprès des jeunes, d'offrir des formations aux

métiers et de perfectionnement adaptées, de soutenir et encourager l'industrie de transformation agroalimentaire, de poursuivre les efforts de construction des infrastructures de base (route, énergie, hydraulique, TIC, aménagement du territoire, etc.) et, d'engager une politique résolue de maîtrise de la dynamique démographique.

1.12.4 Dans le registre du social, l'enjeu est de parvenir au cours de l'horizon temporel retenu, à satisfaire les besoins essentiels des populations tchadiennes actuelles et futures, à améliorer la qualité de vie et assurer l'équité sociale.

1.12.5 Les programmes et projets mis en œuvre sur l'ensemble du territoire national ou au niveau local dans le cadre d'actions en faveur de l'emploi, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, des activités génératrices de revenus, de l'eau et assainissement, de l'habitat social, de l'éducation, de la santé, du sport et des loisirs, de la culture et de la protection sociale, incluant le statut de la femme dans la société tchadienne, doivent être mis en œuvre et développés en priorité. La mise en œuvre de ces priorités nécessite la prise en compte des variables démographiques pour évaluer les besoins à satisfaire à l'horizon temporel du PND 2013-2015.

1.12.6 Dans le domaine de la protection de l'environnement et de l'adaptation aux changements climatiques, l'enjeu est d'améliorer le cadre de vie des populations tchadiennes, notamment à travers la poursuite de la lutte pour la sauvegarde du Lac Tchad, la prévention et la gestion des risques et catastrophes, particulièrement ceux liés aux changements climatiques. A cet effet, l'adoption et la mise en œuvre d'une feuille de route basée sur des objectifs et des actions associées à des budgets prévisionnels conséquents, permettra l'atteinte de résultats plus poussés dans le sens d'une plus grande amélioration du milieu de vie des populations.

1.12.7 En matière de gouvernance, l'enjeu est de faire participer les populations tchadiennes aux décisions concernant le développement du pays et le renforcement des capacités institutionnelles de l'État. Des réponses devraient être apportées aux questions clé telles que la parité homme/femme dans les instances décisionnelles ; l'accès des citoyens aux services sociaux de base de qualité ; la participation du citoyen dans les décisions politiques et le développement de son milieu au niveau décentralisé ; le contrôle citoyen des associations de la Société Civile, l'environnement des affaires qui favorisent les activités des opérateurs économiques, etc..

CHAPITRE II. PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT 2013-2015

2.13 VISION 2025

Le Président de la République a fixé l'horizon pour 2025. Sa ferme volonté est de faire du Tchad « **une puissance régionale émergente à l'horizon 2025, portée par des sources de croissance diversifiées et durables, créatrices de valeurs ajoutées et d'emplois et assurant à chaque tchadien, un accès adéquat aux services sociaux de base, à un logement décent et à une offre adéquate de formations** ». La réflexion approfondie sur cette vision va démarrer au début de 2013. Il s'agira de faire adopter un document de vision capable de guider la transformation de la société tchadienne à moyen et long termes, avec une programmation clairement formulée, assortie d'indicateurs d'étapes, de résultats et d'impacts, pour être sûr que les objectifs fixés seront atteints. Il faudra assurer un processus participatif pour une vision concertée de développement stratégique du Tchad à l'horizon 2025, une vision à laquelle aura adhéré la population tchadienne, notamment sa jeunesse qui aura la plus grande responsabilité pour sa mise en œuvre.

2.14 ORIENTATIONS ET AXES STRATEGIQUES

2.14.1 Depuis la fin de la SNRP II en Décembre 2011, le pays n'a pas une réponse cohérente de programme face aux défis multiples et pouvant lui permettre d'apporter une réponse à la hauteur des ambitions du pays. Le programme national de développement 2013-2015 répond au vide programmatique créé depuis la fin de la SNRP II et permet de jeter les jalons de développement à court terme pour les trois prochaines années, basée sur le bilan diagnostic 2000-2011. Il s'agit de définir un programme réaliste mais ambitieux.

2.14.2 Partant de la vision de développement à long terme qu'il s'est fixé, prenant en compte les questions transversales prioritaires pour son développement et tirant les leçons du bilan d'une décennie de lutte contre la pauvreté, le Tchad a décidé de se doter du plan national de développement qui vise à terme de jeter les bases d'une économie forte en s'appuyant sur des leviers porteurs.

2.14.3 L'horizon 2015 se focalisant sur les priorités de croissance économique soutenue et les aspirations à une meilleure qualité de vie de la population, à la réduction de la pauvreté particulièrement en milieu rural, auprès des femmes et des jeunes. A cet effet, huit objectifs prioritaires sont fixés à savoir :

- 1) La croissance soutenue
- 2) La sécurité alimentaire
- 3) La création et l'accès à l'emploi
- 4) Le développement du capital humain
- 5) Le développement du secteur privé
- 6) Le développement des TICs (Technologies de l'Information et de la Communication)
- 7) La protection de l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques
- 8) L'amélioration de la gouvernance

La croissance soutenue

2.14.4 La croissance durable est la condition essentielle du progrès social et de la lutte contre la pauvreté. Ceci suppose la diversification des sources de la croissance économique afin que celle-ci offre aux individus, aux entreprises et à l'Etat, les moyens de réaliser d'autres objectifs fondamentaux dans les domaines socioéconomiques, etc.

2.14.5 Pour la période 2013-2015, les indicateurs spécifiques relatifs à la croissance sont de maintenir un taux de croissance annuelle réelle du PIB à un niveau minimal de 8,9%, et assurer un taux de croissance des investissements d'au moins 6,7%.

2.14.6 Il est prévu une forte modernisation de l'élevage et de l'agriculture, de nouveaux champs pétroliers, une croissance des secteurs industriels et des services, et un fort accroissement de l'investissement du secteur privé. Le développement des infrastructures économiques, notamment les transports, les TICs et les énergies va se renforcer, y compris les infrastructures d'intégration régionale favorisant la compétitivité économique.

La sécurité alimentaire

2.14.7 Les conditions devront être créées pour que la population ait, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive lui permettant de satisfaire ses besoins énergétiques et ses préférences alimentaires, pour mener efficacement une vie active. Cet objectif a une dimension transversale et implique des axes d'intervention dans plusieurs domaines suivants :

- Assurer la maîtrise de l'eau
- Rendre disponibles et accessibles les équipements agricoles, les intrants et les semences améliorées
- Dynamiser les filières porteuses : production – transformation – commercialisation
- Promouvoir les cultures irriguées
- Améliorer les systèmes d'élevage
- Renforcer les capacités des services d'appui à l'élevage
- Renforcer des mécanismes de gestion des crises alimentaires
- Fournier les moyens de transports adéquats pour l'évacuation des produits et le commerce

La création et l'accès à un emploi décent

2.14.8 La proportion de population active au Tchad est évaluée à 82% et concentrée essentiellement dans l'agriculture et l'élevage. De façon générale cette population vit mal de ses activités avec un taux de pauvreté important. Il est urgent de valoriser et d'améliorer les conditions de vie de cette population et de leurs activités. En zones urbaines, la majorité des personnes identifiées comme chômeurs sont des jeunes possédant un certain niveau d'instruction. Il faudrait améliorer les données de base en matière d'emploi et fixer des objectifs visant à résoudre ce problème de nature à menacer la paix sociale si elle n'est pas résolue de façon durable. Les axes spécifiques d'intervention couvrent les domaines suivants :

- Créer ou renforcer des institutions spécialisées d'assistance aux initiatives de création d'entreprise
- Poursuivre la promotion des groupements de base à vocation économique
- Assurer l'accroissement de la productivité dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage

- Prendre des mesures visant à organiser et protéger les producteurs ruraux des spéculateurs
- Développer les opportunités d'emplois au profit des jeunes et des femmes
- Renforcer le rôle de la femme dans le processus de développement.

Le développement du capital humain

2.14.9 Santé. Les indicateurs portent sur la réduction du taux de mortalité maternelle et infanto-juvénile, le niveau d'amélioration de la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies. Les axes d'intervention concernent l'élargissement des centres de santé sur l'ensemble du territoire, la formation du personnel, l'amélioration de la qualité des soins et l'accès aux médicaments, l'attention particulière à la santé maternelle et infantile.

2.14.10 Education : Le secteur de l'éducation a connu des résultats beaucoup plus satisfaisants : le taux brut de scolarisation (TBS) est en effet passé de 32 % en 1993 à 98,5 % en 2010. Toutefois, le taux d'achèvement au primaire stagne à 38% de 2000 à 2009. Les indicateurs viseront à relever les taux significatifs du secteur. Les axes d'intervention vont porter sur les infrastructures, la formation, les outils pédagogiques, les conditions de travail des enseignants et élèves, l'amélioration de la qualité de l'enseignement public et privé, etc..

2.14.11 Habitat décent. Dans les trois ans qui viennent, rendre opérationnelle la Société de Promotion foncière et immobilière ; doter le pays d'une banque de l'habitat, et mettre en œuvre les quinze premiers Plans Urbains de Référence.

2.14.12 Sport, loisirs et culture : Les actions viseront à assurer la promotion de l'épanouissement de la population, en particulier les jeunes, en développant des activités de sports, de loisirs et de culture. Le patrimoine naturel et historique du Tchad et la richesse de sa diversité seront promus.

Le développement du secteur privé

2.14.13 Il s'agit de prendre des mesures pour accroître l'investissement du secteur privé, accroître son rôle dans la croissance économique et la création d'emploi et de richesse. Les axes d'interventions vont porter sur la mise en œuvre effective du plan d'action Patronat/Gouvernement piloté par l'Agence Nationale de l'Investissement (ANIE). Le Tchad devrait aboutir à un meilleur classement au niveau international en matière d'environnement des affaires. Les efforts seront faits pour résoudre la question de l'Energie et d'autres infrastructures notamment les TICs qui constituent un facteur de blocage du développement du secteur privé au Tchad.

Le développement des TICs

2.14.14 Il s'agit, dans les trois prochaines années de jeter les bases de services de technologie de l'information et de la communication qui assurent le minimum requis pour un développement performant et efficace du secteur privé, de la connaissance et du savoir, de l'ouverture au marché mondial, et de façon générale de la modernisation de la société tchadienne. La mise à disposition de réseaux à large bande devra être assurée.

La protection de l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques

2.14.15 Il s'agit de prendre les mesures pour protéger le fragile écosystème tchadien et pour un développement durable. La protection du Tchad reste un enjeu majeur à achever et les efforts devront être développés pour promouvoir le programme de sauvegarde du Lac Tchad, tel que présenté au Sommet Mondial de Rio en 2012.

La bonne gouvernance

2.14.16 Les axes d'intervention visent à :

- Améliorer la gestion transparente des ressources et leur utilisation optimale
- Renforcer la lutte contre la corruption
- Améliorer la gouvernance administrative au niveau central et décentralisé
- Améliorer les performances du système judiciaire
- Renforcer la participation citoyenne à la gestion de la chose publique

Axes stratégiques d'interventions et de programmation

2.14.17 Pour atteindre les objectifs ci-dessus, compte tenu du fait que les domaines d'intervention se recoupent, les axes stratégiques d'interventions et de programmation sont regroupés de façon à couvrir plusieurs secteurs qui contribuent ensemble à atteindre l'objectif de développement fixé. Ces axes sont les suivants:

- 1) **Le Développement de l'offre de production et des opportunités d'emplois décents** ; les secteurs d'intervention visés concernent le développement rural, la création d'emplois et la formation, le développement du secteur privé, la poursuite du développement des infrastructures de base, l'énergie, les TICs, les bâtiments et travaux publics, la recherche et le développement, les programmes d'intégration régionale et la mobilisation de la diaspora.
- 2) **La mobilisation et valorisation du capital humain et la lutte contre les inégalités, la pauvreté et l'exclusion sociale**;. Education ; santé ; nutrition ; eau potable ; hygiène et assainissement ; protection sociale, promotion de l'équité et de l'égalité du genre ; population ; habitat ; culture ; sport, jeunesse et loisir.
- 3) **La Protection de l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques** ; les priorités vont porter sur la lutte pour la sauvegarde du lac Tchad et des écosystèmes ; l'aménagement du territoire en milieu rural, urbain et périurbain ; prévention et gestion des risques et catastrophes naturelles ; et la lutte contre la désertification et pour la conservation de la biodiversité.
- 4) **L'amélioration de la gouvernance**. Les priorités vont porter sur la modernisation de l'Etat et réforme de la fonction publique, le renforcement de la décentralisation / déconcentration, la promotion des droits humains, la poursuite de la réforme de la justice, de l'assainissement et des mesures de bonne gouvernance

2.14.18 Pour chacun des axes stratégiques d'intervention, il est développé ainsi des secteurs prioritaires ; pour chaque secteur, il est défini la stratégie spécifique d'interventions, ainsi que les actions/projets et programmes à réaliser, les indicateurs de résultats, et les coûts.

La liste des projets et programmes est donnée en annexe. Pour les besoins de cadrage macro-économique, il comprend des projets en cours dont les activités continuent dans les années à venir, ainsi que de nouveaux projets à financer dans les 3 années qui viennent.

2.15 DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE PRODUCTION ET DES OPPORTUNITES D'EMPLOIS DECENTS

Le développement des capacités productives est essentiel pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et parvenir à créer des opportunités d'emploi et à réduire significativement la pauvreté, la faim et les inégalités sociales dans le pays. Les secteurs productifs porteurs pouvant contribuer à atteindre les objectifs de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la pauvreté sont à court et moyen terme l'agriculture, l'élevage, la pêche et les productions forestières ligneuses et non ligneuses. Les priorités sectorielles retenues par le gouvernement pour développer les capacités d'offre de production et d'emploi sont les suivantes :

- 1) Développement du secteur rural et sécurité alimentaire;
- 2) Création d'Emploi et formation;
- 3) Développement du secteur privé ;
- 4) Développement des infrastructures d'appui ;
- 5) Recherche et développement (R&D) ;
- 6) Intégration régionale ;
- 7) Mobilisation des compétences et des capacités de la diaspora.

L'ensemble de ces secteurs contribue fortement à la croissance économique, la création des richesses et de l'emploi. Il est donc important de définir pour chacun d'eux des actions/projets et programmes de nature à créer la synergie nécessaire et à apporter des changements dans les 3 prochaines années.

2.15.1 Développement du secteur rural et sécurité alimentaire

2.15.1.1 Le développement rural constitue la pierre angulaire du PND 2013-2015. L'objectif recherché est la modernisation et le développement de l'agriculture, de l'élevage, ainsi que d'autres filières porteuses du secteur rural. Il permettra de renforcer la diversification de l'économie et la réduction de la pauvreté qui frappe davantage les populations du monde rural, notamment les femmes et les groupes vulnérables.

Les priorités d'intervention sont les suivantes :

- Eau productive ;
- Production végétale ;
- Production animale.

2.15.1.2 Eau productive

2.15.1.3 L'eau est au centre de la production agricole, de l'élevage et de la pêche. Les aléas climatiques et les sécheresses affectent immédiatement la production agricole et l'élevage, touchent la majorité de la population, et réduit drastiquement la croissance du PIB. Il convient de maîtriser la gestion de l'eau pour faire face à ce risque et d'en faire une priorité.

2.15.1.4 Les stratégies retenues sont :

- Réduction de l'impact des aléas climatiques en rendant l'eau disponible de façon permanente, dans le temps et l'espace, pour tous les besoins de la société.
- Maîtrise et gestion de l'eau pour l'irrigation des cultures ;
- Amélioration de l'hydraulique pastorale ;

2.15.1.5 Les actions/projets et programmes retenus pour les 3 prochaines années sont :

a) Maîtrise et gestion de l'eau pour l'irrigation des cultures ;

Projets en cours

- Projet d'Aménagement de 1000 ha de N'gouri
Nouveaux projets
- Réalisations et équipements des aménagements hydro-agricoles
- Construction de barrages de retenue d'eau pour l'irrigation des cultures de contre saison et l'abreuvement du bétail
- Réalisation d'un chenal d'alimentation des périmètres des polders du Lac Tchad
- Formation des exploitants agricoles sur les techniques de maintenance des équipements et de gestion de l'eau
- Projet d'Aménagement hydraulique Agricole du Barh Linia

b) Amélioration de l'hydraulique pastorale

Projets en cours

- Programme d'Hydraulique Pastorale dans le Tchad Central, phase 2, AL AFIA)
- Projet d'Hydraulique Pastorale en Zone Sahélienne (PROHYPA)

Nouveaux projets

- Construction, aménagement et/ou réhabilitation des points d'eau pastoraux
- Mise en place et/ou réhabilitation des stations de pompage pastorales thermiques, solaires ou éoliennes et des stations agro-climato-météorologiques et hydrauliques
- Sensibilisation des usagers des points d'eau et formation des comités de gestion

c) Connaissance et gestion des Ressources en eau

Projets en cours

- Cartographie des ressources en eau au Tchad (RésEau 1)

2.15.1.6 Résultats attendus

- La gestion de l'eau et son allocation rationnelle aux besoins de la société
- Une plus grande disponibilité de l'eau pour l'irrigation des cultures et pour l'élevage;
- La connaissance de la ressource en eau s'est améliorée.

2.15.1.7 Indicateurs et cibles

Indicateurs	Référence 2011	Cible 2015
a) Hydraulique agricole		
Superficies aménagées par an	9 400 ha	33 400 ha
b) Hydraulique pastorale		
Nombre de points d'eau pour l'abreuvement de bétail	1.296	2.386

Le coût du secteur s'élève à **209 607 815 360 FCFA**

2.15.1.8 Productions végétales

2.15.1.9 Les stratégies retenues sont d'agir simultanément sur:

- La restauration de la fertilité des sols ; et
- L'intensification et la diversification des productions végétales.

2.15.1.10 Les actions/projets et programmes à mettre en œuvre dans ce cadre sont :

a) Restauration de la fertilité des sols

Nouveaux projets

- Sensibilisation sur les techniques de récupération de la fertilité des sols
- Élaboration des supports pédagogiques et des fiches techniques
- Renforcement des capacités des structures étatiques et non étatiques sur les techniques de restauration de la fertilité des sols
- Formation des producteurs sur les techniques de restauration de la fertilité des sols
- Promotion de l'agroforesterie

b) Intensification et diversification des productions végétales

b-1) Productions céréalières, oléagineuses et légumineuses

Programmes et projet en cours

- Programme Aide Alimentaire et Humanitaire
- Projet d'Appui d'Urgence à la Production Agricole (PAPAT)
- Programme Tchad-PAM
- Programme développement rural (et sécurité alimentaire)
- Programme divers projets (animation du réseau et assistance technique)
- Projet d'appui au développement rural du Guéra (PADER-G)
- Programme coopération FAO-Tchad

Nouveaux projets

- Appui à la création d'un stock national d'engrais et de produits pour la protection des cultures
- Création d'un stock national de semences
- Appui à la production de semences de qualité et aux paysans multiplicateurs

- Appui à la création d'un centre d'approvisionnement de matériel agricole
- Formation des tractoristes et des artisans locaux pour la fabrication d'outils de production
- Renforcement des capacités des agriculteurs sur les itinéraires techniques des principales cultures

b-2) Plantes à racine et tubercules

Nouveaux projets

- Production de matériel végétal amélioré
- Renforcement des capacités des encadreurs et des producteurs

b-3) Cultures maraîchères

Nouveaux projets

- Aménagement et équipement des périmètres maraîchers
- Création de centres d'approvisionnement de proximité des intrants maraîchers
- Renforcement des capacités des structures d'encadrement (services publics, ONG et privés) du secteur maraîcher
- Formation des producteurs sur les itinéraires techniques des cultures maraîchères

b-4) Arboriculture fruitière

Nouveaux projets

- Renforcement de la disponibilité de matériel végétal amélioré et adapté
- Renforcement des capacités des arboriculteurs

b-5) Culture du coton

- Les actions retenues sont dans le Programme Multinational d'amélioration de la compétitivité de la filière Coton Textile (PAFICOT).

2.15.1.11 Résultats attendus

- la gouvernance du secteur agricole est améliorée ;
- les capacités des parties prenantes au développement de l'agriculture sont renforcées ;
- les filières agricoles sont développées ;
- la productivité de l'agriculture tchadienne et sa capacité à rémunérer suffisamment les producteurs sont renforcées.

2.15.1.12 Indicateurs et cibles

Indicateurs	Référence 2011	Cible 2015
Production de céréales par hectare	20 tonnes	15% d'augmentation

Le coût du secteur s'élève à **123 858 106 916 FCFA**

2.15.1.13 Productions animales

2.15.1.14 Les stratégies retenues sont :

- Le développement de l'industrie animale
- L'approvisionnement en produits vétérinaires et zootechniques pour le bétail
- Le renforcement des capacités des acteurs

2.15.1.15 Les actions/projets et programmes à mettre en œuvre sont :

a) Développement de l'industrie animale

Les projets en cours

- Projet d'Appui au Développement de l'Industrie Animale au Tchad (PADIAT)
- Projet action bétail
- Projet d'Appui à la Filière Bovine - Viande, Cuire (PAFIB)
- Projet Recensement Général de l'Elevage
- Projet d'Infrastructures Rurales, Pastorales et de Transhumance (PIRPT)

Les nouveaux projets

- Appui à la mise en place d'unités de production avicole familiale
- Appui à la mise en place des unités d'élevage de lapins
- Appui au démarrage des petits élevages d'ovins et caprins
- Appui au démarrage des unités de production porcine
- Construction et équipement et exploitation du centre d'amélioration des races animales au Tchad
- Projet d'appui au renforcement de la résilience et du développement de l'élevage dans les régions oasiennes
- Projet d'appui au développement de la filière cameline
- Projet de développement de la filière équine
- Projet de construction des aires d'abattage
- Projet d'appui à la filière bétail-viande
- Projet d'appui au centre de Contrôle de la Qualité des Denrées Alimentaires (CECOQDA)
- Projet d'appui au développement des ranches
- Projet de Construction et d'équipement d'une firme pharmaceutique vétérinaire
- Projet de Construction et d'équipement d'une usine d'aliments pour bétail
- Projet de Construction et d'équipement de 50 Boucheries modernes
-

b) Approvisionnement en produits vétérinaires et zootechnique pour le bétail

Les nouveaux projets

- Renforcement des capacités de production et de distribution des aliments pour le bétail
- Renforcement des capacités des éleveurs dans la préparation des aliments pour bétail et l'utilisation des sous-produits agro-industriels

- Projet d'usine pharmaceutique vétérinaire

c) Renforcement des capacités des acteurs

Le programme en cours :

- Projets de renforcement des capacités des acteurs, des directions techniques et de recherches

Les nouveaux projets :

- Projet de construction et d'équipements des délégations régionales du département pastoral et des productions animales
- Projet de renforcement des capacités du centre de contrôle de qualité des denrées alimentaires
- Projet de construction des centres des services
-

2.15.1.16 Résultats attendus

- Les filières des productions animales sont développées et leur capacité augmentée, en quantité et qualité.

2.15.1.17 Indicateurs et cibles

Indicateurs	Référence 2011	Cible 2015
Part de l'élevage dans le PIB	3,9%	4,1%
Elevage de contemplation	80%	70%
Elevage sédentaire	20%	25%
Création de fermes mixtes	0 %	3%
Fermes de grandes exploitations	0 %	2%
Taux de couverture vaccinale : - Péripneumonie contagieuse	-	75%
Taux de couverture vaccinale Maladie Newcastle	-	75%

Le coût du secteur s'élève à **369 875 441 962 FCFA**

2.15.1.18 Production halieutique

2.15.1.19 La stratégie retenue est l'amélioration, l'intensification et la diversification des productions halieutiques.

2.15.1.20 Les actions/projets à mettre en œuvre sont :

a) Amélioration, intensification et diversification des productions halieutiques

Les programmes en cours

- Projet de Promotion de la Pêche Continentale et de l'Aquaculture en zone CEMAC(PPCA)
- Projet de Développement de la Pêche (PRODEPECHE)

Les nouveaux projets :

- Sensibilisation sur la pêche durable
- Création d'un centre l'alevinage
- Appui au développement de la pisciculture
- Développement de l'aquaculture dans les mares et dans les rizières
- Formation des pisciculteurs
- Renforcement de la production de la spiruline
-

2.15.1.21 Résultats attendus

- La filière halieutique est développée et la consommation par tête d'habitation a augmentée.

2.15.1.22 Indicateurs et cibles

Indicateurs	Référence 2011	Cible 2015
Quantité des prises par an	90 000 t	120 000t
Quantité de spiruline produite par an	100t	150t

Le coût du secteur s'élève à **31 205 100 000 FCFA**

2.15.1.23 Production ligneuse et non ligneuse

2.15.1.24 La stratégie retenue est la valorisation des produits forestiers (ligneux et non ligneux) et fauniques. Les actions/projets à mettre en œuvre sont :

Le programme en cours

- Projet d'Appui à la Filière Gomme arabique (PAFGA)

Les nouveaux projets

- Renforcement du peuplement de gommier
- Appui à la préservation et à la restauration des parcs de karité et néré
- Création d'unités de transformation du karité
- Création d'unités de transformation du néré
- Formation sur les techniques de transformation des produits du karité et du néré
- Renforcement du potentiel de palmiers dattiers
- Création d'unités de transformation de dattes
- Formation sur les techniques de transformation des dattes
- Sensibilisation /information sur les textes régissant la chasse et sur le rôle des ressources fauniques dans la sécurité alimentaire
- Gestion rationnelle de la faune

2.15.1.25 Résultats attendus

- Les filières des productions ligneuses et non ligneuses sont développées.

2.15.1.26 Indicateurs et cibles

Indicateurs	Référence 2011	Cible 2015
Quantité de gommés arabique produite par an	25 000t/an	45 000t/an
Qté de Karité et néré produite par an	500 000t/an	800 000t/an
Quantité de datte produite par an	15 000t/an	25 000t/an

Le coût du secteur s'élève à **24 012 950 000 FCFA**

2.15.1.27 Filières porteuses

2.15.1.28 La stratégie retenue est l'appui au développement de l'apiculture. Les actions/projets à mettre en œuvre sont :

Nouveaux projets

- Mise en place d'unités de production de miel
- Formation des apiculteurs à la fabrication des ruches améliorées ou semi-modernes (ruches kényanes)
- Renforcement des capacités des apiculteurs

2.15.1.29 Résultats attendus

- Les filières porteuses sont développées et sont une source de revenus pour les paysans.

Le coût du secteur s'élève à **315 000 000 FCFA**

2.15.2 Création d'Emploi et formation

2.15.2.1 L'édification d'une économie solide ne peut se faire sans une offre suffisante d'emploi à chaque citoyen quel que soit son lieu de résidence afin de subvenir à ses besoins.

2.15.2.2 L'objectif est de contribuer à l'accroissement des opportunités d'emplois décents grâce à une croissance forte inclusive et équitable. Quatre objectifs stratégiques sont poursuivis à savoir :

- Placer l'emploi au cœur de la politique macroéconomique et sectorielle afin de résorber graduellement le niveau du chômage en milieu urbain et rural par une meilleure transversalité de l'emploi ;
- Développer l'emploi local et ralentir l'exode rural, en réduisant d'une manière drastique le chômage et le sous-emploi par la création d'emplois décents par la redynamisation et l'assainissement du secteur informel et le développement de l'entreprise privée et l'auto emploi ;

- Améliorer l'employabilité de la main d'œuvre des populations cibles, réformer les bases de la formation professionnelle et technique afin d'augmenter les compétences et la productivité de l'économie nationale ;
- Améliorer la Gouvernance du marché de travail et instaurer un bon système de protection et de dialogue sociaux.

2.15.2.3 Les stratégies à mettre en œuvre sont :

- l'amélioration de l'environnement législatif, institutionnel, organisationnel et social de l'emploi ;
- la mise en place d'un système d'information et de gestion du marché du travail;
- la promotion de l'emploi des jeunes en milieu rural et urbain ;
- Le développement des ressources humaines, de l'employabilité et de la formation professionnelle ;
- l'intégration du genre dans les politiques et programmes de développement

2.15.2.4 Les actions/projets et programmes à mettre en œuvre sont :

programmes en cours :

- Programme «pays travail décent »
- Programme « Emploi jeunes au Tchad »

Nouveaux projets

- Projet d'Appui à la Formation Professionnelle et au FONAP

2.15.2.5 Résultats attendus :

- La gouvernance du secteur de l'emploi et du travail est améliorée
- Les jeunes ont facilement accès à un emploi
- La productivité du travail est améliorée

2.15.2.6 Indicateurs et cibles

Indicateurs	Référence 2012	Cible en 2015
Reductin de taux de chômage des jeunes	15%	50%
Nombre de jeunes formés aux métiers par an	150	700
Proportions d'institutions et d'organisations dont les capacités sont renforcées pour promouvoir l'emploi décent	25%	100%
Proportion de la population couverte par la sécurité sociale	4%	15%

Le coût du secteur s'élève à **28 707 000 000 FCFA**

2.15.3 Développement du secteur privé

2.15.3.1 Le secteur privé est la source essentielle d'emploi productif et de croissance économique. Il englobe les entreprises transnationales, les petites et moyennes entreprises et le secteur informel. Son développement est entravé par l'insuffisance d'infrastructures et les

coûts élevés des transactions que subissent les opérateurs économiques. Les priorités intra sectorielles du secteur privé sont les suivantes :

- 1) Promotion des PME
- 2) Développement des industries extractives
- 3) Développement industriel
- 4) Promotion du Commerce
- 5) Développement artisanal
- 6) Promotion du tourisme
- 7) Développement du secteur financier

2.15.3.2 Promotion des PME

2.15.3.3 L'objectif général de la politique de développement des PME au Tchad est d'accroître leur part dans l'économie tchadienne, aussi bien au niveau de la création d'emplois que des richesses, et ainsi contribuer à la réduction de la pauvreté et à la croissance économique au Tchad.

2.15.3.4 Les stratégies retenues sont de leur créer un environnement favorable et les appuyer, notamment par :

- La promotion de mesures fiscales incitatives et réglementaires ;
- La création/renforcement des infrastructures d'appuis financiers et non financiers aux PME ;
- Le renforcement des capacités d'investissements des institutions de formation professionnelle et des organisations intermédiaires d'appui au secteur des PME.
- Le développement et la gestion des infrastructures d'appui au commerce, à l'industrie et aux services

2.15.3.5 Les actions/projets et programmes à mettre en œuvre :

Nouveaux programmes

- Programme amélioration du cadre général des affaires au Tchad²³ ;
- Programme renforcement du dispositif institutionnel d'appui à la création et au développement des PME ;
- Programme amélioration des performances techniques, économiques et financières des PME.
- Programme d'élaboration d'une Stratégie Nationale d'Investissements et d'Exportations
- Programme d'aménagement et de construction des infrastructures portuaires et structures des régions

2.15.3.6 Résultats attendus

²³ Ce programme prend en compte les préoccupations de tout le secteur privé exprimées dans la seconde édition du Livre Blanc du CNPT et dans le récent document de stratégies de la CCIAMA pour le développement du secteur privé tchadien.

Les résultats ci-dessous sont attendus dans la mise en œuvre des stratégies précitées :

- Mise en œuvre de la matrice d'action découlant du livre blanc du patronat
- L'environnement des affaires est amélioré
- Les entreprises sont développées et compétitives
- L'investissement privé est soutenu
- La capacité des institutions d'appuis est renforcée
- L'accès aux services non financiers et financiers est amélioré
- Le dialogue entre secteur public et secteur privé est renforcé
- Accroissement des recettes fiscales

2.15.3.7 Indicateurs et cibles

Indicateurs	Référence 2011	Cible en 2015
Nombre de reformes prises pour améliorer l'environnement des affaires	1	9
Classement Doing Business du Tchad	184/185(2013)	173/185
Nombre de PME ayant bénéficié de mise à niveau	0	500
Nombre de PME créés par an	2.935(2012)	4.000
Nombre des jours pour exporter	75	30

Le coût du secteur s'élève à **45 476 448 801 FCFA**

Développement des industries extractives

2.15.3.8 Le développement des industries extractives concerne les secteurs pétrolier et minier, lesquels constituent aujourd'hui les poumons de l'économie tchadienne. La relance d'une croissance économique forte et soutenue implique la prise en compte des besoins de développement de ces secteurs. L'objectif global poursuivi vise le développement du secteur pétrolier et minier pour booster la croissance et améliorer les conditions de vie des populations.

Sous-secteur du pétrole

2.15.3.9 Dans le **sous-secteur pétrolier (et gazier)**, les objectifs spécifiques sont de:

- Assurer un développement régulier des ressources du pays en hydrocarbures;
- Renforcer le cadre institutionnel et juridique du secteur ;
- Prendre des mesures fiscales incitatives pour accroître le flux d'investissements étrangers directs dans le secteur ;
- Renforcer les capacités d'intervention des acteurs nationaux du secteur ;
- Promouvoir les bassins sédimentaires.

2.15.3.10 Les stratégies retenues sont :

- Le renforcement des capacités de gestion, de planification et d'orientation des activités du secteur ;
- Le développement régulier des ressources pétrolières du pays;
- L'amélioration du cadre d'investissement ;
- La poursuite des efforts d'information des élus et de la société civile sur les activités du secteur ;

- Le suivi efficace des quantités produites et commercialisées ;
- Le suivi de la réglementation et des mesures de protection de l'environnement.

2.15.3.11 Les actions/projets et programmes à mettre en œuvre sont :

Programmes en cours

- Projet d'appui à la mise en place d'une base de données de toutes les opérations pétrolières ;
- Projet d'appui au suivi technique et administratif de toutes les activités pétrolières de différents consortiums ;
- Projet d'appui à la formation des agents en technique de forage et en anglais ;
- Projet d'étude de la cartographie de l'exploration du pétrole ;
- Projet d'inspection des puits pétroliers en exploitation ;
- Projet d'appui à la Société des Hydrocarbures du Tchad ;
- Projet d'appui à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE).

2.15.3.12 Résultats attendus

Les résultats ci-dessous sont attendus dans la mise en œuvre des stratégies précitées :

- La gestion de la filière pétrolière est plus efficace et efficiente
- Les revenus et la production du pétrole mieux suivis
- L'investissement privé est soutenu
- Capacité des institutions d'appuis renforcés

2.15.3.13 Indicateurs et cibles

Indicateurs	Référence 2011	Cible en 2015
Recettes pétrolières collectées par an(milliards de fcfa)	106 165	980 930
Quantité de pétrole (barils) produite et exportée par an	40 000 000 barils	60 000 000 baril

Le coût du secteur s'élève à **8 580 000 000 FCFA**

2.15.3.14 Sous-secteur des Mines

2.15.3.15 Les objectifs spécifiques sont :

- Intensifier les recherches et inventorier les richesses du sous-sol secteur minier
- Introduire de nouvelles techniques d'exploitation artisanale de l'or
- Moderniser les techniques d'exploitation du natron
- Établir un comptoir d'achat des minerais
- Renforcer les capacités des petits exploitants (artisans) en vue d'améliorer leur production
- Renforcer les capacités en infrastructures, équipements des administrations centrales et déconcentrées
- Renforcer les capacités du Ministère en ressources humaines

2.15.3.16 Les stratégies retenues sont d'améliorer l'environnement institutionnel, de faire la promotion du secteur et d'attirer les investisseurs grâce à une bonne maîtrise du potentiel minier. Il s'agit de jouer sur:

- L'amélioration du cadre juridique
- Le développement de la recherche géologique
- La promotion du secteur minier
- L'amélioration de la gestion du secteur

2.15.3.17 Les actions/projets et programmes à mettre en œuvre sont :

Nouveaux programmes

- Réactualisation du cadre législatif et réglementaire
- Quantification des ressources minérales industrielles
- Réalisation des cartes géologiques
- Exploitation pilote du natron
- Formations des orpailleurs
- Comptoirs d'achats
- Construction d'une deuxième Cimenterie

2.15.3.18 Résultats attendus

Les résultats ci-dessous sont attendus dans la mise en œuvre des stratégies précitées :

- La gestion du secteur minier est efficace et efficiente
- L'investissement privé est soutenu
- La capacité des institutions d'appuis est renforcée

Indicateurs et cibles

Indicateurs	Référence 2011	Cible en 2015
Quantité des minerais (or)	25 492 g(2010)	50 000/an
Quantités de natron par tonnes/an	4 000 à 6 000	10 000

Le coût du secteur s'élève à **19 364 357 630 FCFA**

2.15.3.19 Les secteurs de l'Industrie et de l'agro-industrie

2.15.3.20 L'objectif général vise la valorisation du potentiel des ressources naturelles du pays en vue de la réduction de la pauvreté. Les objectifs stratégiques poursuivis pour développer l'offre de biens et services à valeur ajoutée dans l'industrie sont de:

- Renforcer les capacités opérationnelles du Ministère en charge de l'industrie ;
- Elaborer un Schéma Directeur d'Industrialisation ;
- Appuyer la création des PMI orientées vers la transformation agro-alimentaire et la valorisation des ressources naturelles et minières ;
- Mettre à niveau des industries existantes, aux fins de l'amélioration qualitative de leurs différentes fonctions et de leur système productif pour acquérir progressivement la capacité de produire selon des standards technologiques et qualitatifs internationaux ;
- Créer les infrastructures d'appui.

2.15.3.21 Les stratégies retenues sont d'assurer la transformation des produits nationaux et de renforcer la capacités requises par :

- La transformation des produits d'origine végétale ;
- La transformation des produits d'origine animale ;
- La transformation des produits d'origine halieutique ;
- L'appui institutionnel au Ministère en charge de l'industrie ;
- Le renforcement des infrastructures d'appui au secteur industriel.

2.15.3.22 Les actions/projets et programmes à mettre en œuvre sont :

a) Transformation des produits d'origine végétale

Nouveaux projets

- Création d'unités de transformation de céréales, arachide et manioc
- Formation des comités de gestion des unités de transformation
- Création d'unités de séchage de fruits et légumes
- Formation sur les techniques de transformation de fruits et légumes et sur la gestion des unités.

b) Transformation des produits d'origine animale

Nouveaux projets

- Appui à la réhabilitation ou réfection des aires d'abattage
- Formation sur les normes des produits et des conditions d'hygiène dans les aires d'abattage
- Appui aux producteurs de viande séchée
- Formation des producteurs de viande séchée ou fumée et des comités de gestion des magasins
- Appui aux transformateurs du lait
- Formation des transformateurs du lait et des comités de gestion des unités de production

c) Transformation des produits d'origine halieutique

Nouveaux projets

- Sensibilisation et formation des productrices/producteurs de poisson séché ou fumé
- Construction de plateformes de transformation, de stockage et de conservation
- Formation sur les techniques améliorées de transformation et conservation
- Formation des comités de gestion des unités de transformation

d) Appui institutionnel au Ministère chargé de l'industrie

Nouveaux projets

- Appui institutionnel au Ministère charge de l'industrie ;
- Renforcement des infrastructures d'appui au secteur industriel.

- Projet d'élaboration de la Politique d'Investissement du Tchad ;
- Projet d'élaboration d'un Schéma Directeur d'Industrialisation ;

e) **Renforcement des Infrastructures d'appui**

Nouveaux projets

- Projet de création d'une zone industrielle au Tchad;
- Projet d'appui à la mise en place d'une structure de normalisation, de la métrologie légale et de contrôle de qualité.

2.15.3.23 Résultats attendus

- L'industrie de transformation est développée au Tchad et sa part dans le PIB et la création de valeur ajoutée et d'emploi s'est accrue

Le coût du secteur s'élève à **48 555 700 000 FCFA**

2.15.3.24 Commerce

2.15.3.25 Le commerce est un outil essentiel de réduction de la pauvreté. Il joue un rôle important, car les importations et les exportations facilitent la croissance économique, le développement des capacités de production, l'accroissement des possibilités d'emploi et la création de moyens de subsistance durable.

2.15.3.26 L'objectif global est de promouvoir le commerce en vue de soutenir la croissance économique et de contribuer à la lutte contre la pauvreté. De manière spécifique, il s'agit de :

- Organiser le circuit de commercialisation des produits locaux
- Renforcer les capacités des acteurs
- Faciliter les échanges extérieurs sous régionaux, régionaux et internationaux
- Renforcer les capacités du pays à formuler et à mettre en œuvre les politiques liées au commerce, les capacités de négocier et de bénéficier des accords et facilités internationaux de commerce
- Renforcer les capacités institutionnelles du ministère de Commerce et de l' Industrie

2.15.3.27 Les stratégies retenues sont de soutenir les secteurs compétitifs, les acteurs concernés, et de créer le cadre approprié pour un commerce national et international pouvant soutenir l'économie du pays et assurer l'emploi. Il est envisagé à cet effet d'assurer :

- L'amélioration des infrastructures d'appui au commerce ;
- Le stockage et conservation des produits d'origine végétale, animale, et halieutique
- La commercialisation des produits d'origine végétale, animale et halieutique
- Le renforcement des capacités commerciales des opérateurs économiques et la facilitation du cadre des échanges extérieurs pour leur permettre de tirer profit des différents accords commerciaux (OMC, APE, AGOA, etc.) et surmonter les entraves techniques au commerce.

2.15.3.28 Les actions/projets et programmes retenus sont :

b) Amélioration des infrastructures d'appui au commerce.

Programmes en cours

- Projet Soutien à l'Unité de Mise en œuvre du Cadre Intégré (UMOCI/T) et à l'intégration du commerce dans les priorités de développement du Tchad

Nouveaux projets

- Projet de renforcement des capacités commerciales de la filière gomme arabique tchadienne
- Projet d'appui à la filière karité
- Projet de réforme institutionnelle du Ministère du Commerce et du réseau commerce et investissement
- Projet de formation spécialisée en économie internationale
- Projet d'amélioration des statistiques
- Projet d'appui à l'Agence Nationale des Investissement et des Exportations (ANIE)
- Projet d'appui à la Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture, des Mines et des Arts (CCIAMA)
- Projet d'appui à l'Association des Femmes Chef d'Entreprises du Tchad (AFCET)
- Projet d'appui à l'Agence de la Normalisation et de la Métrologie

c) Stockage et conservation des produits d'origine végétale, animale, et halieutique

Nouveaux projets

- Construction / réhabilitation de magasins communautaires de stockage
- Sensibilisation des producteurs
- Formation des producteurs et des comités de gestion sur les techniques de stockage
- Formation des comités de gestion des magasins sur la gestion de stock
- Formation des producteurs en techniques de stockage et de conservation des produits frais d'origine animale et halieutique
- Appui à la mise en place des chaînes du froid pour le stockage et la conservation des produits frais d'origine animale et halieutique
- Vulgarisation des techniques simples et adaptées d'emballage des produits

d) Commercialisation des produits d'origine végétale, animale et halieutique

Nouveaux projets

- Appui aux producteurs dans l'organisation des circuits de commercialisation
- Accès des producteurs aux systèmes d'information sur les marchés
- Appui aux services de transport en milieu rural
- Amélioration des conditions de vente dans les marchés ruraux
- Appui à la commercialisation de la viande dans les grands centres urbains

2.15.3.29 Résultats attendus

- Le stockage, la conservation et la commercialisation des céréales, de l'arachide, du niébé et des cossettes de manioc sont assurés.
- Les techniques de conservation, de stockage, de commercialisation des produits vivriers et de gestion des magasins sont maîtrisées par les producteurs

Le coût du secteur s'élève à **23 150 150 000 FCFA**

2.15.3.30 Artisanat

2.15.3.31 Le secteur artisanal est l'un des principaux pourvoyeur d'emplois en milieu urbain et rural au Tchad. L'objectif global de la politique du Gouvernement est d'accroître la contribution du sous-secteur de l'artisanat au développement socioéconomique du pays et à la réduction de la pauvreté. Les objectifs spécifiques visés sont :

- Organiser et gérer le sous-secteur de l'artisanat;
- Renforcer les capacités des acteurs;
- Définir les politiques de commercialisation des produits artisanaux.

2.15.3.32 Les stratégies retenues sont :

- La facilitation et accompagnement à l'auto-organisation de l'artisanat;
- L'amélioration et la diversification de la production artisanale;

2.15.3.33 Les actions/projets et programmes à mettre en œuvre sont :

a) Facilitation et accompagnement à l'auto-organisation de l'artisanat;

Nouveaux projets

- Projet Relance de la formation continue et initiale des artisans
- Projet de formation des artisans (maroquinerie, cordonnerie, Tannerie, céramique et bijouterie).

b) Amélioration et diversification de la production artisanale;

Nouveaux projets

- Appui au Ministère du Tourisme et de l'artisanat
- Projet de construction d'un Village artisanal et d'une École de formation à N'Djaména, un Centre de transformation Artisanale et Sémi industrielle à Moundou, Sarh, Abéché;
- Projet de réhabilitation de 4 Centres de Formation et de centres artisanaux ;
- Projet d'appui à l'agence Nationale pour le Développement de l'Artisanat (ANDA)

2.15.3.34 Résultats attendus

- l'environnement du secteur de l'artisanat est favorable aux affaires
- la production artisanale est accrue et de qualité

- les produits de l'artisanat sont valorisés
- le secteur informel est réduit.

2.15.3.35 Indicateurs et cibles

Indicateurs	Référence 2011	Cible en 2015
Nbre de centres de formation des artisans créés et fonctionnels,	4	6
Nombre d'artisans formés	775	1075
Nombre de foires organisées par an	3	6

Le coût du secteur s'élève à **10 350 000 000 FCFA**

2.15.3.36 Tourisme

2.15.3.37 La politique du Gouvernement en matière de tourisme est définie dans la Déclaration de politique générale de développement du tourisme au Tchad adoptée en septembre 1998. Cette politique est axée sur l'écotourisme caractérisé par la valorisation et la conservation du patrimoine naturel, culturel et la préservation du bien-être des populations locales.

2.15.3.38 La finalité de cette politique est de créer et mettre en œuvre les conditions nécessaires à l'épanouissement, à la promotion et à l'amélioration de la qualité du tourisme au Tchad pour un meilleur développement économique, social et culturel.

2.15.3.39 Les objectifs globaux qui sous-tendent cette politique sont entre autres :

- le développement des centres d'intérêt touristique,
- la protection de l'environnement et du patrimoine socio - culturel,
- la promotion des produits touristiques,
- l'implication des populations et du secteur privé dans les activités touristiques,
- le renforcement de partenariat en vue de la promotion du tourisme et de l'artisanat.

2.15.3.40 Ces objectifs globaux s'appuient sur les trois objectifs spécifiques majeurs suivants :

- promouvoir le développement du tourisme comme un moteur de croissance économique et de réduction de la pauvreté
- renforcer les capacités du pays en matière d'infrastructures ;
- améliorer les interventions du Ministère en charge du tourisme et de l'artisanat.

2.15.3.41 Les stratégies retenues sont d'assurer :

- Le développement des infrastructures d'accueil ;
- La mise en œuvre de la politique de développement touristique;

2.15.3.42 Les actions/projets et programmes à mettre en œuvre sont :

a) Développement des infrastructures d'accueil et de communication ;

Nouveaux projets

- Projet construction des hôtels de chasse à Bongor, Léré, Pala, Am timan et à Fada ;
- Projets d'aménagement des sites touristiques et Projet réhabilitation des hôtels de chasse de Sarh et Moundou.
- Projet création d'une école nationale de tourisme et de l'hôtellerie à N'Djaména ;
- Projet de création d'un parc zoologique à Ndjamenana ;
- Projet d'études et construction d'une Ecole Nationale du Tourisme et d'Hôtellerie à Fada ;
- Projet de construction d'un hôtel 3 étoiles à Moundou
- Projet d'études et construction d'un centre international de conférence à Moundou
- Construction du siège de l'Office Tchadien du Tourisme (OTT)
- Construction et Etudes du siège du Ministère du Tourisme et de l'artisanat
- Projets d'études et d'aménagement d'un complexe touristique intégré à Wadi doum

b) Développement du cadre politique, institutionnel, juridique et réglementaire

Nouveaux projets

- Elaboration et adoption d'un code spécifique d'investissement touristique;
- Projet d'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement et développement du tourisme;
- Projet de création d'un Fonds d'investissement touristique
- Projet de conception et d'édition d'outil de promotion touristique du Tchad
- Projet d'organisation du salon international du tourisme et de l'hôtellerie (SITH – N'Djam)
- Projet d'organisation du forum sur l'écotourisme à N'Djamena

2.15.3.43 Résultats attendus

- l'offre de services du tourisme est améliorée ;
- le secteur touristique contribue fortement à la création de richesses et d'emplois.

2.15.3.44 Indicateurs et cibles

Indicateurs	Niveau en 2011	Cible en 2015
Nombre touristes enregistrés par an	62 416	100 000
Nombre de sites touristiques aménagés	3 parcs+7 réserves faunes	5 parcs +10 réserves faunes
Nombre des chambres d'accueil	1 500(2012)	1 700

Le coût du secteur s'élève à **5 954 000 000 FCFA**

2.15.3.45 Secteur financier

2.15.3.46 L'objectif visé est de développer un secteur financier en mesure de financer l'économie, le développement et contribuer à la création d'emplois. Les efforts dans ce secteur vont porter sur les Établissements de Micro Finance (EMF) et les Banques commerciales. Les normes de performances des établissements financiers et les règles qui les régissent sont définies dans le cadre régionale de la zone monétaire de l'Afrique centrale par la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC). La stratégie est de créer les conditions pour la mobilisation des ressources à moyen et long terme pouvant permettre de financer des entreprises, en particulier les PME. Il s'agit de pousser les PME à une meilleure gestion pour avoir accès au financement bancaire, notamment la culture de l'audit des comptes par les institutions autorisées à cet effet.

Les actions et projets à mettre en œuvre sont :

a) Établissements de Micro Finance (EMF)

Programmes en cours

- Projet de Micro finance au Tchad
- Programme d'Appui à la Finance Inclusive au Tchad (PAFIT)

Nouveaux projets

- Renforcement des capacités des institutions de micro finance et mise en place de lignes de crédit pour le monde rural
- Mise en place d'un fonds de crédit en appui aux initiatives du monde rural

b) Banques commerciales

2.15.3.47 Amélioration de l'accès aux crédits bancaires

Nouveaux projets

- Mettre en place une institution financière spécialisée dans le financement des PME en synergie avec les institutions bancaires et financières existantes
- Développer des initiatives et mécanismes visant à mettre en place des ressources à moyen et long terme pour soutenir le financement de l'activité économique.
- Créer un fonds de garantie pour les investissements des PME ;

2.15.3.48 Résultats attendus

- Le réseau des établissements de micro finance est renforcé et dispose de lignes de crédit répondant aux besoins du monde rural
- Un fonds pour le financement des initiatives de production, transformation et commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux est mis en place
- Les banques commerciales élargissent leur offre de services financiers à moyen et long termes orientés vers le financement de l'économie et sont accessibles aux PME.

2.15.3.49 Indicateurs et cibles

Indicateurs	Référence 2011	Cible 2015
Nbre de femmes et jeunes bénéficiaires de micro-crédits par an	89 000 (2012)	+ 5%
Nombre d'EMF qui respectent la réglementation de la COBAC	151 101	201 572

Le coût du secteur s'élève à **58 435 000 000 FCFA**

2.15.4 Développement des infrastructures économiques de base

2.15.5 Transports

2.15.5.1 Le développement des infrastructures physiques constitue un levier important de la croissance économique et de la lutte pour la réduction de la pauvreté au Tchad. L'atteinte de l'objectif de lutte contre la faim suppose de garantir la stabilité des approvisionnements en tout temps et en toute saison pour permettre aux populations d'avoir accès à l'alimentation. Les activités devront couvrir les différents sous-secteurs suivant des transports :

- 1) Transports routier
- 2) Pistes rurales
- 3) Transport aéroportuaire
- 4) Voierie
- 5) Industrie de transport terrestre
- 6) Transport ferroviaire

2.15.5.2 L'objectif global de la Stratégie Nationale des Transports sur la période 2012 - 2015 est d'assurer le désenclavement intérieur et extérieur du pays en vue d'accélérer la croissance économique. Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Protéger le capital existant par une forte augmentation des ressources consacrées à l'entretien routier, notamment l'entretien périodique des routes bitumées jusqu'à présent totalement négligé.
- Poursuivre le bitumage des grands axes.
- Réhabiliter et entretenir un réseau de routes régionales et locales qui relient les principales régions de production agricole au réseau national.
- Exécuter un programme pluriannuel de réhabilitation de pistes rurales.
- Améliorer la gestion des corridors de désenclavement essentiels pour le développement des échanges internationaux du Tchad.
- Assurer le désenclavement du pays par le maintien d'un niveau d'accessibilité par air pour toutes les régions qui ne disposent pas de liaison routière permanente en particulier en saison de pluie, avec la couverture minimale du niveau de sécurisation de la navigation aérienne conformément aux exigences de l'OACI.
- Améliorer la sécurité routière et promouvoir les transports urbains et interurbains

2.15.5.3 Les stratégies retenues sont de mettre en œuvre :

- La densification du réseau des voies de désenclavement extérieur.
- La valorisation du potentiel de croissance et de productivité des populations rurales

- La poursuite du renforcement de la capacité institutionnelle et humaine de l'administration pour une gestion efficace et efficiente du secteur
- L'entretien des infrastructures de transport assurant au mieux la préservation et la sauvegarde du patrimoine routier national
- La sécurisation des opérations de transport et amélioration de l'organisation des transports urbains et inter urbains

2.15.5.4 Les actions/projets et programmes à mettre en œuvre sont :

a) Densification du réseau des voies de désenclavement extérieur.

Projets en cours

- Projet Aéroport Djermaya
- Projets Aéroports de N'Djaména, Faya et Abéché

Nouveaux projets

- Projet de construction de la transaharienne (*Bol-frontière Niger, et Abéché- Adré-frontière du Soudan*)
- Projet de la liaison ferroviaire N'Djaména-Moundou-N'Gaoundéré(Cameroun)
- Projet Route Pala-Léré-frontière du Cameroun

b) Valorisation du potentiel de croissance et de productivité des populations rurales

Nouveaux projets

- Aménagement de 2900 km de pistes rurales²⁴
- Promotion des moyens intermédiaires de transport

c) Poursuite du renforcement de la capacité institutionnelle et humaine de l'administration pour une gestion efficace et efficiente du secteur

Programmes en cours

- Projet d'Appui à la politique sectorielle des transports- 10^{ème} FED
- Projet de facilitation de transport et de transit en zone CEMAC(Appui institutionnel)

Nouveaux projets

- Projet Poursuite des campagnes de réflexion sur les routes bitumées, de relevé des dégradations et de suivi et de diagnostic des ouvrages ;
- Projet des programmes de recherche.

²⁴ Détail des axes figure dans le PAP

d) Construction/Entretien des infrastructures de transport

Projets en cours

- Projets entretien périodique
- Projets entretien courant des routes en terre
- Projets Entretien de routes revêtues
- Projets Entretien périodique des routes bitumées

Nouveaux projets

- Projets Construction des routes bitumées de désenclavement des capitales des Régions
- Projets construction aéroports
- Projets construction de gares routières de Toukra, d'Abéché, de Moundou et de Sarh.

e) Sécurisation des opérations de transport et amélioration de l'organisation des transports urbains et inter urbains

Nouveaux projets

- Projet construction de voirie de Moundou;
- Projet construction de voirie d'Am Djarass ;
- Projet Mise en œuvre du programme d'investissement prioritaire à N'Djaména.

2.15.5.5 Résultats attendus

- Les grandes zones de production, surtout rurales sont désenclavées et les produits sont disponibles sur les marchés à l'échelle nationale ;
- Principaux aéroports du pays rénovés et sécurisés augmentant le trafic et l'ouverture du pays.

2.15.5.6 Indicateurs et cibles

Indicateurs	Référence 2011	Cible 2015
Linéaire de routes nationales bitumées (km)	1 602km	2 200
Tonnage de fret avion par an	5 869 t	10 000t
Linéaire pistes rurales réhabilitées (km)	1 393km/an	1 500km/an
Pourcentage du réseau national permanent accessible tout au long de l'année	50%	70%

Le coût du secteur s'élève à **910 016 464 258 FCFA**

2.15.6 Énergie

2.15.6.1 L'objectif global est de développer un système de production, de transport et de distribution d'énergie électrique plus économique et plus fiable d'une part et, de promouvoir les énergies alternatives propres en vue de protéger l'environnement d'autre part. Les objectifs spécifiques y afférents sont :

- Rendre l'accès facile à l'électricité à une majeure partie de la population;

- Faciliter l'accès au gaz butane et à ses équipements dans tous les ménages afin de suppléer le bois et ses dérivés ;
- Promouvoir les énergies renouvelables (solaires et éoliennes) en proposant des facilités de toutes sortes et en facilitant l'accès de ces énergies à tous les ménages ;
- Libéraliser le secteur de l'énergie.

2.15.6.2 Les stratégies retenues sont de trouver des solutions qui permettent à la majorité de la population tchadienne d'avoir accès à l'électricité au moindre coût et à utiliser au mieux les énergies renouvelables dans toutes les régions (solaire, éolien) :

2.15.6.3 Les actions/projets et programmes à mettre en œuvre sont :

a) Facilitation de l'accès à l'électricité d'une majeure partie de la population

Programmes en cours:

- Projet de Réseau de Transmission Électrique haute tension 66 kV Djermaya-Centrale N'djamena et construction de la boucle 90 kV de N'Djamena et de distribution des Réseaux

Nouveaux projets

- Projet d'Électrification rurale à base de mini centrale solaire pour cinq villages
- Projet Électrification de 33 villes/villages à base d'énergie solaire
- Projet de Réhabilitation et maintenance de la Centrale Électrique de N'djamena ;
- Projet Réhabilitation et Extension du réseau N'Djamena ;
- Projet électrification de la ville de Bongor à partir de Yagoua (Caméroun), et de la ville de Léré à partir de Fianga (Tchad).
- Projet "Plan Stratégique d'Amélioration de la Gestion et de la Gouvernance de l'Énergie".
- Projet pour l'acquisition des produits chimiques et matériels de labo ;
- Projet Électrification de cinq villages sur la base d'un mini central solaire ;
- Projet éclairage public solaire d'Amdjarass ;

b) Développement du cadre institutionnel des énergies renouvelables

Programmes en cours:

- Projet appui à l'Agence de développement des énergies renouvelables (ADER) ;

2.15.6.4 Résultats attendus

- la Gestion plus professionnelle et performante de la SNE, améliorant les résultats d'exploitation.
- l'énergie est disponible sur toute l'étendue du territoire ;
- les populations ont accès à des services énergétiques de qualité et à moindre coût;
- l'utilisation des énergies renouvelables est accrue

2.15.6.5 Indicateurs et cibles

Indicateurs	Niveau en 2011	Cible en 2015
Taux d'accès à l'électricité	3,7%	5%
Taux d'accès au gaz	2,0%	7%

Le coût du secteur s'élève à **25 885 607 401** FCFA

2.15.7 Les Technologies de l'Information et de la Communication (TICs)

2.15.7.1 Le développement des TICs permettra d'augmenter la productivité dans le secteur public et privé ainsi que dans le monde rural à travers l'éducation et la santé à distance. L'objectif recherché est de désenclaver le pays à travers le système de télécommunications utilisant les nouvelles technologies de l'information. Les objectifs spécifiques sont :

- Intégrer le Tchad dans le réseau international haut débit en fibres optiques ;
- vulgariser l'emploi des technologies de l'information et des communications en milieu urbain et rural ;
- Créer les télé-centres communautaires polyvalents ;
- Finaliser la réflexion sur la stratégie nationale des TICs.

2.15.7.2 Les stratégies retenues sont :

- Amélioration de l'accès aux services des TICs par le haut débit numérique, grâce au réseau national à fibre optique, au renforcement des capacités des acteurs du secteur, à une plus grande compétitivité dans le secteur.

2.15.7.3 Les actions/projets et programmes à mettre en œuvre sont :

a) Amélioration de l'accès aux TICs ;

Projets en cours

- Projet extension réseau GSM et internet au niveau national;
- Projet Optimisation de la bande passante satellitaire ;
- Projet "Tout numérique dans le domaine des Médias" ;

b) Extension du réseau national à fibre optique;

Projet en cours

- Projet de desserte d'abonnés par fibre optique à Ndjamen

Nouveaux projets

- Projets régionaux de fibres optiques de connexions avec la RCA, le Soudan et le Nigéria
- Projet interurbain de fibres optiques reliant les principales villes

c) Renforcement des capacités des acteurs du secteur

Projets en cours

- Projet de renforcement de l'Ecole Nationale des Télécommunications;
- Projet de réforme de la SOTEL TCHAD ;

Nouveau Projet

- Projet d'appui à la Société des Postes et d'Epargne ;

d) Diversification des offres postales de service et modernisation de son système d'information et de gestion.

Nouveaux projets :

- Projet redressement du réseau d'accès filière de la Zone Poste (Ndjamena) et de Moundou ;

2.15.7.4 Résultats attendus

- les populations ont accès à des services de télécommunication de qualité à moindre coût.
- les populations bénéficient d'un service de la poste et des TIC bien géré et disponible sur l'ensemble du territoire ;
- les Télé centres communautaires créés et opérationnels, proches du citoyen et générateurs d'emplois
- les TICs sont intégrées dans les programmes d'éducation et de formation.

2.15.7.5 Indicateurs et cibles

Indicateurs	Niveau en 2011	Cible en 2015
% des ménages ayant au moins un Téléphone	31,6%	50%
Nbre d'abonnés internet	562 469 (4,7%)	1406173(5,5%)
Taux de couverture du pays par la radio et télé	Radio : 49,5%	90%
	Télévision : 3,4%	6,3%

L secteur s'élève à **26 694 503 130 FCFA**

2.15.8 Bâtiments et Travaux Publics (BTP)

2.15.8.1 Le secteur des bâtiments et travaux publics représente un potentiel de croissance et d'emploi important pour l'économie de tout pays. C'est pourquoi le gouvernement entend lui accorder toute l'attention requise. L'objectif global visé est de développer ce secteur pour booster la croissance et offrir des emplois aux jeunes de plus en plus nombreux sur le marché de travail. Les objectifs spécifiques recherchés sont :

- Faciliter l'accès des acteurs au crédit
- Renforcer les capacités matérielles, humaines et organisationnelles des acteurs
- Développer les activités de construction en milieu rural et urbain, y compris des grands projets structurants
- Promouvoir des mesures incitatives pour les investisseurs du secteur

2.15.8.2 Les stratégies retenues sont :

- L'amélioration du cadre législatif et réglementaire ;

- Le renforcement de capacités des opérateurs pour le financement et l'accès aux marchés ;

2.15.8.3 Les actions/projets et programmes à mettre en œuvre sont :

a) Amélioration du cadre législatif et réglementaire

Nouveaux projets

- Projet de création et d'organisation des opérateurs de la profession

b) Renforcement de capacités des opérateurs ;

Nouveaux projets

- Formation des ressources humaines dans le domaine
- Mise à niveau des entreprises existantes;

c) Promotion de grands projets structurants

Nouveaux projets

- Construction d'un Centre International des Affaires à N'djamena

2.15.8.4 Résultats attendus

- Cadre législatif et réglementaire du secteur amélioré;
- Capacités des opérateurs renforcées ;
- Accès des opérateurs au financement facilité;
- Opérateurs immobiliers opérationnels
- Accroissement d'emplois
- Modernisation de la ville de Ndjamenas et meilleur cadre des affaires

2.15.8.5 Indicateurs et cibles

Indicateurs	Niveau en 2011	Cible en 2015
Proportion de ménages habitant dans le logement en matériaux précaires	71,8%	50%
Proportion de ménages ayant accès aux latrines et WC	26,2%	35%

Coût indicatif du secteur est de 250.000.000 FCFA

2.15.9 Recherche et développement (R&D)

2.15.9.1 La recherche, l'innovation et le progrès technologique constituent la source principale d'amélioration de la productivité globale du travail. L'objectif global vise la dynamisation du secteur de la recherche/développement en vue de soutenir la croissance économique du pays et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Renforcer les capacités des institutions de recherches existantes

- Améliorer la coordination entre les ministères et institutions impliquées
- Renforcer le système d'information et de diffusion, qui vise à assurer la maîtrise et l'appropriation des acquis et innovations technologiques indispensables au progrès social, culturel et économique des populations ;
- promouvoir le système de recherche pour appuyer la production agricole et d'élevage;
- Favoriser la coopération Sud-Sud.

2.15.9.2 Les stratégies retenues sont :

- Le renforcement des capacités matérielles, humaines et financières des institutions de recherches/développement ;
- L'amélioration de la coordination et harmonisation des activités de recherche/développement.

2.15.9.3 Les actions/projets et programmes à mettre en œuvre sont :

a) Renforcement des capacités matérielles, humaines et financières des institutions de recherches/développement

Programmes nouveaux

- Programme d'appui à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique
- Programme de recyclage et de formation des ressources humaines et diffusion des résultats de la recherche.

b) Amélioration de la coordination et harmonisation des activités de recherche/développement

Programme en cours

- Programme de recherches scientifiques et appliquées

Programmes nouveaux

- Projet de mobilisation des fonds pour la recherche scientifique et technologique
- Programme d'échanges avec les autres universités dans la région, en Afrique, et dans le monde.

2.15.9.4 Résultats attendus

- Les institutions en charge de la Recherche Scientifique, de l'Innovation Technologique et opérationnelle sont performantes ;
- Les produits de la recherche scientifique, opérationnelle et de l'innovation technologique sont valorisés.

Le coût du secteur s'élève à **10 800 145 689 FCFA**

2.15.10 Intégration régionale (CEMAC/CEEAC.)

2.15.10.1 Le Tchad est engagé dans un processus visant la construction d'un marché commun en Afrique centrale et au-delà en Afrique. Ce processus qui doit conduire à l'intégration au niveau régional et continental à l'horizon 2025, de tous les secteurs d'activités et particulièrement dans les domaines du commerce, de l'agriculture, de la monnaie et des finances, des transports et communications, de l'industrie et de l'énergie, constitue l'antichambre de la mondialisation des échanges.

2.15.10.2 Conscient de ces enjeux, le Gouvernement tchadien, s'est engagé avec ses partenaires de la CEMAC et de la CEEAC, dans un processus d'élaboration et de mise en œuvre de programmes régionaux de développement. Au niveau de la CEMAC, il s'agit en particulier du Programme Economique Régional (PER) approuvé par le sommet des Chefs d'Etat. Il en est de même pour les engagements pris dans le cadre des autres regroupements sous régionaux (CBLT, CILSS, etc.) afin de relever les grands défis. Dans ce cadre, le Tchad entend réaliser les objectifs globaux suivants :

- Approfondir ses relations économiques et commerciales avec les autres pays de la sous-région.
- Favoriser le renforcement des institutions sous régionales.

2.15.10.3 Les objectifs spécifiques sont :

- Créer les infrastructures nécessaires aux échanges avec les pays des communautés économiques régionales auxquelles appartient le Tchad et avec tous les pays voisins,
- Accroître les échanges commerciaux au sein des communautés économiques régionales et au-delà,
- Développer des stratégies communes de résilience au changement climatique,
- Favoriser la mise en œuvre des plans et programmes en faveur de l'intégration régionale, adoptés dans le cadre des regroupements régionaux.

2.15.10.4 Les stratégies retenues sont :

- Le renforcement des infrastructures physiques d'intégration. La valorisation du potentiel agricole (agriculture et élevage) orienté vers l'exportation suivant les avantages comparatifs au sein de la sous-région,
- Soutien aux facilitations régionales des transports, notamment la libre circulation des biens, des personnes et des capitaux
- Intégration des stratégies sous régionales dans le plan de développement national.

2.15.10.5 Les actions/projets et programmes à mettre en œuvre sont :

- a) Le renforcement des infrastructures physiques d'intégration communautaire, en plus des réseaux mentionnés ci-haut dans le cadre du désenclavement extérieur (liaison avec le Niger et le Soudan).**

Nouveaux projets

- Projet de Facilitation du Transport et de Transit en Zone CEMAC (Corridor Douala-Bangui et Douala-N'Djamena)
 - Aménagement de la route Maroua-Kousseri-N'Djamena ;
 - Projet appui à l'aménagement du corridor Pointe Noire-Brazzaville-Bangui-N'djamena
 - Projet Air CEMAC ;
 - Projet Amélioration de la navigabilité sur l'axe fluvial Congo- Oubangui ;
 - Programme d'actions de communication sur la vision 2025 du PER CEMAC du Tchad ;
 - Projet d'interconnexion en fibre optique Cameroun-Tchad-RCA:
 - Projets d'interconnexions électriques (Cameroun-Tchad);
- b) La valorisation du potentiel agricole (agriculture et élevage) orienté vers l'exportation suivant les avantages comparatifs au sein de la sous-région,**

Nouveaux projets

- Projet Plateforme Régional Qualité-Innovation « Agropole des Savanes », le Tchad est un centre de référence régionale, de formation professionnelle et d'incubation pour l'élevage;
 - Projet Plateforme de Services et d'Insertion (PFS) dans les grandes villes et localités
 - Projet de mise en place /consolidation des réseaux d'actrices économiques;
 - Programme qualité et mise à niveau.
- c) L'intégration des stratégies sous régionales dans le plan de développement national.**

Nouveaux projets

- Projet Renforcement de l'information statistique régionale
- Projet Renforcement des capacités du Tchad sur les politiques commerciales et de concurrence ;
- Projet Renforcement des capacités du Tchad sur les négociations commerciales ;
- Projet centres régionaux d'Excellence de la CEMAC (formation technique supérieure) ;
- Projet réforme et généralisation du système d'enseignement supérieur LMD ;
- Programme régional de lutte contre les grandes endémies-Tchad ;

2.15.10.6 Résultats attendus

- La coopération sous régionale, régionale et internationale est renforcée
- Des produits tchadiens plus compétitifs
- Les échanges extérieurs du Tchad sont développés

Le coût du secteur s'élève à **51 108 000 000 FCFA**

2.15.11 Mobilisation des compétences et des capacités de la diaspora

2.15.11.1 Les Tchadiens de l'étranger représentent un fort potentiel de croissance pour le développement du pays. On estime leur nombre à plus de deux ou trois millions d'âmes, selon différentes sources. Beaucoup travaillent, ont acquis un savoir-faire et peuvent contribuer au développement du pays. Leur intégration et implication dans les politiques et stratégies de développement du pays constitue un atout majeur pour le pays. Le Président de la République, dans son message à la Nation à l'occasion du nouvel An 2013, a clairement affirmé et indiqué au peuple tchadien l'importance de la diaspora pour le développement du pays.

2.15.11.2 L'objectif global vise la mobilisation de toutes les compétences et capacités des tchadiens de l'extérieur aux fins de leur participation au développement socio-économique du pays. De manière spécifique, il s'agit de :

- Recenser toutes les compétences de l'étranger ;
- Faciliter l'assistance qu'ils peuvent apporter au pays dans leur domaine de compétences (financier, savoir-faire, promotion du Tchad, etc..)
- Organiser faciliter les conditions de leur retour au pays ;
- Faciliter leur séjour dans les pays d'accueil.

- La stratégie retenue est d'examiner les voies et moyens pour faire de la diaspora une composante importante du développement du Tchad et du financement de son économie, aussi bien à court, moyen et long termes.

2.15.11.3 Les actions/projet et programmes à mettre en œuvre sont:

a) Élaboration d'un programme à court, moyen et long termes pour l'utilisation de la diaspora dans son ensemble ;

Projet en cours

Projet appui au Groupe d'Entraide à l'Enseignement Supérieur au Tchad (GEST), basé en France

Nouveaux projets

- Elaboration d'un plan national de mobilisation de la diaspora dans toutes ses dimensions, et mobilisation du budget de l'Etat et des PTF pour financer cette initiative.

2.15.11.4 Résultats attendus

- Les missions du GEST pour les services de santé et de l'enseignement supérieur sont effectives dès le début de l'année 2013
- Le mécanisme et structure pérenne de gestion de la diaspora est mise en place ;
- Un plan de mobilisation de la diaspora pour les 3 à 5 années qui viennent est adopté

Le coût du secteur s'élève à **14 253 000 000 FCFA**

2.16 MOBILISATION ET VALORISATION DU CAPITAL HUMAIN ET LUTTE CONTRE LES INEGALITES, LA PAUVRETE ET L'EXCLUSION SOCIALE

Le développement des compétences et la gestion optimale du capital humain sont des éléments clé et un préalable pour favoriser et améliorer le dynamisme des entreprises et la performance économique. D'où la nécessité de porter un intérêt particulier et prioritaire à la gestion et au développement des compétences individuelles, mais aussi collectives du capital humain. Une attention particulière doit être accordée à la lutte contre les inégalités sociales, la pauvreté et l'exclusion sociale dans l'éducation, la santé, et dans les services sociaux de base, afin de permettre réellement à tous les individus et toutes les communautés locales, de se réaliser sans être handicapés par leur origine sociale ou sans bénéficier d'avantages sociaux indus. L'État a le devoir moral de venir en aide aux couches de la population les plus vulnérables. Pour cela, il doit assurer un système de protection sociale des populations, des femmes, des jeunes et des personnes les plus démunies en particulier qui représentent une frange importante de la population, doter le pays d'équipements collectifs, favoriser l'accès des plus démunis à l'éducation, à la santé, à l'habitat, à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement.

Les priorités sectorielles retenues par le gouvernement pour la mobilisation et la valorisation du capital humain et la lutte contre les inégalités, la pauvreté et l'exclusion sociale sont :

- 1) éducation
- 2) santé
- 3) nutrition
- 4) Eau potable, hygiène et assainissement
- 5) protection sociale, promotion de l'équité et de l'égalité du genre.
- 6) Population
- 7) Habitat
- 8) culture
- 9) sport, jeunesse et loisir

2.16.1 Education

2.16.1.1 Les stratégies retenues sont :

- Le développement de l'accès élargi à l'éducation de base
- L'amélioration de la qualité de l'éducationL'amélioration de gestion et de la gouvernance du secteur

2.16.1.2 Les actions/projets et programmes à mettre en œuvre sont :

A- Enseignement primaire, moyen, secondaire général, technique et professionnel

a) Le développement de l'accès élargi à l'éducation de base

Programmes en cours

- Programme d'Éducation de Base et Parité de Sexe
- Projet de revitalisation de l'éducation de base au Tchad
- Projet d'Appui à l'Enseignement Bilingue (PAEB IV) ;

- Projet de Développement de l'Enseignement Bilingue Primaire (PRODEB-Primaire).

Nouveaux projets

- Projet Construction des infrastructures scolaires et professionnelles
- Projet acquisition de tables bancs ;
- Projet Acquisition de livres, matériels ;
- Projet Recrutement des Enseignants des métiers et des enseignants contractuels

b) L'amélioration de la qualité de l'éducation

Nouveaux projets

- Projet d'appui au secteur de l'éducation (PASE)
- Projet Formation Instituteurs Bacheliers, maitres communautaires

c) L'amélioration de gestion et de la gouvernance du secteur

Nouveaux projets

- Projet d'Appui à la Réforme du Secteur de l'Éducation au Tchad
- Projet d'appui à la Mise en Œuvre de la politique Sectorielle pour l'éducation au Tchad
- Projet Suivi Évaluation des enseignants

B- Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

a) Renforcement des capacités d'intervention des institutions

Projets en cours

- Renforcement des capacités d'accueil des Étudiants pour la période 2012-2014
- Projet d'extension des Universités de Mongo et Moundou
- Projet d'acquisition des équipements
- Projet d'achat des livres

Nouveaux projets

- Programme de constructions, d'extention et d'équipements des structures de formation universitaire

b) Amélioration de la qualité des formations

Nouveaux projets

- Projet d'Appui à l'Enseignement Supérieur au Tchad
- Projet renforcement des capacités de gestion des établissements
- Renforcement des capacités des Enseignants

2.16.1.3 Résultats attendus

- Le cadre, les stratégies et les modalités pour une éducation de base sont consolidés
- Les capacités d'interventions des enseignants sont renforcées
- La qualité des formations dans le supérieur est améliorée.

2.16.1.4 Indicateurs et cibles

Indicateurs	Niveau en 2011	Cible en 2015
Taux brut de scolarisation au primaire Dont filles	84,4%	100%
	67,9%	80%
Taux brut d'admission au CP1 Dont filles	104,8%	110%
	88,1%	90%
Taux d'achèvement au primaire Dont filles	35,3%	59%
	23,7%	35%
Taux d'alphabét. des adultes Dont femmes	32,9%	53%
		35%
Ratio Élèves par maître au primaire	63	53
Dont par enseignants formés	117	53
Rendement externe du système éducatif	99	60
Taux d'accès à l'enseignement supérieur	2.2	5%

Le coût du secteur éducation nationale s'élève à : **382 475 007 264 FCFA** dont

Le coût de l'enseignement supérieur s'élève à : **137 390 607 264**

2.16.2 Santé

2.16.2.1 Le but de la politique de santé du Gouvernement est d'assurer l'accès de toute la population à des services de base de qualité.

2.16.2.2 Les stratégies retenues sont :

- Amélioration de l'efficacité du système de santé ;
- Amélioration de l'accès aux services et la qualité de prestations des soins ;
- Réduction de la mortalité et la morbidité liées aux problèmes prioritaires de santé de la population en générale et plus particulièrement ceux de la Santé de la mère et de l'enfant ;
- Renforcement des interventions contre les principales maladies

2.16.2.3 Les actions/projets et programmes à mettre en œuvre sont :

a) Amélioration de l'efficacité du système de santé ;

Nouveaux projets

- Programme de Renforcement du système de planification et du suivi et évaluation

- Programme de renforcement des capacités managériales
- Programme de renforcement du partenariat
- Programme de construction d'infrastructures et d'équipements
- Programme de recrutement et de formations initiale et continue

b) Amélioration de l'accès aux services et la qualité de prestations des soins

Nouveaux projets

- Programme de communication et mobilisation sociale
- Programme d'appui aux personnes vulnérables
- Projet de mise à l'échelle de l'accès aux interventions, des traitements et des capacités de prestation de service du programme MTNS
- Projet Equipe mobile pour les zones inaccessibles
- Projet santé urbaine

c) Réduction de la mortalité et la morbidité liées aux problèmes prioritaires de la Santé de la mère et de l'enfant ;

Nouveaux projets

- Programme santé de reproduction
- Feuille de route pour la réduction de la mortalité infantile et néonatale

d) Renforcement des interventions contre les principales maladies

Programmes en cours

- Programme de lutte contre les pandémies (paludisme, tuberculoses, et VIH/SIDA) ;
- Programme gratuité des soins d'urgence ;
- Programme d'approvisionnement en médicaments.

2.16.2.4 Résultats attendus

- la morbidité et la mortalité sont réduites ;
- l'efficacité et l'efficience du système de santé sont améliorées ;
- l'offre et la qualité des prestations des services sont améliorées ;
- la lutte contre le VIH/Sida et les autres principales maladies est renforcée.

2.16.2.5 Indicateurs et cibles

Indicateurs de santé	Réf. 2011	Cible 2015
Taux de mortalité infantile	102	62
Taux de mortalité infanto-juvénile	191	151
Taux de mortalité maternelle	1099	500
Taux de séroprévalence de l'infection à	3,30%	2%

Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans	37%	10%
Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans	41%	20%
Prévalence d'émancipation chez les enfants de moins de 5 ans	14%	5%
Pourcentage de population vivant dans un rayon de 10 Kms d'une formation sanitaire	51,80%	25%
Nombre d'habitants par médecin, sage-femme et infirmière	25 990	23 292
Taux de prévalence du paludisme	3,30%	< 3,3%
Taux de prévalence de la tuberculose	56 pr 100 000	30 pr 100 000

Le coût total est de **355 805 078 559 FCFA**

2.16.3 Nutrition

2.16.3.1 Les stratégies retenues sont :

- L'appui à l'éducation nutritionnelle
- L'appui au développement des Jardins scolaires
- L'élaboration d'une politique nationale de nutrition et de sa stratégie

2.16.3.2 Les actions/projets et programmes à mettre en œuvre sont :

a) Appui à la nutrition et à l'éducation nutritionnelle

Programmes en cours

- Projet de Communications Stratégiques UNICEF
- Elargissement à l'échelle nationale du Programme Nutrition
- Renforcement des synergies avec le Programme Santé

Nouveaux projets

- Programme mobilisation sociale
- Programme renforcement de capacités
- Projet Enquêtes CAP (Connaissance Aptitude Pratique) et anthropométriques de référence

c) Appui au développement des Jardins scolaires

Nouveaux projets

- Programme de communication
- Programme de renforcement des capacités

2.16.3.3 Résultats attendus

- Les données qualitatives et quantitatives sur les habitudes alimentaires et les données anthropométriques de références sont disponibles

- Les habitudes alimentaires plus équilibrées et d'hygiène appropriées sont adoptées par les populations
- Les autorités locales, les enseignants et les parents d'élèves sont sensibilisés sur le rôle des jardins scolaires pour l'alimentation et l'éducation des enfants.

2.16.3.4 Indicateurs et cibles

Indicateurs	Référence 2011	Cible 2015
Le taux de malnutrition aigüe est réduit à 10% chez les enfants de moins de 5 ans	16%	10%
Le taux de retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans est réduit de 3 points par année	40%	30%

Le coût total est de **34 620 967 922 FCFA**

2.16.4 Eau potable

2.16.4.1 La politique de l'eau et de l'assainissement au Tchad vise à couvrir les besoins d'approvisionnement en eau potable et services d'assainissement de toute la population, condition d'une meilleure santé publique;

2.16.4.2 La stratégie sectorielle relative à l'hydraulique villageoise et urbaine repose sur les axes suivants:

- le renforcement du cadre institutionnel;
- la responsabilisation des usagers dans la gestion et l'entretien des points d'eau;
- l'établissement d'un système de participation des usagers aux coûts de l'eau.

A) Hydraulique villageoise

2.16.4.3 Pour le sous-secteur de l'hydraulique villageoise, cette politique vise à:

- desservir la population par des points d'eau potable de façon à couvrir les besoins domestiques vitaux;
- encourager l'initiative locale et privée de manière à accroître le développement des structures privées pour la maintenance des équipements des points d'eau;
- impliquer les usagers dans la gestion et la prise en charge des coûts d'entretien, de maintenance et de renouvellement des équipements;
- former les ressources humaines.

2.16.4.4 Les stratégies retenues sont :

- L'intensification des programmes d'hydraulique villageoise en amplifiant la cadence actuelle d'exécution des ouvrages hydrauliques;
- L'amélioration des compétences dans la maîtrise d'œuvre des études et des projets;
- L'accompagnement et la promotion des technologies appropriées d'entretien facile et peu coûteux.

2.16.4.5 Les actions/projets et programmes à mettre en œuvre sont :

a) Intensification des programmes d'hydraulique villageoise en amplifiant la cadence actuelle d'exécution des ouvrages hydrauliques

Programmes en cours

- Programme Eau, Assainissement et Hygiène UNICEF
- Programme d'Accès à l'Eau potable et Assainissement (PAEPA)
- Accès à l'eau potable et appui à la politique sectorielle 9^{ème} FED (phases I et II)
- Programme d'Accès à l'Eau Potable et Assainissement 10^{ème} FED (I & II)
- Projet d'Appui à la Stabilisation de l'Est du Tchad
- Réalisation et/ou réhabilitation de forages villageois et mise en place des adductions d'Eau Potable (AEP)

b) Amélioration des compétences dans la maîtrise d'œuvre des études et des projets;

- Projet de sensibilisation et formation des communautés bénéficiaires à la standardisation des pompes à motricité humaine

c) Accompagnement et promotion des technologies appropriées d'entretien facile et peu coûteux.

- Projet appui aux artisans réparateurs

B) Hydraulique urbaine

2.16.4.6 Pour le sous-secteur hydraulique urbaine, l'objectif poursuivi est d'assurer la couverture en eau potable de la population urbaine à hauteur de 70 % d'ici 2015.

2.16.4.7 La stratégie retenue est la dotation des populations des infrastructures nécessaires en cédant la gestion et l'entretien aux populations bénéficiaires.

2.16.4.8 Les actions/projets et programmes à mettre en œuvre sont :

Nouveaux projets

- Projet Études APS/APD de chefs-Lieux de départements ;
- Projet Réhabilitation / Renforcement / Extension 20 AEP de Chefs-Lieux de Département (grands centres), réseau existant dans N'Djamena (2 km/an), AEP des centres exploités par la STE
- Projet Construction d'un Château d'eau à Chagoua, à N'Djari (2.000 m³ + Bâche au sol de 2.500 m³),
- Projet construction du siège de la STE ;
- Projet Extension du réseau d'eau dans N'Djamena (4 km/an) et Extension du réseau AEP de la STE à N'Djari et Diguel ;
- Projet Travaux d'urgence dans les centres exploités par la STE ;
- Projet Réalisation de 30 petites AEP simplifiées (solaires et station de pompage sans réseau), 20 AEP thermiques pour Préfectures et sous-préfectures,

- Études APS/APD de 50 AEP de centres moyens (préfecture et sous-préfectures) ;
- Projet Réalisation des forages (environ 200 par année),
- Réalisation du Contrôle et suivi de la qualité des eaux exploitées, Études technico-économiques pour l'exploitation des eaux de la nappe des Grès de Nubie (études + travaux de reconnaissance), Études et Travaux de reconnaissance dans diverses zones du Tchad ;
- Projet Équipement des forages en pompes manuelles et superstructures (200 par année) ;
- Projet Élaboration de 5 Schémas directeurs Eau régionaux et des Plans d'Investissement des centres exploités par la STE ;
- Projet Appui au Laboratoire d'Analyse des eaux (LNE) de N'Djamena (construction, logistique...) ;
- Projet Actualisation des bases de données hydrologiques et hydrogéologiques ;

2.16.4.9 Résultats attendus

- Les résultats attendus aussi bien en milieu rural qu'urbain est un plus grand et meilleur accès à l'eau potable

2.16.4.10 Indicateurs et cibles

Indicateurs	Niveau en 2011	Cible en 2015
Taux de couverture en eau potable en milieu rural	48%	61%
Taux de couverture en eau potable en milieu urbain	37%	70%
Nbre de structures de gestion des points d'eau créées	12%	35%

Le coût du secteur s'élève à **75 755 000 000 FCFA**

2.16.5 Hygiène et assainissement

2.16.5.1 L'objectif de développement en matière d'assainissement vise à améliorer le niveau de vie et le bien-être général des populations par la promotion des bonnes pratiques hygiéniques et par la mise en place progressive des équipements sanitaires de base.

2.16.5.2 Les stratégies retenues sont :

- la mise en œuvre progressive de l'assainissement autonome en milieux urbain et semi-urbain; ainsi que les établissements et centres de santé.
- la mise en place progressive des équipements d'assainissement urbains et semi urbains dans les principales villes tchadiennes;
- le renforcement des capacités nationales des acteurs du secteur de l'hygiène et assainissement,

2.16.5.3 Les actions à mettre en œuvre dans le cadre de ces stratégies sont :

- a) La mise en œuvre progressive de l'assainissement autonome en milieux urbain et semi-urbain**

Nouveaux projets

- Élaboration d'un Schéma Directeur d'Assainissement des eaux usées de N'Djamena ;
 - Études APS / APD pour réseau de collecte et station de traitement d'une zone prioritaire des eaux usées (150.000 équivalent/hab.) ;
 - Élaboration des Schémas Directeurs d'Assainissement des eaux usées dans 4 grands centres urbains ; Contribution à l'assainissement par la construction de blocs sanitaires, latrines et laves mains
 - Sensibilisation et formation des communautés bénéficiaires et usagers des latrines
 - Constructions de latrines améliorées dans tous les établissements du pays et les centres de santé.
- b) La mise en place progressive des équipements d'assainissement urbains et semi urbains dans les principales villes tchadiennes;**

Nouveaux projets

- Construction des latrines améliorées;
- Mise en place des systèmes de ramassage des ordures

c) Le renforcement des capacités nationales des acteurs du secteur de l'hygiène et assainissement,

Nouveaux projets

- Réalisation des Ateliers de sensibilisation.

2.16.5.4 Résultats attendus

- Le système d'assainissement, d'hygiène et de drainage des eaux usées est renforcé
- La gestion du secteur de l'assainissement est améliorée
- Le système de gestion de la salubrité est participatif, transparent et efficace

2.16.5.5 Indicateurs et cibles

Indicateurs	Niveau en 2011	Cible en 2015
Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement en milieu urbain et rural	40%	50%
Pourcentage des ménages ayant accès à des latrines fonctionnelles (WC + Latrine aménagée)	12%	35%

Le coût du secteur s'élève à **5 550 000 000 FCFA**

2.16.6 Protection sociale et promotion de l'équité et de l'égalité genre

2.16.6.1 Secteur transversal, la protection sociale et la promotion du genre touchent plusieurs catégories de personnes : les femmes, les jeunes déscolarisés et les diplômés sans emploi, les personnes de troisième âge, les personnes handicapées, les réfugiés et les personnes déplacées du fait des conflits armés et des calamités naturelles, les Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV) du VIH/SIDA et les groupes des exclus et autres personnes

marginalisées. L'objectif du Gouvernement est d'assurer la promotion et l'intégration du genre et la protection des groupes vulnérables et défavorisés.

2.16.6.2 Les stratégies retenues sont :

- Promotion de la femme et l'intégration du genre
- Protection et développement du jeune enfant et de l'adolescent
- Protection et promotion des personnes vulnérables
- Création d'un cadre de protection sociale de la famille

2.16.6.3 Les actions/projets et programmes à mettre en œuvre sont :

a) Promotion de la femme et de l'intégration du genre

Programmes en cours

- Mise en place du Fonds Social de Développement (FSD)
- Lutte contre le VIH/SIDA
- Projet Adoption et dissémination de la politique nationale du genre
- Projet Mise en place du plan quinquennal sur les cinq priorités de la femme tchadienne ;

Nouveaux projets

- Projet plaidoyer pour l'adoption d'un code des personnes et de la famille;
- Projet validation et mise en œuvre du plan d'action national de lutte contre les Violences Basée sur le Genre (VBG) ;
- Projet formation groupements féminins en économie familiale et femmes rurales à la création des Activités Génératrices des Revenus ;
- Projet Alphabétisation fonctionnelle aux femmes rurales identifiées ;
- Projet Mise en place du système de production des données statistiques.

b) Protection et développement du jeune enfant et de l'adolescent

Nouveaux projets

- Projet Construction d'un centre national de formation et de réinsertion des enfants de la rue (CNAFER) ;
- Projet Prise en charge des enfants nécessitant une protection spéciale ;
- Projet Construction et équipement des jardins d'enfants ;
- Projet Construction et équipement des garderies communautaires ;
- Projet Construction et équipement des crèches et Centres d'accueil d'enfants en situation d'urgence à N'Djamena ;
- Projet Formation des officiers d'État Civil aux nouvelles méthodes d'enregistrement des naissances ;
- Projet Adoption et vulgarisation du projet de code de protection de l'enfance.

d) Protection et promotion des personnes vulnérables

Nouveaux projets

- Projet adoption de la loi portant modification et compléments du code pénal en faveur de l'enfance ;
- Projet adoption de la loi sur l'enregistrement des naissances au Tchad ;
- Projet étude sur la prévalence du handicap au Tchad pour la définition de besoins des personnes handicapées ;
- Projet construction et équipement des maisons de loisir pour les ainés dans les principales villes ;
- Projet Construction et équipement des centres de formation et de réinsertion des personnes handicapées ;
- Projet prise en charge d'au moins 50% des personnes handicapées.

e) Création d'un cadre de protection sociale de la famille

Nouveaux projets

- Projet Élaboration et Mise en œuvre de la stratégie de la protection sociale ;
- Projet Équipement des centres sociaux construits.

2.16.6.4 Résultats attendus

Pour la protection et promotion des personnes handicapées

- Le système de la Protection Sociale est participatif, transparent et efficace
- L'accès des groupes vulnérables aux services d'action sociale est amélioré
- Les groupes vulnérables spécifiques bénéficient d'une protection adéquate

Pour la promotion de la femme et de l'intégration du Genre

- Les institutions en charge de la promotion du genre sont performantes
- La sécurité économique et les droits des femmes sont assurés: Les Violences Basées sur le Genre (VBG) sont réduites

Pour la protection et le développement du jeune enfant et de l'adolescent

- Les conditions du bien-être familial sont garanties
- L'accès de la jeune fille à l'éducation est encouragé et accru
- La protection communautaire et institutionnelle des enfants est assurée

2.16.6.5 Indicateurs et cibles

Libellés des indicateurs	Réf. 2011	Cible en 2015
Pourcentage d'enfants des centres de rééducation suivis et installés	5%	10%
Nombre d'handicapés formés aux métiers	40	100
Nbre de centre D'apprentissage et de réadaptation créés	7	15
Taux brut de pré scolarisation	7%	12%
Nbre de centres d'éducation des enfants de la rue créés	1	5
% des femmes nommées aux instances de prise de décision	12%	15%

Le coût du secteur s'élève à **38 144 732 951 FCFA**

2.16.7 Population

2.16.7.1 L'adoption en 1994 d'une politique de population, révisée en 2007, a marqué le début d'une prise de conscience par les autorités de la dimension démographique du développement. Mais les objectifs démographiques retenus : réduire la morbidité et la mortalité, notamment la mortalité maternelle, infantile et juvénile, maîtriser la fécondité générale et la croissance démographique, augmenter la prévalence de la contraception n'ont pas été atteints.

2.16.7.2 Aussi, le poids de la population des enfants, des adolescents et des jeunes (les moins de 30 ans) et des groupes vulnérables prioritaires impose un lourd fardeau aux services sociaux de toute sorte, mais également la création insuffisante d'un nombre croissant d'emploi pour résorber le nombre croissant des sans-emplois. L'objectif global est de maîtriser les variables démographiques pour arriver à une meilleure planification du développement. De manière spécifique, il s'agit de poursuivre la mise en œuvre de la politique de population en liaison avec le Plan National de Développement de la Santé (PNDS).

2.16.7.3 Les stratégies retenues sont :

- L'extension des services de Santé de Reproduction et de Planification Familiale dans les zones rurales
- L'appui aux institutions publiques, privées, ONG et associations exerçant des activités de Santé de Reproduction et de Planification Familiale.

2.16.7.4 Les actions/projets et programmes à mettre en œuvre dans le cadre de ces stratégies sont :

a) Extension des services de santé de reproduction et de la planification familiale dans les zones rurales

Programmes en cours

- Projet Population et Lutte contre le SIDA (PPLS II)

b) Appui aux institutions publiques, privées, ONG et associations exerçant des activités de SR et de planification familiale

Programmes en cours

- Projet « Appui à la Direction de la Santé de la Reproduction et de la Vaccination
- Projet « Appui à l'Association Tchadienne de Bien Être Familial (ASTBEF) pour la réalisation de la santé de la reproduction
- Programme coopération Tchad-UNFPA

2.16.7.5 Résultats attendus

- Population sensibilisée sur l'importance de la planification familiale et de l'espacement des naissances ;
- Planification familiale étendue dans les zones rurales

- Institutions publiques, privées, ONG et associations exerçant des activités de planification familiale sont assistées.

2.16.7.6 Indicateurs et cibles

Libellés des indicateurs	Année de référence 2011	Cible en 2015
Taux de contraception	5%	10%
Indice synthétique de fécondité(ISF)	7 enfants/femmes en moyenne	5 enfants en moyenne

Le coût du secteur s'élève à **6 370 000 500 FCFA**

2.16.8 Habitat

2.16.8.1 L'objectif général est l'amélioration de la qualité du logement à travers la mise en œuvre de la Stratégie Nationale du Logement (SNL).

2.16.8.2 Les stratégies retenues sont :

- Réactualisation des textes régissant le foncier et la construction ;
- Appui aux catégories sociales défavorisées et vulnérables pour l'accès au logement décent ;
- Renforcement des capacités des acteurs du secteur, notamment au financement.

2.16.8.3 Les actions/projets et programmes à mettre en œuvre sont :

a) Réactualisation des textes régissant le foncier et la construction

Nouveau projet

- Création d'un observatoire de l'habitat et du développement urbain (OHDU) ;

b) Appui aux catégories sociales défavorisées et vulnérables pour l'accès au logement décent

Nouveaux projets

- Rénovation de logements anciens et construction de logements neufs ;
- Poursuite de la restructuration de quartiers anciens (concessions), production de parcelles assainies, et régularisation d'environ 1000 parcelles par an ;
- Mise en place d'un mécanisme de crédits à la construction.

c) Renforcement des capacités des acteurs du secteur et mise en place des mécanismes de financement.

Programmes en cours

- Mise en place de la SOPROFIM ;
- Projet d'Appui au Développement Urbain (PADUR)
- Création d'une banque et d'un fonds de promotion de l'habitat et d'un mécanisme de bonification d'intérêt ;

2.16.8.4 Résultats attendus

- Les conditions d'une urbanisation réussie sont assurées ;
- Les populations ont accès à un logement décent ;
- La qualité du logement est garantie.

2.16.8.5 Indicateurs et cibles

Indicateurs	Niveau en 2011	Cible en 2015
Proportion des ménages ayant accès à un logement décent	28,2%	50%

Le coût du secteur s'élève à **106 990 700 000 FCFA**

2.16.9 Loisirs/jeunesse/sport

2.16.9.1 Les jeunes constituent la majorité de la population tchadienne. Ils représentent les leviers essentiels de la politique de développement du pays. L'objectif global recherché est la promotion et l'épanouissement des populations, notamment les jeunes entre autres à travers le sport et les loisirs. De manière spécifique, il s'agit de :

- Accroître l'efficacité de l'encadrement de la jeunesse ;
- Promouvoir l'accès des jeunes à un emploi décent ;
- Améliorer la santé des jeunes ;
- Promouvoir la pleine et effective intégration des jeunes à la vie de la société ;
- Améliorer la communication et les TICs chez les jeunes ;
- Promouvoir les droits humains et la culture de la paix et de la promotion de la diversité en milieu jeune ;
- Promouvoir l'accès des jeunes aux activités de loisirs, du sport et de la culture
- Développer la culture entrepreneuriale des jeunes

2.16.9.2 Les stratégies retenues sont :

- Le renforcement des capacités d'encadrement de la jeunesse par la formation des formateurs
- La promotion du sport d'élite par la construction des infrastructures sportives, des Centres de formation des entraîneurs, des arbitres et des jeunes talents

2.16.9.3 Les actions/projets et programmes à mettre en œuvre sont :

a) **Renforcement des capacités d'encadrement de la jeunesse par la formation des formateurs**

Nouveaux Projets

- Programme Formation des ressources humaines nécessaires au développement.

b) **Promotion du sport d'élite par la construction des infrastructures sportives, des Centres de formation des entraîneurs, des arbitres et des jeunes talents**

Nouveaux projets

- Programmes infrastructures sportives de pratiques ;

- Programmes infrastructures d'accueil et d'hébergement ;
- Programmes structures de formation des jeunes sportifs confirmés ;

2.16.9.4 Résultats attendus

- Les différentes catégories de populations pratiquent le sport en fonction de leur convenance, notamment le sport de haut niveau, le sport de masse/pour tous et le sport scolaire et universitaire
- Les structures en charge du secteur de la jeunesse, du sport et des loisirs sont performantes
- Le renforcement des capacités sportives est assuré

Le coût du secteur s'élève à **14 983 600 000 FCFA**

2.16.10 Culture

2.16.10.1 Le Tchad est un pays qui regorge d'énormes potentialités culturelles, souvent peu valorisées. L'objectif du Gouvernement est de promouvoir, protéger et valoriser le patrimoine culturel et naturel. Les objectifs spécifiques visent à :

- Promouvoir le patrimoine culturel, matériel et immatériel ;
- Promouvoir la recherche du savoir traditionnel, historique, archéologique et artistique ;
- Assurer la formation des acteurs culturels et artistiques ;
- Promouvoir et développer les arts plastiques, les arts du spectacle vivant, le cinéma, le livre et la lecture publique.

2.16.10.2 Les stratégies retenues sont :

- L'élaboration d'une politique concertée pour l'acquisition d'un fonds documentaire pour la Bibliothèque Nationale et les autres bibliothèques du pays ;
- Le renforcement des capacités des acteurs du secteur, notamment des ressources humaines de la Bibliothèque Nationale, des Archives Nationales, de la Direction du Livre et de Lecture publique et du Bureau Tchadien du droit d'auteur ;
- La valorisation du savoir-faire de l'artisanat Tchadien.

2.16.10.3 Les actions/projets et programmes à mettre en œuvre sont :

a) Soutien à la Bibliothèque Nationale et aux autres bibliothèques du pays ;

Nouveaux projets

- Acquisition d'un fonds documentaire pour la Bibliothèque Nationale et les autres bibliothèques du pays
- Conception d'un portail de consultation pour la gestion électronique des documents ;

b) Renforcement des capacités des acteurs

Nouveaux projets

- Résidence d'écriture et conception de bande dessinée pour enfants ;
- Aménagement et équipement de la scène (grille technique, tapis de danse, loge et chaises pour le public) ;
- Formation et création ;

- Festival de danse ;
- Exposition de photographie d'arts.

c) Valorisation du savoir-faire de l'artisanat Tchadien.

Nouveaux projets

- Projets fonds patrimoniaux et anciens ;
- Initiation à la recherche dans le domaine de la tradition orale et du savoir traditionnel ;
- Inventaire du patrimoine culturel, identification des sites à protéger et politique d'acquisition des biens culturels sur le territoire national ;
- Organisation de manifestations culturelles et artistiques.

2.16.10.4 Résultats attendus

- Le patrimoine culturel est connu et valorisé
- La gouvernance du secteur est renforcée
- Les capacités des acteurs sont renforcées

Le coût du secteur s'élève à **2 445 000 000 FCFA**

2.17 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La gestion de l'environnement revêt une importance capitale pour le Tchad. Elle soulève trois grandes questions. La première a trait à l'accapement des ressources naturelles, c'est à dire à la propriété de ces ressources et biens communautaires; la seconde renvoie à l'accès des populations à ces ressources naturelles et enfin, la troisième est relative à la dégradation et la régénération de l'environnement. L'objectif global vise la protection de l'environnement, la sauvegarde et la gestion des ressources naturelles afin de contribuer à l'amélioration du cadre de vie des populations. Plus spécifiquement, les pouvoirs publics ont opté de mettre en œuvre les domaines d'intervention prioritaires suivants:

- 1) Lutte pour la sauvegarde du lac Tchad et des écosystèmes ;
- 2) Aménagement du territoire en milieu rural, urbain et périurbain ;
- 3) Prévention et gestion des risques et catastrophes naturelles ;
- 4) Lutte contre la désertification et conservation de la biodiversité.

2.17.1 Lutte pour la sauvegarde du lac Tchad et des écosystèmes

2.17.1.1 L'objectif est la réduction durable de la pauvreté des populations vivant des ressources du bassin du Lac Tchad. Il s'agit pour l'essentiel de mettre en œuvre le programme présenté par le Président de la République au sommet de RIO. Plus spécifiquement le programme vise la réhabilitation et la conservation des capacités productives des écosystèmes

du bassin du lac Tchad dans un contexte d'adaptation des systèmes de production aux changements climatiques.

2.17.1.2 Les stratégies retenues sont :

- La prise des mesures pour la protection du lac et de son bassin et d'autres écosystèmes menacés ;
- L'introduction des mesures d'adaptation des systèmes de production aux changements climatiques ;
- La mise en place d'un cadre institutionnel plus efficace

2.17.1.3 Les actions/projets et programmes à mettre en œuvre sont :

a) Protection du Lac et son bassin et d'autres écosystèmes menacés ;

Programmes en cours

- Projet de renforcement des capacités de Surveillance à Base Communautaire et des Actions Transfrontalières dans la Région du Lac
- Projet Préservation du Lac Tchad
- Projet de Développement Durable du Bassin du Lac Tchad (PRODEBALT)

b) Adaptation des systèmes de production aux changements climatiques

Programmes en cours

- Projet Aires protégées résiliente au changement climatique en Afrique de l'Ouest (PARCC)

c) Renforcement institutionnel de la CBLT et Associations de la société civile travaillant sur le lac Tchad;

Programmes en cours

- Projet "Conseil en Organisation à la Commission du Bassin du Lac Tchad
- Projet d'Appui à l'Initiative du bassin du Lac Tchad (PAIBLT) pour la réduction de la vulnérabilité et des risques liés aux IST/VIH/SIDA

2.17.1.4 Résultats attendus

- la sauvegarde du lac Tchad et des écosystèmes est assurée ;
- la gestion du secteur de l'environnement et du développement durable est participative, transparente et efficace ;
- les différents écosystèmes sont restaurés et la gestion des ressources naturelles est améliorée

Le coût du secteur s'élève à **26 967 000 000 FCFA**

2.17.2 Aménagement du territoire en milieu rural, urbain et périurbain

2.17.2.1 Le secteur de l'aménagement du territoire joue un rôle important dans le développement harmonieux du pays. L'objectif vise à doter les populations d'un cadre de vie décent.

2.17.2.2 Les stratégies retenues sont :

- La production d'outils de gestion spatiale du territoire (Schéma National/Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire, Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme, Plans Urbains de Référence, Plans de Développement Local) ;
- La réalisation d'infrastructures d'assainissement, d'adduction d'eau et de voirie dans plusieurs grandes villes et villes secondaires ;
- La construction d'équipements marchands.

2.17.2.3 Les actions/projets et programmes à mettre en œuvre sont :

a) Production d'outils de gestion spatiale du territoire;

Projets en cours

- Projet Système d'Information sur le Développement rural et l'Aménagement du Territoire (SIDRAT) ;

Projets nouveaux

- Projet de finalisation du cadre législatif et réglementaire
- Programme de renforcement des capacités des acteurs clés de la décentralisation

b) Réalisation d'infrastructures d'assainissement, d'adduction d'eau et de voirie dans plusieurs grandes villes et villes secondaires,

Projets en cours

- Projet de drainage dans la zone Nord-est de la patte d'oie à N'djamena (Administration DURAH)
- Projet d'Appui au Développement Local(PROADEL)
- Projet d'Appui au Développement Local/Gestion des Ressources Naturelles (PADEL/GRN) ;

c) Construction d'équipements marchands.

Nouveaux projets

- Projet d'Équipements marchands de Sarh & Moundou

2.17.2.4 Résultats

- La gestion des terroirs est efficace et efficiente ;
- Les outils de gestion spatiale du territoire sont mis en place et opérationnels

Le coût du secteur s'élève à **69 500 000 000 FCFA**

2.17.3 Prévention et gestion des risques et catastrophes

2.17.3.1 Le Tchad subit de manière récurrente et cyclique des catastrophes naturelles annihilant les progrès socio-économiques. Pour parer aux éventualités, le pays vise à se doter d'un dispositif de prévention et de gestion.

2.17.3.2 Les stratégies retenues sont :

- La mise en place d'un dispositif national plus efficace de sécurité alimentaire et d'un système d'information, de veille et d'alerte
- La mise en place d'outils de prévention et de réponse aux crises

2.17.3.3 Les actions/projets et programmes à mettre en œuvre sont :

a) Mise en place d'un dispositif national plus efficace de sécurité alimentaire et d'un système d'information, de veille et d'alerte ;

Nouveaux projets

- Projet de mobilisation des ressources nécessaires et pérennes pour le fonctionnement du dispositif
- Projet d'appui à la mise en place d'un système d'information durable sur la sécurité alimentaire
- Programme de constitution de stock nationale de sécurité alimentaire

b) Mise en place d'outils de prévention et de réponse aux crises ;

Nouveaux projets

- Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan d'actions sur les systèmes d'information sur la sécurité alimentaire

2.17.3.4 Résultats

- Le dispositif national de prévention et de gestion des catastrophes revu est opérationnel.
- Un plan de référence pour la conduite des actions, de concertation des intervenants au niveau central et local, de ciblage et de préparation aux situations de crise est élaboré et mis en œuvre.
- La méthodologie d'analyse de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire élaborée dans le cadre du SISA/SAP est affinée et maîtrisée ;
- Un mécanisme de circulation et de diffusion de l'information sur la sécurité alimentaire et l'alerte rapide est renforcé et pérennisé.

Le coût du secteur s'élève à **78 147 555 000 FCFA**

2.17.4 Lutte contre la désertification et conservation de la biodiversité

2.17.4.1 La lutte contre la désertification et conservation de la biodiversité demeure l'une des priorités du Gouvernement. L'objectif visé est de protéger et restaurer les écosystèmes.

2.17.4.2 Les stratégies retenues sont :

- La protection, restauration et mise en valeur des potentiels productifs;
- Le renforcement des capacités nationales en matière de lutte contre la désertification et de conservation de la biodiversité;
- La protection et restauration du couvert végétal (reboisement, mis en défens etc.) ;
- La conservation et restauration des écosystèmes fragiles ;
- La connaissance des ressources fauniques, forestières et halieutiques ;

2.17.4.3 Les actions/projets et programmes à mettre en œuvre sont :

a) Protection, restauration et mise en valeur des potentiels productifs

Programmes en cours

- Projet de Gestion des Ressources Naturelles en zone soudanienne (PGRN)
- Projet de développement des filières émergentes

Nouveaux projets

- Projet de développement de l'aquaculture et de la pêche.

b) Renforcement des capacités nationales en matière de lutte contre la désertification et de conservation de la biodiversité

Programmes en cours

- Programme d'Appui au Développement Local et à la Gestion des Ressources Naturelles (PADL-GRN)
- Projet conservation et utilisation durable de la biodiversité dans le Moyen Chari (Manda)
- Projet Parc National de Zakouma

c) Protection et restauration du couvert végétal (reboisement, mis en défens etc.)

Nouveau projet

- Projet plantation annuelle des arbres à l'hectare

d) Conservation et restauration des écosystèmes fragiles

Nouveau projet

- Elaboration de la Politique de l'environnement

e) Connaissance des ressources fauniques, forestières et halieutiques

Nouveaux projets

- Projet inventaire des ressources forestières
- Projet inventaire des ressources fauniques

2.17.4.4 Résultats attendus

- Les ressources forestières et fauniques sont inventoriées et documentées.
- Les Plans locaux d'aménagement forestier existants sont mis en œuvre.
- Les capacités de production des pépinières sont renforcées.
- Les filières émergentes sont développées.

Le coût du secteur s'élève à **22 873 044 000 FCFA**

Le coût du secteur environnement s'élève à 104 360 044 000 FCFA

2.18 AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE

L'État est le principal protagoniste parmi les différents acteurs qui contribuent à la gouvernance du pays. Il se doit d'appliquer les normes et les valeurs de la culture démocratique et de la primauté du droit, défendre les droits de l'homme et de sa population, ménager l'espace politique requis pour le développement des acteurs non étatiques et veiller au développement des institutions pour assurer l'exercice cohérent de toutes les responsabilités.

Les principes de bonne gouvernance

Pour jouer ce rôle dans la gouvernance, l'État se doit d'avoir les capacités pour :

- Assurer le suivi évaluation de ses interventions et de sa politique ;
- Assurer la gestion des performances dans l'administration publique et la responsabilité de l'obtention de résultats ;
- Assurer la gestion du budget et des dépenses, c'est-à-dire avoir la capacité d'engager des réformes de grandes envergures susceptibles d'accroître l'efficacité des dépenses et les recettes fiscales, de favoriser la stabilité macro-économique et de booster la croissance économique de façon à promouvoir le développement humain et la lutte contre la pauvreté ;
- conserver la flexibilité nécessaire pour explorer de nouvelles approches et pour innover ;
- mettre en œuvre et appliquer les lois et des politiques qui assurent la transparence, la responsabilité et la lutte contre la corruption, laquelle mine les capacités de l'État à assurer la fourniture de services publics.

Les priorités sectorielles retenues pour l'amélioration de la gouvernance sont les suivantes :

- Modernisation de l'Etat et réforme de la fonction publique
- Renforcement de la décentralisation / déconcentration
- Promotion des droits humains
- Poursuite de la réforme de la justice, de l'assainissement et des mesures de bonne gouvernance

2.18.1 Modernisation de l'Etat et réforme de la fonction publique

2.18.1.1 Les stratégies retenues sont :

- L'adoption et mise en œuvre de la nouvelle loi organique relative aux lois des finances ;
- La réforme institutionnelle et la rationalisation de la gestion des ressources humaines des ministères
- La modernisation des finances publiques et réforme de la fonction publique ;
- Le renforcement des capacités institutionnelles dans l'administration publique et territoriale;
- L'amélioration de l'environnement des affaires pour le secteur privé ;
- Le renforcement des capacités de coordination et d'harmonisation de l'aide publique au développement ;
- L'amélioration du choix et de la planification spatiale et temporelle des investissements.

2.18.1.2 Les actions/projets et programmes à mettre en œuvre sont :

a) adoption et mise en œuvre de la nouvelle loi organique relative aux lois des finances ;

Projet en cours

- Projet de renforcement des capacités en matière de Gouvernance économique et financière

b) Modernisation des finances publiques et réforme de la fonction publique ;

Programmes en cours

- Plan d'Action pour la Modernisation des Finances Publiques (PAMFIP)
- Projet d'Appui au Renforcement des capacités en gestion des Finances Publiques(PARCAFIP)
- Projet de mise en place d'une unité permanente de recensement

Programmes nouveaux

- Projet d'implantation d'un centre d'édition des cartes biométriques
- Projet d'interconnexion des sites de gestion administrative et salariale du personnel civil de l'Etat
- Projet d'élaboration d'un nouveau système d'appréciation des performances

c) Renforcement des capacités institutionnelles dans l'administration publique et territoriale;

Programmes en cours

- Projet d'Appui à la formation des agents de l'Administration Publique (PROFAP)
- Gouvernance Urbaine et Administrative

d) Renforcement des capacités de coordination et d'harmonisation de l'aide publique au développement ;

Programmes en cours

- Appui et Conseil Technique et Institutionnel à l'Ordonnateur National
- Deuxième Facilité de Coopération Technique (FCT II)
- Programme d'Appui à la mise en œuvre de la Coopération Tchad-UE

e) Amélioration du choix et de la planification spatiale et temporelle des investissements.

Nouveaux projets

- Projet de Renforcement des capacités nationales en matière de cadrage et d'analyse des politiques économiques
- Projet de renforcement des capacités en matière de statistiques

2.18.1.3 Résultats

- Les capacités de gestion économique et financière de l'administration publique et sont améliorées ;
- Le cadre institutionnel de la Fonction Publique est renforcé ;
- L'Administration publique est performante.

2.18.1.4 Indicateurs et cibles

Indicateurs	Niveau en 2011	Cible en 2015
Taux de pression fiscale	9%	12,7%
Croissance de recettes (impôts, domaines, douanes) hors pétrole/PIB	4,1%(2013)	6,6%
Nombre de cartes éditées /an	5.000	6.000
Nombres de sites connectés	5	L'ensemble des ministères et institutions d'Etat

Le coût du secteur s'élève à **15 012 662 732 FCFA**

2.18.2 Renforcement de la décentralisation / déconcentration

2.18.2.1 Le processus de la décentralisation et déconcentration enclenché par le Gouvernement depuis 1993 sous-tend le développement local. Il vise à rapprocher l'administration des administrés d'une part et, faciliter la prise en charge du développement par les communautés locales, d'autre part.

2.18.2.2 Les stratégies retenues sont :

- Le renforcement des capacités de planification du développement local
- Les prestations des services sociaux de base et administratifs au niveau local ;
- Le renforcement du processus de la décentralisation ;

2.18.2.3 Les actions/projets et programmes à mettre en œuvre sont :

Programmes en cours

- Programme de Développement Local (Renforcement des capacités de planification du développement local)
- Programme village durable Salamat (accès aux services sociaux exprimés par les bénéficiaires);
- Programme d'Appui à la Gouvernance (Renforcement du processus de la décentralisation)

2.18.2.4 Résultats attendus

- les populations participent au processus de développement local
- les services fournis aux populations par les collectivités territoriales et l'administration déconcentrée sont améliorés ;
- l'accessibilité aux services d'état civil est améliorée ;
- les disparités inter et intra régionales sont réduites

Le coût du secteur s'élève à **24 110 000 000 F CFA**

2.18.3 Promotion des droits humains, de la paix et de la cohésion Sociale

2.18.3.1 Les droits humains, la paix et la cohésion sociale constituent le socle du développement. C'est pourquoi, le gouvernement accorde une attention particulière à cela.

L'objectif principal est non seulement de garantir le développement global de la personne humaine dans des conditions de respect, de protection, de défense et de promotion des droits de l'homme mais, également de consolider le processus démocratique en cours.

2.18.3.2 Les stratégies retenues sont :

- Le renforcement du cadre juridique et institutionnel ;
- La promotion et la protection des droits humains
- La mise en œuvre des mécanismes de règlement des conflits ;
- La consolidation de la paix et de la cohésion sociale ;
- La poursuite de la réforme du secteur de la sécurité.

2.18.3.3 Les actions/projets et programmes à mettre en œuvre sont :

a) Le renforcement du cadre juridique et institutionnel

Programme nouveau

- Elaboration d'un cadre de référence pour la coordination des activités de promotion et de protection des droits de l'homme

b) La promotion et la protection des droits humains

Programme nouveau

- Programme d'éducation, de sensibilisation, d'information et de communication

c) Mise en œuvre des mécanismes de règlement des conflits ;

Programmes en cours

- Programme d'accompagnement à la Stabilisation de l'Est du Tchad (PAS)
- Programme LRRD pour le Sud du Tchad

d) Consolidation de la paix et de la cohésion sociale ;

Programmes en cours

- Programme Tchad-Organisation de l'Immigration Mondiale (OIM)
- Projet "Paix à travers le Développement (phase II)"-Gouvernance Communautaire

e) Poursuite de la réforme du secteur de la sécurité.

Programmes en cours

- Projet d'appui à la réforme des forces de sécurité intérieure au Tchad (PAFSI)
- Programme de Démobilisation et Réinsertion des Militaires(PDRM)

2.18.3.4 Résultats attendus

- Le cadre de référence est renforcé ;
- La promotion et la protection des droits de l'homme sont assurées ;
- La sécurité des personnes et des biens est assurée
- La paix et la cohésion sociale sont consolidées ;

Le coût du secteur s'élève à **16 390 285 502 F CFA**

f) Poursuite de la réforme de la justice, de l'assainissement et promotion de la bonne gouvernance

1. Les stratégies retenues sont :

- La lutte contre la corruption ;
- L'approfondissement de la réforme de la justice ;
- Le renforcement du dialogue et des capacités de la société civile pour l'appui à la bonne gouvernance ;
- La poursuite de la réforme électorale et l'appui au système électoral

2. Les actions/projets et programmes à mettre en œuvre sont :

a) Lutte contre la corruption ;

Programme en cours

- Projet d'Appui au Renforcement des Capacités et de l'ITIE

b) Approfondissement de la réforme de la justice ;

Programmes en cours

- Programme d'Appui à la Justice au Tchad (PRAJUST)
- Projet Etat de Droit: Justice et Sécurité

c) Renforcement du dialogue et des capacités de la société civile pour l'appui à la bonne gouvernance ;

Nouveau projet

- Projet de Renforcement de l'inclusion de la Société Civile dans le processus de Gouvernance

d) Poursuite de la réforme électorale et appui au système électoral

Programmes en cours

- Programme de Renforcement de la Gouvernance Démocratique (PRGTD)

3. Résultats attendus

- Les capacités du système judiciaire sont renforcées
- L'environnement institutionnel et judiciaire est rénové ;
- La transparence des marchés publics favorisant la baisse des coûts des investissements ;
- La corruption est en régression.
- Une société paisible et qui repose sur le dialogue politique et social

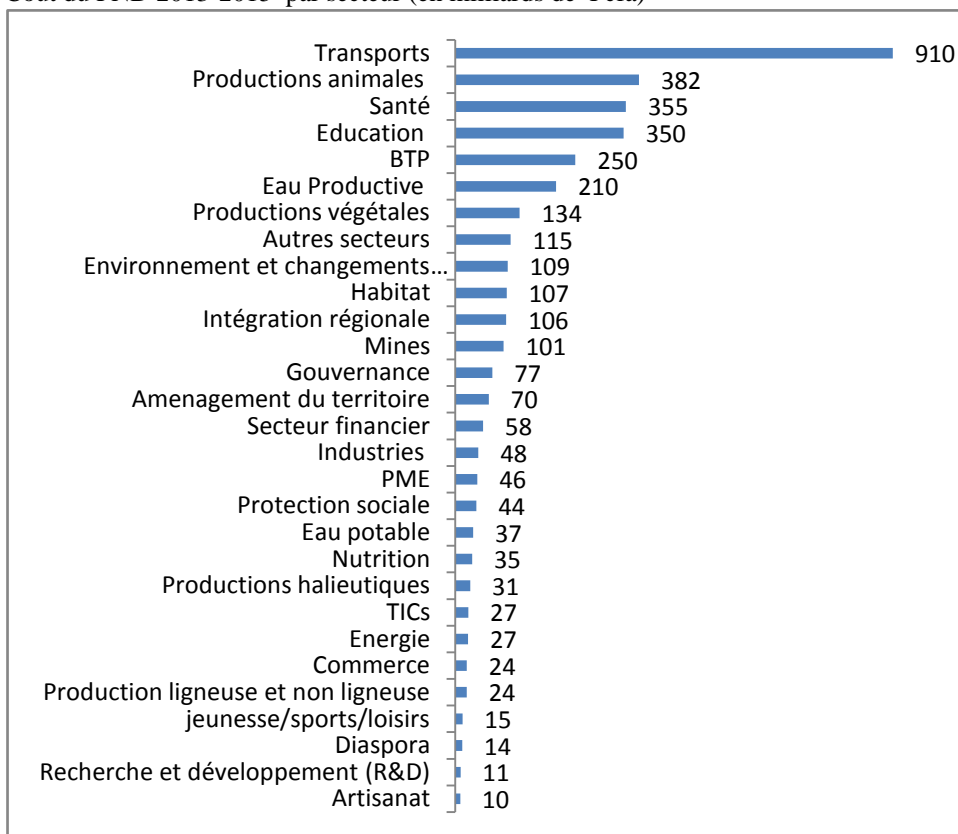
Le coût du secteur s'élève à **21 297 677 500 F CFA**

Le coût total de l'axe de la gouvernance s'élève à 73 511 625 734

RESUME DES COUTS PAR SECTEUR

4. Le cout global indicatif du PND 2013-2015 est évalué à **3 726 785 173 408 FCFA**, soit environ **7 453 570 347 \$ US**. Les détails des coûts et les montants acquis et à rechercher sont donnés aux annexes 1 et 2 du document. Le graphique ci-dessous indique ces coûts par secteur.

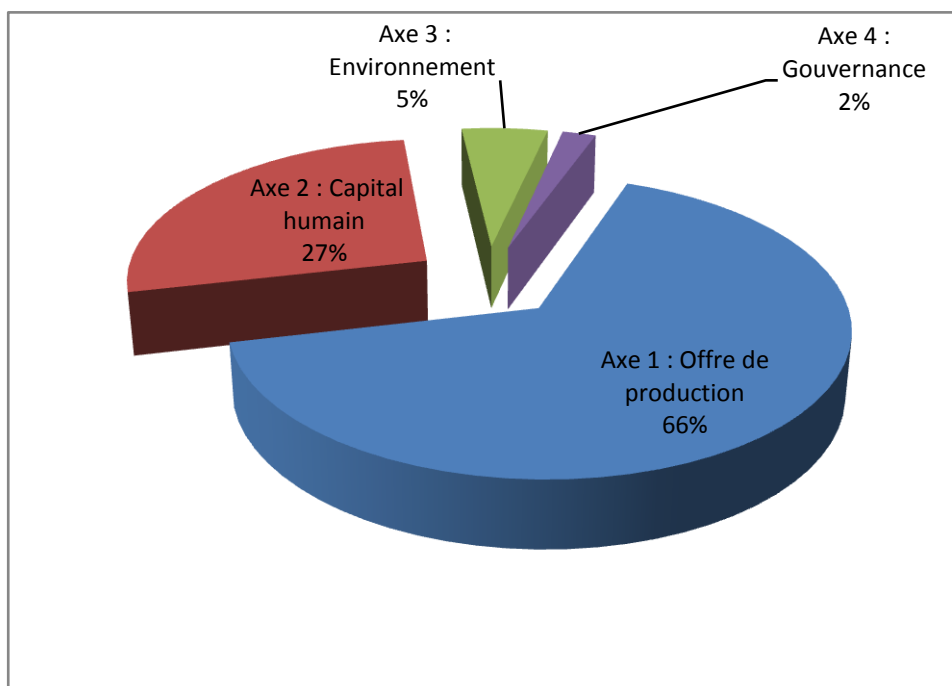
Coût du PND 2013-2015 par secteur (en milliards de Fcfa)



Source : PND 2013-2015

N.B : Les autres secteurs comprennent les industries extractives, le tourisme, l'hygiène et Assainissement, droit de l'homme, autres industries, la culture, les filières porteuses, la population.

Coût du PND 2013-2015 par axe d'intervention



Source : PND 2013-2015

CHAPITRE III. CADRAGE MACROECONOMIQUE ET BUDGETAIRE

i) Introduction du cadrage

5. L'état des lieux axés sur les contraintes et les opportunités, les formulations des orientations stratégiques ainsi que les actions à mener sont décrits dans les chapitres I et II. Le présent chapitre III traduit les implications économiques, financières et budgétaires chiffrées des mesures et actions prises ci-dessus. Le chapitre aborde successivement :

- le cadre macroéconomique, notamment le profil de la croissance globale ainsi que les contributions sectorielles et le financement (Etat et ensemble de l'économie);
- le cadre budgétaire (ou cadre des dépenses à moyen terme, CDMT), notamment le profil de la dépense publique résultant de l'allocation des ressources budgétaires aux secteurs/ministères pour financer le PND 2013-2015;
- les perspectives de réduction de la pauvreté, notamment la progression de l'incidence de la pauvreté monétaire et des autres indicateurs OMD qui résultent du profil de la croissance et des dépenses publiques.

6. Cette analyse comporte trois étapes : (i) la simulation d'un cadre de référence ; (ii) celle d'une variante plus « ambitieuse » visant à ramener et maintenir le Tchad sur le chemin des OMD et l'atteinte du point d'achèvement de l'IPPTE et (iii) celle d'une variante plus « pessimiste » caractérisée par une conjoncture nationale et internationale défavorable.

7. Aux fins de la mise en œuvre du PND 2013-2015, les scénarios ci-après, ont été formulés pour cadrer l'évolution des agrégats macro-économiques par rapport à la capacité de mobilisation des ressources financières aux horizons temporels du plan. Il s'agit du scénario central, du scénario optimiste et du scénario pessimiste²⁵.

ii. Scénario ambitieux

Le scénario ambitieux suppose que les programmes de production pétrolière annoncée par les opérateurs du secteur se réalisent. Il suppose en outre:

- une accélération des réformes visant l'amélioration des recettes et l'efficacité de la dépense, notamment une réduction des subventions aux sociétés publiques et une baisse des prix des produits et services fournis à l'Etat ;
- que ces réformes permettent d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE en 2015 avec des effets induits sur le service de la dette à partir de 2015 et une augmentation légère des dons-projets (dons) sur les années 2014 et 2015.

Il découle donc d'une mise en œuvre, au niveau des ressources hors pétrole :

- du renforcement des capacités des régions ;
- de l'amélioration de leur rendement ;
- de l'informatisation et de la déconcentration des services ;
- de l'élargissement de l'assiette fiscale.

²⁵ La méthodologie de priorisation figure en annexe.

1. Du côté de la dépense publique, le scénario suppose l'amélioration du circuit des marchés publics et de l'exécution de la dépense, la mise en place d'un mécanisme d'évaluation des coûts. Il suppose également une amélioration de la performance des administrations et entreprises publiques, ce qui permet de réduire les subventions tout en maintenant (ou accroissant) les niveaux de services publics produits. Les niveaux de dépense pourront, sur cette base, être maintenus, ce qui permet de réduire le niveau de déficit public sur la période 2013-2014 et de renforcer l'épargne de précaution en 2015 et de stabiliser ainsi l'évolution du niveau de la dette publique.

2. La mise en œuvre de ces réformes et l'évolution des indicateurs macroéconomiques et sociaux et des allocations budgétaires permettent la signature d'un programme avec le FMI et l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE et remettra le Tchad sur l'orbite de la trajectoire des OMD en 2015.

iii. Scénario pessimiste

1. L'objectif de ce scénario est d'alerter sur le fait que le scénario de référence n'est pas une prévision ferme, mais la simulation de perspectives de développement qui résulteraient de la réalisation d'un ensemble d'hypothèses (les plus vraisemblables) sur la conjoncture d'une part (facteurs « exogènes »), et de l'autre sur la résolution et la capacité du gouvernement à mettre en œuvre son programme d'actions de façon rigoureuse et soutenue (facteurs « endogènes »). Il suit que toute perturbation dans l'un ou l'autre de ces deux groupes de facteurs engendrera des déviations (souvent adverses) du cadre macroéconomique et budgétaire ainsi que des perspectives de réduction de la pauvreté par rapport au scénario central.

2. Par exemple, l'économie tchadienne, fortement dépendante des ressources pétrolières, n'est pas à l'abri de retournement conjoncturel tels que ceux que le monde a enregistré en 2008 ou même, au cours du deuxième trimestre 2012. Le scénario pessimiste suppose :

- une baisse du dollar par rapport au FCFA en 2013 à 480 FCFA/dollar ;
- une baisse des prix du baril de pétrole brut à 70 dollars/barils.

3. Dans un tel schéma, les recettes pétrolières diminuent de 400 milliards par an, ce qui suppose une baisse des investissements publics et des transferts et subventions à niveau de déficit fixé. La baisse ou l'arrêt des programmes en cours, notamment dans les secteurs agricoles et sociaux impacterait fortement la croissance agricole.

4. Il suppose ainsi que le taux de croissance de l'agriculture va évoluer proportionnellement au taux de croissance démographique soit 3,5% par an à partir de l'année 2013, en liaison avec une forte amélioration des superficies et des rendements de la culture du maïs.

iv. Scénario central

1. Le scénario central vise à réconcilier à moyen terme trois préoccupations majeures du gouvernement. En premier lieu, il s'agit de maintenir un cadre macroéconomique stable. En deuxième lieu, le gouvernement entend maintenir un niveau soutenu des dépenses publiques pour accompagner les politiques de diversification afin d'accélérer la croissance et réduire la

pauvreté. En troisième lieu, le Gouvernement entend évoluer vers une planification plus effective des dépenses, avec une programmation budgétaire plus prévisible et soutenue dans le temps grâce à une bonne maîtrise des dépenses obligatoires et un ferme engagement à soutenir les programmes pluriannuels en cours d'exécution, afin d'améliorer l'efficacité et la qualité de la dépense publique.

2. Le cadrage macroéconomique couvrant la période de mise en œuvre du Plan National de Développement (PND 2013-2015) est bâti sur les hypothèses suivantes :

L'environnement international est supposé se détériorer. Les éléments favorables qui sont intervenus en 2012 pourront se contracter au cours de trois années à venir avec une forte incertitude sur les cours du pétrole. L'hypothèse d'un baril de Brent à 97,5 dollars, retenue dans le projet de loi de finances 2013, doit par prudence, être fixée à 96 dollars, soit le cours moyen qui sera observé en 2014 et 2015. Par ailleurs, le taux de change retenu sur la période est de 520 FCFA/dollars en moyenne, contre 494,6 FCFA/dollars sur les trois dernières années. Le prix du coton fibre sur les marchés internationaux de matière première est prévu baisser d'environ 39% en 2012, soit à 95 cents/livre et se stabiliser à 70 cents/livre sur les trois prochaines années.

3. Les hypothèses sur l'économie nationale sont définies comme suit :

Au niveau du secteur primaire:

- La poursuite des investissements dans le secteur agricole: mécanisation, développement de l'hydraulique urbaine et rurale, appui aux activités paysannes, distribution d'intrants et des pesticides à des prix subventionnés, mise à la disposition des tracteurs pour des labours.
- La production cotonnière croîtrait au rythme annuel de 38% à partir de 2013 pour atteindre le niveau de production annoncé de plus de 250.000 tonnes à l'horizon 2015. La mécanisation de l'agriculture, l'assainissement de la gestion du secteur et la révision à la hausse des prix au producteur permettront d'attirer les paysans à cette culture.
- Au niveau de l'élevage, la poursuite de la mise en œuvre du Plan National de Développement de l'Élevage (PNDE), soutenu par le PNSA, la construction des abattoirs, permettront de redynamiser la filière sur les trois ans à venir. La production de la filière croîtrait de 2,9% en moyenne sur la période.
- En ce qui concerne le pétrole brut, après une baisse en moyenne de 4,5% sur la période 2008-2011, la production répartirait à la hausse grâce à la mise en production de nouveaux champs pétroliers de Mangara et Badila au second semestre 2013, ainsi que celle provenant de nouveaux champs pétroliers de Bongor. Le taux de croissance annuel de la production pourrait atteindre 15% entre 2012 et 2015.

Au niveau du secteur secondaire :

4. Le secteur industriel devrait profiter des gains de compétitivités résultants de la baisse du coût des facteurs consécutive à la mise en œuvre des politiques de développement d'infrastructures de transports, de télécommunications et de la production d'électricité (plus

de 20% en moyenne annuelle). Grace à ces facteurs, l'industrie connaîtrait une progression de 6% en moyenne par an à l'horizon 2015.

5. L'accroissement de la production de la raffinerie de Djarmaya, permettra d'alimenter le marché local et d'exporter une partie des produits raffinés vers les pays voisins.

6. Le secteur des BTP bénéficierait des dotations budgétaires dans les secteurs prioritaires (santé, éducation, secteur rural, etc.) pour la construction et la réhabilitation des infrastructures. A cela devrait s'ajouter la construction d'un nouvel aéroport moderne à Djarmaya et l'effet d'une politique de l'habitat dynamique. En conséquent, on projette une croissance annuelle d'environ 13% sur la période 2012-2015.

Au niveau tertiaire

7. Les hypothèses de projection au niveau du secteur tertiaire, sont les suivantes :

- la connexion prévue de nouveaux expéditeurs au système de transport de brut Tchad-Cameroun, et la distribution des produits pétroliers sur l'étendue du territoire orienteront la croissance de la branche à la hausse. Le taux de croissance moyen du secteur de transport sur la période 2012-2015 serait de 9%.
- Pour le secteur des TIC, on prévoit la réduction des coûts de communication, le développement d'internet haut débit due au déploiement effectif de la fibre optique.
- Concernant les investissements privés et étrangers, l'amélioration des infrastructures, et de l'environnement des affaires contribueront à l'accroissement du taux d'investissement privé. A cet effet, le taux de croissance des investissements retenu est de 6,7% en moyenne entre 2012 et 2015.
- Les hypothèses sur la balance des paiements prennent en compte des évolutions de la production du coton et du pétrole et de leurs cours sur le marché international.
- Le taux d'inflation est supposé se situer à une moyenne annuelle de 3% sur la période 2013-2015, contre un taux prévisionnel de 7% en 2012 en lien avec l'accroissement de la production agricole et la stabilisation de la demande publique.

8. Sur la base des hypothèses ci-dessus, les principaux résultats du cadrage macroéconomique du scénario central, se présentent comme suit : l'économie tchadienne devrait enregistrer une croissance soutenue sur la période tirée par la relance du secteur primaire à travers le regain d'activité dans la branche agriculture. Le PIB pourrait atteindre 8,9% en 2012 et se stabiliserait autour de 8,9% en moyenne entre 2013-2015, et un gain net d'environ 5,0 points par rapport aux années 2008-2011. Le taux de croissance du PIB par habitant connaîtra une progression de 4,3% en moyenne sur la période 2013-2015.

9. Dans le secteur primaire, l'activité est attendue en hausse de 8,7% en 2012 après un repli de 6,7% en 2011. Cette reprise serait portée par la production agricole, marquée par une pluviométrie abondante et bien répartie, une distribution par les pouvoirs publics d'intrants agricoles (semences et engrais), mais également par l'introduction de la mécanisation. Pour la période 2013-2015 l'activité agricole est projetée en hausse de 6,6% en moyenne contre une croissance nulle entre 2008 et 2011. L'agriculture industrielle, sévèrement affectée par les difficultés de la société cotonnière, devrait se renforcer et progressera de 10,9% sur la période

sous revue. L'agriculture vivrière, pour sa part, croîtrait de 12,4% contre une progression moyenne de 4,3% en 2008 et 2011, à la faveur notamment des politiques de soutien à la production agricole. Sur la période 2013 à 2015, la croissance sera d'environ 5,6%.

10. L'activité dans le secteur secondaire, pourrait atteindre une croissance de 14,7% en moyenne entre 2012 et 2015 contre 11,9% au cours des quatre dernières années. Il sera dominé principalement par les activités de raffinage et par les branches de fabrication industrielle (agroalimentaire notamment), l'électricité, l'eau et le gaz, ainsi que les BTP. Ces performances sont liées aux gains de compétitivités résultant de la baisse du coût des facteurs consécutive à la mise en œuvre des politiques de développement d'infrastructures de transports, de communications et de la production d'électricité. Sur la période, un certain nombre d'unités de production seront mises en exploitation, favorisant la création de valeur à partir des richesses du pays.

11. Les activités des services pourraient se ralentir sur la période 2012-2015 comparativement à la période passée. En effet, la croissance du secteur tertiaire pourrait évoluer annuellement de 8,9% entre 2012 et 2015 contre 9,3% sur la période précédente. Cette hausse devrait être portée essentiellement par le commerce, les transports (notamment de pétrole) et les services aux entreprises. En outre, les services non marchands connaîtront une croissance en ligne avec la programmation du Cadre budgétaire à moyen terme.

Tableau 10. taux de croissance sectorielle

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Secteur primaire	15,1%	-6,7%	8,5%	-2,2%	17,1%	5,2%
Secteur secondaire	11,6%	15,1%	19,8%	23,7%	8,6%	9,8%
Secteur tertiaire	10,9%	3,9%	6,1%	12,8%	11,3%	9,2%
PIB global	13,1%	0,1%	8,9%	5,8%	13,6%	7,2%
PIB pétrole	3,4%	1,5%	-0,5%	4,5%	28,5%	6,3%
PIB hors pétrole	15,3%	-0,3%	12,6%	6,4%	8,0%	7,4%

Source : DEP/MFB

12. Du côté des emplois, la consommation finale devrait croître de 7,4% en moyenne contre 5,5% sur la période passée, à la faveur de la reprise de la consommation privée attendue en progression de 8% par an entre 2012 et 2015 contre 3,5%, soit une évolution de 4,5 points par an entre les deux périodes. Globalement, la consommation finale représenterait 67% du PIB sur la période, contre 79% pour la période 2008-2011, ce qui se traduira par un relèvement du taux d'épargne.

13. S'agissant de la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF), la progression atteindrait 9,3% pour les quatre prochaines années, contre 10,3% sur la période 2008-2011. Ce repli de croissance est lié aux investissements publics qui n'augmenteraient que de 10,6% par an sur la période 2012-2015 contre une progression de 21,6% en moyenne sur la période précédente. Ainsi, le taux d'investissement mesuré par la FBCF ressortirait à 30% du PIB en moyenne entre 2012 et 2015 contre 28% sur la période 2008-2011. Au total, le taux de croissance de la demande progresserait de 4,2 points entre les deux périodes.

Les échanges extérieurs

14. Concernant les échanges extérieurs, la croissance moyenne annuelle prévue sur la période serait de 8,8% pour les exportations et 8,9% pour les importations. Les exportations

des biens et services progresseraient de 12,9%, en moyenne par an sur la période en liaison avec les évolutions de la production du pétrole brut et de son cours sur le marché international. Quant aux importations, il est attendu sur la période 2012-2015 une progression moyenne de 6,8%. Ainsi, la balance commerciale se renforcerait considérablement, passant de 8,9% du PIB sur la période 2008-2011 à 13,7 la période suivante. Le solde global attendu sur la période représenterait 7,5% du PIB contre 2,2% entre 2008 et 2011. Cette évolution serait en relation avec l'amélioration du solde commercial induit par le dynamisme du secteur pétrolier.

Tableau 11. Evolution des comptes extérieurs

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Croissance Exportation Biens	34,8%	16,6%	13,0%	-5,4%	33,7%	13,7%
Exportation Biens/PIB	34,7%	37,4%	36,6%	34,1%	39,3%	40,8%
Exportation B&S/PIB	39,0%	41,6%	40,4%	38,0%	42,9%	44,2%
Croissance Importations Biens	24,1%	-7,5%	-0,6%	16,2%	7,0%	8,1%
Importations Biens/PIB	31,1%	26,6%	22,9%	26,1%	24,2%	23,8%
Importations B&S/PIB	49,3%	43,5%	38,6%	42,0%	38,6%	37,9%
Solde commercial en % PIB	3,6%	10,8%	13,8%	7,9%	15,2%	17,0%
Balance des services (non facteurs) (en % PIB)	-13,9%	-12,7%	-11,9%	-11,9%	-10,8%	-10,7%
Croissance Exportation Biens&Services	31,1%	15,3%	12,2%	-4,4%	30,7%	13,0%
Croissance Importation Biens&Services	32,1%	-4,7%	2,4%	10,7%	6,4%	7,7%
Solde du compte courant en % PIB	-10,7%	-2,3%	-2,2%	-5,5%	2,3%	3,7%
Solde global en % PIB	-2,5%	4,4%	4,1%	3,0%	10,6%	11,6%
Taux d'ouverture	32,9%	32,0%	29,8%	30,1%	31,7%	32,3%

Source: DEP/MFB et BEAC

Finances publiques

15. En matière de gestion des finances publiques, les efforts seront impulsés à moyen terme par les activités prévues au titre du Plan d'action pour la modernisation de la gestion des finances publiques (PAMFIP), en vue d'atteindre une croissance macroéconomique forte soutenue par une politique budgétaire saine.

16. En effet, au cours de deux dernières années, la maîtrise de la dépense a constitué la toile de fonds de la politique budgétaire du Gouvernement. Elle devra se poursuivre eu égard aux risques conjoncturels actuels.

17. Ainsi, le Gouvernement entend poursuivre son objectif d'amélioration de l'efficacité de la dépense. Cela devra se traduire par de meilleures allocations budgétaires, au niveau central et intra-sectoriel, la réduction des dépenses qui ne produisent pas des résultats probants, et une évaluation plus précise des besoins notamment exprimés par les entreprises publiques bénéficiant de subventions.

18. Pour atteindre les objectifs d'assainissement du cadre macroéconomique, le Gouvernement s'oblige à engager ou accélérer les actions suivantes :

19. Au titre de la maîtrise des dépenses

- Poursuivre les efforts visant à renforcer l'efficacité et l'efficience de la dépense publique dans l'exécution du budget. Il s'agira de maîtriser le rythme d'évolution historique de la dépense publique, améliorer les allocations intra-sectorielles et réduire les coûts unitaires;
- assurer la maîtrise des dépenses courantes relatives aux transferts et subventions, notamment par un renforcement des contrôles et l'exigence de plans d'action aux administrations, entreprises et institutions bénéficiaires. Dans ce cadre, le partenariat public privé, sur une base de compétition, dans la fourniture à l'administration, de certains services ayant un caractère permanent (entretien de véhicules de l'administration, entretien de bâtiments, etc.) sera mise en œuvre ;
- promouvoir le Partenariat Public Privé dans la construction de certaines infrastructures comme alternative au financement par l'État, ce qui en fait un instrument d'allègement de la charge budgétaire.
- mettre en place la comptabilité matière dans les ministères par un cadre institutionnel approprié et des outils techniques performants ;
- Accélérer l'exploitation des résultats du recensement biométrique des fonctionnaires et agents civiles et militaires de l'État;
- La mise en œuvre des réformes budgétaires par l'institutionnalisation sur la période de la budgétisation pluriannuel ;
- Limiter au strict minimum la pratique des dépenses avant ordonnancement ;
- Améliorer le taux d'exécution du budget ;
- Adopter une nouvelle mercuriale des prix.

Au titre des recettes

20. La réforme fiscale devra satisfaire le triple objectif de simplification, d'élargissement de l'assiette et de plus grande équité du système et sera déterminante pour assurer la stabilité macro-économique. Ainsi, il conviendra de :

- Accélérer la réforme des régies financières en particulier par la mise en réseau informatique en vue d'une optimisation des systèmes de recouvrement ;
- renforcer la capacité des structures en charge de la collecte des recettes;
- Mettre en œuvre effectivement l'impôt sur le revenu des personnes physiques assis sur le principe de l'impôt progressif ;

- Renforcer la collecte des recettes liées aux opérations de vente de gré à gré de terrain et l'impôt sur le foncier, par une intensification des campagnes de sensibilisation, de contrôle et d'attribution de terrain ;
- supprimer les exonérations sur les investissements financés sur ressources intérieures et extérieures conformément aux textes fiscal-douaniers en vigueur ;
- Renforcer la collecte des recettes administratives.

La réalisation de toutes ces actions devra nous conduire aux résultats développés dans les paragraphes qui suivent :

21. Les recettes budgétaires connaîtront une progression 7,7% en moyenne sur toute la période. Le ralentissement de rythme de progression des recettes est lié à l'évolution des recettes pétrolières. Elles progresseraient à un rythme de 5,1% par an. Cette évolution est due à la baisse de l'impôt sur les sociétés pétrolières et de l'accroissement des recettes non fiscales pétrolières liées à l'entrée en production de nouveaux champs pétroliers. Les recettes non pétrolières progresseront de plus de 15% en moyenne annuelle, reflétant la mise en œuvre des réformes dans les régies financières et de l'amélioration des collectes des recettes administratives.

22. De ce fait, le taux de pression fiscale passerait de 7,2% du PIB hors pétrole en 2012 à 9,4% à l'horizon 2015.

Tableau 12. Évolution des recettes de 2008 à 2015

En milliards de FCFA)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Recettes totales	631,21	467,04	990,57	1 340,85	1 397,87	1 372,87	1 586,83	1 788,87
Recettes fiscales	631,21	467,04	793,91	1 061,65	1 045,87	1 086,69	981,25	1 039,05
Recettes non fiscales	0,00	0,00	196,65	279,20	352,00	286,18	605,58	749,82

Source: DEP/MFB

En matière de dépenses

23. La politique des dépenses publiques continuera à être marquée par la maîtrise des dépenses courantes qui progresseront annuellement de 4,1% entre 2012 et 2015, notamment grâce à la réduction des subventions accordées à certaines entreprises publiques et malgré la hausse progressive de la masse salariale (plus de 11%). Les marges de manœuvre budgétaires seront allouées en priorité aux dépenses sociales et de lutte contre la pauvreté. Les dépenses d'investissement sont, quant à elles, prévues pour maintenir le taux d'investissement public à plus de 10% en moyenne sur la période.

Tableau 13. Évolution des dépenses

En milliards de FCFA)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dépenses totales	874,38	986,90	1 279,13	1 340,99	1 613,87	1 549,21	1 637,26	1 781,58
Dépenses courantes	578,88	634,10	748,75	740,33	812,90	813,62	817,02	867,24
Dépenses courantes primaires	567,38	613,30	730,78	700,92	778,63	777,82	787,29	839,96
Traitements et salaires	184,68	200,70	215,73	250,25	283,06	343,39	362,69	380,14
Civil	121,72	134,50	130,1	175,55	222,42	278,13	294,82	309,56
Militaire	62,96	66,20	77,864	74,70	60,64	65,26	67,87	70,58
Autres (dont dépenses communes)						0,00	0,00	0,00
Biens et services	94,40	110,40	110,51	86,67	147,47	135,46	147,50	172,82
Civil	64,50	65,40	83,61	57,44	109,41	110,34	121,37	145,64
Militaire	29,90	45,00	26,90	29,24	38,06	25,13	26,13	27,18
Subventions et transferts	288,30	302,20	404,54	364,00	348,11	298,97	277,10	287,00
dont Dépenses exceptionnelles	182,90	193,00		159,51	58,10	35,00	10,00	0,00
Autres dépenses courantes	0,00	0,00	17,97	39,40	34,27	35,80	29,74	27,28
Intérêts	11,50	20,80	17,97	39,40	34,27	35,80	29,74	27,28
Dette extérieure	10,10	15,60	9,46	13,70	17,07	17,81	14,26	15,00
Dette intérieure	1,40	5,20	8,51	25,70	17,20	17,99	15,48	12,28
Dépenses d'investissement	295,50	352,80	530,38	600,66	800,97	735,59	820,23	914,34
Sur ressources intérieures	220,10	242,10	400,55	416,32	508,72	548,24	547,62	600,00
Sur ressources extérieures	75,40	110,70	129,83	184,34	292,26	187,35	272,61	314,34

Source: DEP/MFB

24. Sur cette base, les dépenses totales se contracteront de 5% du PIB entre 2012 et 2015, passant de 24,4% à 20,9% du PIB. Les dépenses courantes représenteraient 10,2% du PIB en 2015 contre 12,3% en 2012. Le déficit primaire hors pétrole devrait passer de 20,1% du PIB en 2012 à 15,1% à l'horizon 2015. Cette évolution reflète essentiellement la contraction des dépenses courantes et le maintien à un niveau stable des dépenses d'investissement public. Le solde budgétaire de base demeure légèrement positif sur toute la période et conforme aux critères de convergence multilatérale dans la CEMAC.

Tableau 14. Évolution des ratios des finances publiques

En milliards de FCFA)	2012	2013	2014	2015
Solde primaire de base hors pétrole (en % PIB courant hors pétrole)	-20,1%	-18,1%	-15,4%	-15,1%
Solde budgétaire de base (en % du PIB courant)	1,2%	0,2%	2,9%	3,8%
Dépenses totales (en % PIB)	24,4%	23,1%	21,0%	20,9%
Dépenses courantes (en % PIB)	12,3%	12,1%	10,5%	10,2%
Investissements sur ressources intérieures en % PIB	7,7%	8,2%	7,0%	7,0%
Investissements sur ressources intérieures en % PIB hors pétrole	11,1%	11,3%	10,3%	10,5%
Investissements publics en % PIB	12,1%	11,0%	10,5%	10,7%
Salaire sur recettes fiscales	27,1%	31,6%	37,0%	36,6%
Salaire sur recettes fiscales non pétrolières	85,4%	82,7%	75,3%	70,4%
Taux de pression fiscale hors pétrole	7,2%	8,5%	9,1%	9,4%

Source :DEP/MFB

25. En **matière de ratio de la dette**, il convient de relever que l'encours de la dette publique en pourcentage du PIB atteindrait 21,7%, contre 24,8% environ en 2012. Cette évolution, qui prend en compte les tirages sur financement extérieur sur la période, montre que la situation de l'endettement extérieur reste solide. Cependant, en niveau, le taux d'accroissement entre 2011 et 2015 est de 45%, traduisant une accélération des engagements de l'Etat, malgré une forte hausse des ressources intérieures sur la même période. En outre, l'évolution du service de la dette au cours des dernières années montre une tendance haussière marquée, en lien avec une envolée des engagements intérieurs. Cette évolution des ratios d'endettement souligne la nécessité pour le Gouvernement d'adopter une politique d'endettements extérieurs prudente et un dispositif de mise en œuvre de projets sur ces financements renforçant l'efficacité de la dépense, de sorte à créer la valeur ajoutée à même de soutenir les charges futures.

v. Cadrage des dépenses à moyen terme

1. Pour parvenir aux résultats du cadrage macroéconomiques présentés ci-dessus, les allocations de crédits devraient être en lignes avec les axes majeurs du PND. Ces axes majeurs devront en effet concentrer environ 70% des crédits budgétaires (hors dette) à l'horizon 2015 (voir tableau CDMT PND) contre 60,3% en 2012. Calculé sur la base de financement intérieur, cette part est de 67,3%. Cette évolution des allocations aux secteurs prioritaires du PSD résulte d'une progression des crédits aux secteurs de la santé (de 66% entre 2012 et 2013 et de 26% entre 2013 et 2015) et de l'éducation de 19% en 2013 et de 39% entre 2013 et 2015. Ces deux secteurs représentent ce faisant 12,2% et 16,4% respectivement du budget 2015, contre 6,8% et 12% du budget 2013. Ils représenteront respectivement 12,4% et 17,9% du budget sur financement intérieur. Cet alignement du budget sur les priorités du Gouvernement permet ainsi d'accélérer l'accès à une éducation et un système de santé de qualité aux populations d'une part et d'assurer une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi des jeunes d'autre part. Les allocations intersectorielles devront être réalisées conformément aux priorités affichées dans les Plans d'action prioritaires. Un accent sera mis dans la mise en exploitation des infrastructures construites.

2. La volonté du Gouvernement de poursuivre ses efforts de développement des infrastructures (route, mines et énergie, TIC, bâtiment et travaux publics, etc.) se matérialisera par l'allocation de 21,1% des ressources budgétaires sur la période 2013-2015 à ce secteur contre 23% en 2012. De même, la mise en œuvre de la politique de sécurité alimentaire et de modernisation de l'agriculture et de l'élevage ainsi que les autres filières porteuses du secteur du développement rural concentreront 12,6% des allocations budgétaires sur la période 2013-2015 contre 10,5% en 2012. Ils représenteront 10,9% du budget financé sur ressources intérieures.

3. Bien que ne disposant pas d'importantes allocations budgétaires, les actions inscrites au titre du secteur dit de croissance (Commerce, PME et microcrédits) permettront d'accélérer l'entrepreneuriat à la base mais aussi d'améliorer le climat des affaires au Tchad. Les crédits budgétaires affectés à ce secteur évolueront en hausse de 24% (hors subvention exceptionnelle par région en 2012 et 2013).

Tableau 15. Évolution des allocations budgétaires des secteurs prioritaires du PND (y compris financement extérieur)

Dépenses en milliards de FCFA	LFR	Programmation CDMT				Part dans le budget		
		2012	2013	2014	2015	12-15	2012	2013-2015
Santé et Affaires sociales	100,46	166,51	191,71	214,98	673,66	6,8%	12,2%	12,4%
Éducation	176,31	210,25	251,52	292,67	930,75	12,0%	16,4%	17,9%
Développement rural	154,75	190,78	200,64	191,29	737,46	10,5%	12,6%	10,9%
Infrastructures	338,43	337,16	311,53	322,14	1309,26	23,0%	21,1%	18,2%
Secteurs de Croissance du secteur privé (commerce, PME, microcrédit)	15,15	15,68	19,87	18,88	69,58	1,0%	1,2%	1,2%
Gouvernance	102,83	114,91	98,14	95,15	411,03	7,0%	6,6%	6,7%
TOTAL SECTEURS PRIORITAIRES PND	887,93	1035,29	1073	1135	4131,74	60,3%	70,1%	67,3%

L'évolution des indicateurs de pauvreté

4. Concomitamment à l'élaboration du cadrage macroéconomique et budgétaire de ce scénario central, des simulations ont été faites pour estimer les conséquences du profil de la croissance et des choix budgétaires décrits ci-dessus sur les perspectives à moyen terme pour la réduction de la pauvreté et la marche du Tchad vers l'atteinte des OMD en 2015. Les estimations concernent essentiellement l'évolution de l'incidence globale de la pauvreté (taux de pauvreté monétaire).

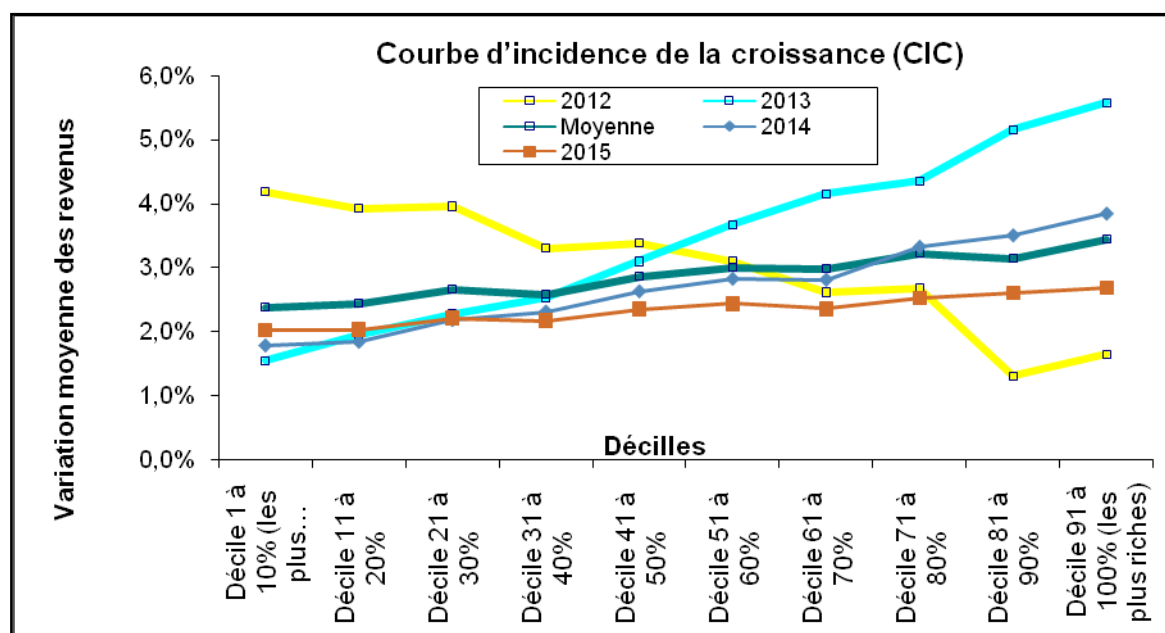
5. Les résultats de simulation indiquent qu'avec la réalisation des hypothèses du scénario central, le Tchad parviendrait à réduire la pauvreté monétaire et à améliorer les indicateurs de développement social de façon significative et soutenue. En effet, l'hypothèse d'un taux moyen de croissance de l'ordre de 8,9% entre 2012 et 2015 suivant les 4,7% entre 2008 et 2011 du scénario central, se traduit par un taux moyen de croissance du revenu par tête de 6,9% environ sur la période 2012-2015 si l'on prend le PIB global et 5,2% si l'on prend le PIB hors pétrole. Les simulations réalisées avec le modèle SIGNET (voir encadré page suivante sur la méthodologie) indiquent que le taux de pauvreté baisserait de 4,5 points entre 2012 et 2015.

Tableau 16. Evolution de l'incidence de la pauvreté

Variables	Niveau à l'année de référence	Niveau en 2012	Scénario central 2012-2015
Croissance moyenne annuelle			
Population			3,5%
PIB par tête			5,4%
PIB hors pétrole par tête			4,0%
Croissance réelle moyenne annuelle des Dépenses Publiques par tête			
Education			14,4%
Santé			25,6%
Agriculture			4,3
Taux de pauvreté (en fin de période)	46,7% en 2011	46,4%	41,9%

6. Cette évolution remarquable du taux de pauvreté résulte d'un bond en 2013 en lien avec les chiffres provisoires de production agricole de la campagne agricole 2012/2013 (124% de croissance par rapport à la campagne précédente) qui impactera les revenus et la consommation des ménages ruraux en 2013. En effet, la courbe d'incidence de la croissance montre une évolution fulgurante des revenus des ménages du premier décile, qui sont concentrés dans le milieu rural.

Graphique 3. courbe d'incidence de la croissance



7. Toute chose étant égale par ailleurs, la mise en œuvre des politiques définies dans le PND permet d'atteindre autant le milieu rural que le milieu urbain. En effet, le taux de pauvreté diminuerait de 5 points entre 2011 et 2015 dans en milieu urbain, et de 4,7 points en milieu rural.

Tableau 17. évolution des indicateurs de pauvreté de 2011 à 2015

	2011	2012	2013	2014	2015
	Incidence de la pauvreté				
TCHAD	46,7%	46,4%	42,5%	42,3%	41,9%
Milieu urbain	20,9%	21,3%	17,5%	16,6%	15,9%
Milieu rural	52,5%	52,1%	48,1%	48,1%	47,8%
	Profondeur de la pauvreté				
TCHAD	16,5%	16,4%	14,8%	14,8%	14,8%
Milieu urbain	5,5%	5,8%	4,4%	4,2%	4,1%
Milieu rural	19,0%	18,9%	17,2%	17,1%	17,2%
	Sévérité de la pauvreté				
TCHAD	8,0%	8,0%	7,1%	7,1%	7,1%
Milieu urbain	2,2%	2,3%	1,7%	1,7%	1,7%
Milieu rural	9,3%	9,2%	8,3%	8,3%	8,3%

8. De même, la profondeur²⁶ et l'incidence²⁷ de la pauvreté se réduirait davantage dans le milieu rural que le milieu urbain. En effet, de 19% en 2011, la profondeur de la pauvreté dans le milieu rural passera à 17,2% tandis que dans le milieu urbain il devrait passer de 5,5% à 4,1%. Quant à la sévérité de la pauvreté, elle atteindrait 8,3% en 2015 contre 9,3% en 2011 dans le milieu rural, la moyenne nationale se situant à 7,1% contre 8,0% en 2011.

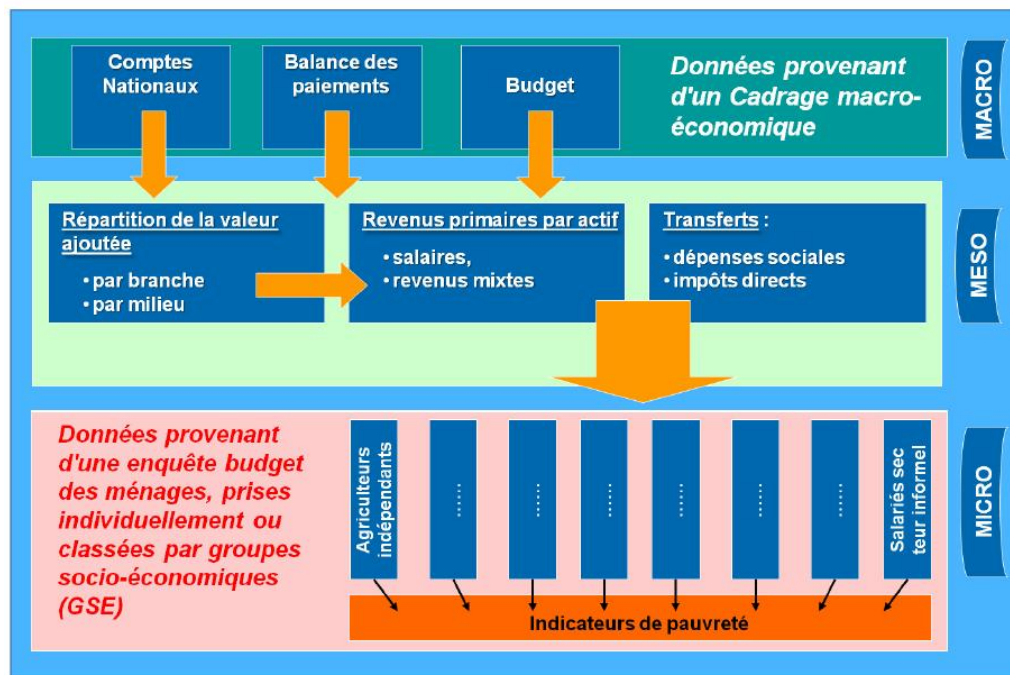
Encadré 4. Fonctionnement du module de micro simulation

Pour réaliser les micro-simulations directement dans le modèle SIGNET, une feuille "ImpactPauv" a été intégrée dans le fichier. Le traitement des données sur cette feuille Mondiale. Les distributions intra-groupes sont représentées par les enregistrements individuels tirés de la base de données de l'enquête ECOSIT III. Afin de calculer l'impact de la croissance projetée dans le cadrage macro-économique établi par le SIGNET, sur le bien-être d'un ménage donné, la dépense moyenne du ménage est multipliée par l'indice de croissance du revenu disponible, tel que déterminé pour le groupe représentatif auquel appartient le ménage.

²⁶ La profondeur de la pauvreté indique l'écart relatif entre le seuil de pauvreté et les dépenses moyennes des ménages pauvres. Plus le niveau des dépenses moyennes est inférieur au seuil de pauvreté, plus la profondeur de la pauvreté est grande. Elle est obtenue comme la somme de tous les déficits des individus en situation de pauvreté (en supposant un déficit zéro pour les non pauvres) et en divisant le résultat par le total de la population. En d'autres termes, elle permet d'évaluer le total des ressources nécessaires pour amener l'ensemble de la population considérée au-dessus du seuil de pauvreté.

²⁷ L'incidence de la pauvreté tient compte non seulement de la distance séparant les pauvres de la ligne de pauvreté (l'écart de pauvreté), mais aussi de l'inégalité entre les pauvres. Elle attribue une pondération plus importante aux ménages situés à plus grande distance de la ligne de pauvreté

Schéma : Illustration de l'approche micro-simulations dans le SIGNET



A l'instar de la plupart des outils proposés pour lier les micro-simulations aux projections macro-économiques, il est supposé que le revenu et/ou la dépense de chaque ménage croît avec le même taux que le taux moyen du revenu net de la catégorie de ménages à laquelle il appartient. L'on fait donc l'hypothèse que la distribution des revenus à l'intérieur de chaque groupe ne change pas.

Outre les informations sur les variations des revenus moyens réparties par Groupe Socioéconomique (GSE), des hypothèses sur l'évolution du coût de la vie sont formulées pour projeter le seuil de pauvreté. De même, il est formulé des hypothèses sur les taux d'accroissement des populations dans chaque catégorie de ménage.

Le module "Micro-simulations" intégré dans le SIGNET permet de calculer quelques indicateurs de pauvreté pour la période de projection, tels que l'incidence de la pauvreté (P0), la profondeur de la pauvreté (P1), et la sévérité de la pauvreté (P2).

Pour apprécier la qualité de la croissance projetée et la politique économique envisagée pour sa réalisation, il faut aussi répondre à la question si celle-ci est en faveur des pauvres ou non. Le module "Micro-simulations" procure un certain nombre de ratios pour guider l'utilisateur dans l'appréciation des scénarios de croissance simulée. Ces ratios permettent par exemple de construire les courbes d'incidence de la croissance qui sont une méthode utile pour analyser comment les revenus (ou les dépenses) des différentes catégories de ménages ont évolué. On peut ainsi voir si une politique spécifique proposée est plutôt favorable à un groupe de ménages ou à un autre.

9. Si les hypothèses du scénario pessimiste se réalisent, il en résulterait une dégradation du cadre macroéconomique avec une baisse sensible du rythme de croissance des activités. Le taux de croissance du PIB serait de 7,1% en moyenne annuelle, contre 8,9% dans le scénario central.

10. Le secteur privé serait négativement impacté du fait de la baisse de l'excédent brut d'exploitation et de la faible attractivité du secteur pétrolier qui résulterait d'une baisse durable des prix.

11. Le solde commercial et le solde global de la balance des paiements se dégraderaient sur la période pour atteindre 13,2% et 6,7% du PIB respectivement en 2015.
12. Les recettes pétrolières se contracteraient d'environ 1025 milliards de FCFA, Les recettes non pétrolières en seraient également affectées du fait du ralentissement de l'activité économique.
13. Dans un tel schéma, et afin de préserver le niveau et les conditions d'endettement, les dépenses publiques devraient se contracter fortement. Cette situation pourrait amener à arrêter la mise en œuvre des programmes d'investissement public. De même, les entreprises publiques pâtiraient de la baisse des transferts et subventions. Il en résulterait que la masse des ressources allouées aux secteurs prioritaires du PND baisserait de plus de 239,86 milliards essentiellement en transferts et subventions. En dépit de ces restrictions de la politique budgétaire, les ratios d'endettement se dégradent sensiblement, passant de 21,7% à 27,7% pour l'encours de la dette publique en pourcentage du PIB global et de 32,4% à 38,4% pour l'encours de la dette par rapport au PIB hors pétrole en 2015 entre ce scénario et le scénario central.
14. Les résultats au niveau du scénario ambitieux du PND 2013-2015, indiquent que le taux de croissance du PIB global va s'accroître de 0,8 points en 2013, 2,5 points en 2014 et 4,6 points en 2015 par rapport au scénario de base. Le secteur pétrolier est supposé bénéficier des effets des réformes à entreprendre, notamment des effets induits de la baisse des coûts de facteurs de production et de l'amélioration de l'efficacité des entreprises publiques.
15. Le solde commercial se renforcerait, passant de 17,0% du PIB dans le scénario central à 18,8% à la faveur de la hausse de la production pétrolière.
16. Au niveau des finances publiques, les effets sur les recettes seraient relativement limités. En effet, les recettes pétrolières devant afficher un accroissement total de 79,19 milliards sur la période (par rapport au scénario central) en raison des clauses des contrats signés avec les nouveaux acteurs. Quant aux recettes hors pétrole, il est attendu une amélioration du taux de pression fiscale de 0,2 point à fin 2015, soit des recettes supplémentaires de l'ordre de 44,9 milliards sur la période 2014-2015.
17. Les réformes citées plus haut devraient permettre de renforcer le cadre macroéconomique par une baisse du solde primaire hors pétrole à -14,1% en 2015 contre 15,4% dans le scénario central.
18. De même, les ratios d'endettement public (encours en % du PIB et service de la dette sur recettes hors pétrole) devraient s'améliorer sensiblement, respectivement de 0,1 point et 5,1 points. L'encours de la dette extérieure se réduirait de 0,5 point environ, passant de 16,4% dans le scénario de base à 15,9% dans le scénario ambitieux.
19. Le tableau ci-dessous, établit la comparaison des principaux indicateurs macroéconomiques et budgétaires suivant les scénarii du PND 2013-2015.

	2012	2013					2014					2015				
		Central	Pessimiste	Ambitieux	Ecart (C-P)	Ecart (C-A)	Central	Pessimiste	Ambitieux	Ecart (C-P)	Ecart (C-A)	Central	Pessimiste	Ambitieux	Ecart (C-P)	Ecart (C-A)
Taux de pauvreté	46,4%	42,5%	43,3%	42,4%	-0,8%	0,0%	42,3%	44,1%	41,9%	-1,7%	0,4%	41,9%	44,0%	41,4%	-2,1%	0,5%
PIB Nominal (milliards FCFA)	6 601,14	6 713,57	6 051,85	6 712,38	661,72	1,19	7 778,04	6 746,27	7 851,34	1 031,76	-73,31	8 528,16	7 390,80	8 856,58	1 137,36	-328,42
Taux de croissance PIB réel	8,9%	5,8%	3,2%	6,6%	2,6%	-0,8%	13,6%	8,9%	16,1%	4,8%	-2,5%	7,2%	7,6%	11,8%	-0,5%	-4,6%
PIB pétrolier	-0,5%	4,5%	4,3%	4,5%	0,1%	0,0%	28,5%	26,8%	30,1%	1,7%	-1,6%	6,3%	6,6%	15,5%	-0,3%	-9,2%
PIB hors pétrole	12,6%	6,4%	2,7%	7,5%	3,7%	-1,1%	8,0%	3,7%	10,9%	4,3%	-2,8%	7,4%	7,9%	9,9%	-0,5%	-2,5%
Taux d'inflation (IHPC)	7,0%	3,0%	3,0%	3,0%	0,0%	0,0%	3,0%	3,0%	3,0%	0,0%	0,0%	3,0%	3,0%	3,0%	0,0%	0,0%
Pétrole																
Prix du Brent (dollar/baril)	112,00	97,50	78,00	97,50	19,50	0,00	95,62	78,00	95,62	17,62	0,00	96,43	78,00	96,43	-78,00	96,43
Prix du pétrole tchadien	107,50	93,58	74,87	88,45	18,72	5,13	91,78	74,87	90,55	16,91	1,23	92,56	74,87	91,12	-73,64	96,43
Decote de qualité (dollar/baril)	4,50	3,92	3,13	9,05	0,78	-5,13	3,84	3,13	5,07	0,71	-1,23	3,87	3,13	5,31	-4,36	96,43
Quantité produite (millions de barils)	41,91	43,73	43,73	43,73	0,00	0,00	63,60	63,60	64,33	0,00	-0,73	71,84	71,84	73,67	-72,57	96,43
Taux de change (FCFA/dollar US)	518,10	520,00	480,00	520,00	40,00	0,00	520,00	480,00	520,00	40,00	0,00	520,00	480,00	520,00	40,00	0,00
					0	0				0	0				0	0
Recettes totales	1 397,87	1 372,87	1 041,63	1 375,97	331,24	-3,10	1 586,83	1 219,56	1 608,47	367,27	-21,64	1 788,87	1 378,94	1 891,32	409,93	-102,45
Recettes pétrolières	1 035,49	928,61	610,97	928,61	317,64	0,00	1 072,35	739,40	1 076,71	332,95	-4,35	1 212,69	837,86	1 287,52	374,83	-74,84
Recettes non pétrolières	362,39	444,26	430,66	447,36	13,60	-3,10	514,48	480,16	531,76	34,32	-17,28	576,18	541,09	603,80	35,10	-27,61
					0,00	0,00				0,00	0,00				0,00	0,00
Dépenses courantes (milliards FCFA)	812,90	813,62	763,62	813,62	50,00	0,00	817,02	817,02	817,02	0,00	0,00	867,24	808,78	786,04	58,46	81,20
Dépenses d'investissement sur ressources int	508,72	548,24	448,24	548,24	100,00	0,00	547,62	282,39	565,00	265,23	-17,38	600,00	405,00	600,00	195,00	0,00
Dépenses d'investissement sur ressources ext	292,26	187,35	187,35	187,35	0,00	0,00	272,61	272,61	297,61	0,00	-25,00	314,34	314,34	364,34	0,00	-50,00
					0	0				0	0				0	0
Solde primaire de base hors pétrole (en % PIB)	-20,1%	-18,1%	-15,9%	-18,0%	-2,2%	-0,1%	-18,1%	-15,9%	-18,0%	-2,2%	-0,1%	-15,4%	-9,9%	-14,1%	-5,5%	-1,3%
Solde budgétaire de base (en % PIB courant)	1,2%	0,2%	-2,8%	0,2%	3,0%	0,0%	0,2%	-2,8%	0,2%	3,0%	0,0%	2,9%	3,3%	3,7%	-0,4%	-0,8%
Solde global base caisse (en % PIB courant)	-4,3%	-2,6%	-5,8%	-2,5%	3,1%	-0,2%	-2,6%	-5,8%	-2,5%	3,1%	-0,2%	-1,0%	-1,2%	-0,5%	0,2%	-0,5%
					0	0				0	0				0	0
Salaire sur recettes fiscales	27,1%	31,6%	41,0%	31,5%	-9,4%	0,1%	31,6%	41,0%	31,5%	-9,4%	0,1%	37,0%	47,6%	36,3%	-10,6%	0,6%
Salaire sur recettes fiscales non pétrolières	85,4%	82,7%	85,5%	82,1%	-2,8%	0,6%	75,3%	85,5%	82,1%	-10,2%	-6,8%	75,3%	81,1%	72,7%	-5,8%	2,6%
Taux de pression fiscale hors pétrole	7,2%	8,5%	8,5%	8,6%	0,0%	-0,1%	8,5%	8,5%	8,6%	0,0%	-0,1%	9,1%	9,1%	9,3%	0,0%	-0,2%
Encours de la dette publique totale % PIB	24,8%	24,2%	30,1%	24,4%	-5,9%	-0,2%	24,2%	30,1%	24,4%	-5,9%	-0,2%	22,0%	28,3%	22,0%	-6,3%	0,1%
Encours de la dette publique totale % recettes	117,3%	118,5%	174,8%	119,0%	-56,4%	-0,5%	108,1%	156,6%	107,3%	-48,5%	0,8%	103,7%	148,6%	98,6%	-44,9%	5,1%
Service de la dette sur recettes hors pétrole	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Balance des paiements																
Solde commercial en % PIB	13,8%	7,9%	2,8%	7,8%	5,1%	0,1%	15,2%	12,3%	14,7%	2,9%	0,5%	17,0%	13,2%	18,8%	3,8%	-1,8%
Solde global en % PIB	4,1%	3,0%	-2,2%	2,8%	5,1%	0,1%	10,6%	7,3%	10,4%	3,3%	0,2%	11,6%	6,7%	14,2%	4,8%	-2,6%
Encours de la dette extérieure % PIB	17,9%	17,4%	22,5%	17,6%	-5,1%	-0,2%	17,9%	18,0%	18,0%	-0,1%	-0,1%	16,4%	16,4%	15,9%	0,0%	0,5%
Investissement privé % PIB	8,6%	13,0%	8,6%	8,6%	4,5%	4,5%	10,6%	10,8%	10,5%	-0,2%	0,1%	9,6%	9,0%	9,4%	0,6%	0,2%

Tableau 18. comparaison des principaux indicateurs macroéconomiques et budgétaires suivant les scénarii

20. Sur la période du plan, le Gouvernement entend également maîtriser davantage les dépenses publiques et accroître le niveau de recettes budgétaires.

21. Le solde budgétaire de base, est projeté en excédent de 1% du PIB entre 2012 et 2015. Ces ressources additionnelles attendues sur la période, seront utilisées pour faire face aux charges récurrentes sur investissement, en augmentation croissante.

22. Le niveau général des prix se maintiendra à son niveau compatible avec les critères de convergence de la CEMAC, soit 3% en moyenne annuelle sur la période 2012-2015.

23. Au total, l'objectif d'un taux de croissance annuel de 8,9%, table sur les mesures prises par le gouvernement pour booster la croissance du secteur rural, la dynamisation du secteur privé et des PME, le développement des capacités d'offre de production dans les autres secteurs porteurs de croissance et de création d'emplois décents et la création des infrastructures d'appui.

24. Mais l'atteinte de ces résultats suppose également que des mesures vigoureuses soient prises pour mobiliser et valoriser le capital des ressources humaines et naturelles dont dispose le pays, ainsi que pour améliorer la gouvernance du développement durable.

CHAPITRE IV. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI EVALUATION

a. Rappel du dispositif de la SNRP

25. Le dispositif de pilotage et de suivi/évaluation des SNRP I et II comprenait deux structures : au niveau stratégique, le Haut Comité de Supervision qui est l'organe de décision et d'orientation de la SNRP. Il était présidé par le Premier Ministre. Sur le plan opérationnel le Haut Comité de Supervision était assisté de trois organes chargés de la mise en œuvre de la stratégie: i) Le Comité de pilotage de la SNRP assisté du Secrétariat Technique de l'Observatoire de la pauvreté ii) la Cellule de Communication iii) les instances sectorielles et locales, interfaces techniques pour la mise en œuvre et le suivi et évaluation des actions prioritaires.

26. Le constat qui se dégage, est que ce dispositif a donné des résultats mitigés. Sa mise en œuvre a rencontré d'énormes difficultés du fait notamment des moyens de travail qui n'ont pas suivi. Malgré l'existence d'outils de planification et de programmation, comme le document de la SNRP, le budget de programme, ainsi que le CDMT et la bonne disposition des partenaires au développement à accompagner l'exercice, les structures mises en place n'ont pas fonctionnées. Et pour causes : à l'absentéisme aux réunions des membres du Haut Comité de Supervision, est venue s'ajouter la léthargie du cadre de concertations État / partenaires qui n'a pas fonctionné faute de cadre clair de concertation. A ces faits, il faut ajouter la faible implication des acteurs dans les activités de l'observatoire, la faible appropriation de la stratégie par les sectoriels, la non opérationnalité des Comités régionaux de suivi, l'absence d'une nomenclature budgétaire appropriée et de lien entre le PAP et le Budget.

27. Tirant les leçons de cette expérience, le Gouvernement entend pour le présent PND 2013-2015 mettre en place un dispositif novateur lui permettant de disposer d'un outil permanent et effectif d'observation et d'analyse de l'évolution de la mise en œuvre du PND 2013-2015 dont le système de suivi-évaluation sera fondé sur les principes de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) et basé sur des matrices d'action contraignantes en termes de résultats, de responsabilités et de délais. Cela, à l'aide d'une batterie d'indicateurs de performances et d'impact aux plans quantitatif et qualitatif.

Encadré 5. Dispositif de mise en œuvre du PND 2013-2015

La mise en œuvre du PND

Le PND sera mis en œuvre par les sectoriels à travers les programmes d'actions prioritaires en tenant compte des ressources internes et externes. Les ministères sectoriels en collaboration avec les partenaires au développement, le secteur privé, et les OSC impliqués dans ces secteurs exécutent les PAP et produisent des rapports de suivi destinés à informer l'opinion sur le déroulement de leurs activités .

Articulation PAP-Budget Etat

L'intégration dans le processus budgétaire des fonds mobilisés dans le cadre de la mise en œuvre du PND sera privilégiée en vue d'éviter les doubles emplois et de créer une synergie des dépenses et une célérité dans l'exécution. Une telle intégration des fonds dans le processus budgétaire confirmerait le PND dans son rôle de consolidation du lien entre allègement de la dette et réduction de la pauvreté, et mobilisation des ressources pour l'atteinte des OMD. Par ailleurs, le Gouvernement mettra à contribution les interventions des collectivités locales, des ONG et du Partenariat Public-Privé(PPP).

Il s'avère important que les ressources mobilisées dans ce cadre soient intégrées dans le processus de Planification-Programmation-Budgétisation en s'assurant de toute la traçabilité, la transparence et l'esprit de responsabilité requis dans la gestion des apports pour le financement d'activités identifiées dans le PND.

La mise en œuvre du plan sera l'occasion d'approfondir le partenariat avec les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux qui sont, en particulier, interpellés pour coordonner leurs concours en termes de volumes mobilisés, de procédures et de suivi-évaluation. Au nom de ce nouveau partenariat, les bailleurs de fonds doivent renforcer la synergie entre les différentes modalités de l'aide publique au développement, conformément aux principes de la Déclaration de Paris (2005) et le Programme d'action d'Accra (2008) sur l'Efficacité de l'aide publique au développement. Ils seront encouragés à privilégier l'appui budgétaire, à intégrer les fonds destinés aux projets dans une approche globale et/ou de programme sectoriel ou au sein de mécanismes de panier commun de ressources, au moins pour le financement des activités prioritaires du PND.

Le processus d'articulation entre le PND et le budget de l'Etat se fera de la manière suivante : les actions prévues dans le PND sont désormais mises en œuvre, en parfait alignement avec les instruments budgétaires nationaux afin de faire avancer les programmes essentiels, fournir des services publics et soutenir des avantages compétitifs de l'économie. Spécifiquement, dans le cadre de la programmation budgétaire pluriannuelle, il s'agit de veiller systématiquement à la cohérence entre, d'une part, le PAP du PND et, d'autre part, la Loi de finances et le Programme Triennal d'Investissements Publics (PTIP).

b. Suivi de la mise en œuvre PND 2013-2015

28. Il s'agit de suivre l'évolution des indicateurs pour s'assurer que les objectifs seront réalisés. Il est donc important que les objectifs et indicateurs soient clairs et en ligne avec les priorités.

Rôles et responsabilités des Ministères sectoriels

29. Chaque Ministre sectoriel va confier à son responsable de suivi évaluation le rôle de collecte et d'analyse des informations sur les indicateurs sectoriels. Les opérations de suivi

permettront d'étudier les tendances et les résultats obtenus chaque année sur la période 2013-2015. Les informations permettront d'identifier les forces et faiblesses de la mise en œuvre du PND 2013-2015 en vue d'éventuelles corrections, selon le jugement du Ministre. Le rapport de suivi comprendra entre autres (i) un suivi de réalisation des activités programmées, (ii) un suivi des dépenses, (iii) un suivi statistique des indicateurs. Un format de rapport sera convenu afin d'harmoniser les rapports des différents Ministères pour une synthèse globale.

Le rôle du Ministère en charge du plan

30. La Direction de suivi évaluation du Ministère du plan aura la responsabilité du suivi globale des indicateurs du PND 2013-2015, à partir des rapports de suivi sectoriels, et en consultation avec le Ministère des Finances et du budget, sur l'évolution du cadrage macro-économique. Il sera produit un rapport annuel sur la mise en œuvre de PND 2013-2015.

31. Rôle de l'INSEED. En tant qu'institution de référence sur les statistiques au Tchad, l'INSEED aura un rôle de contrôle de qualité des statistiques, de conseil et d'appui aux différents Ministères dans l'élaboration et la production de leurs statistiques. Il devra veiller à la cohérence des données et à leur utilité par rapport à l'impact sur le développement du pays.

Mécanisme d'orientation, de coordination et de concertation

32. Il est important de s'assurer, de façon régulière et continue, de la mise en œuvre effective des mécanismes visant à assurer le contrôle et le suivi au niveau politique de la mise en œuvre du PND 2013-2015, d'une bonne coordination et consultation entre les acteurs clé. Il sera mis en place à cet effet un Haut Comité Interministériel d'Orientations, un comité technique de pilotage comprenant les principaux acteurs y compris le secteur privé et la société civile, des comités régionaux, un cadre de concertation avec les partenaires techniques et financiers. Tirant les leçons de la SNRP, il est important que les ressources humaines et financières soient dégagées pour la réalisation de cet exercice.

Le Haut Comité Interministériel d'Orientations

33. Le Comité Interministériel d'Orientations du PND 2013-2015 est l'organe politique de supervision de la mise en œuvre du PND 2013-2015. Il est chargé de : (i) examiner et d'évaluer l'évolution la mise en œuvre du plan, d'en tirer les conclusions et de donner des orientations (ii) prendre les mesures nécessaires à l'atteinte des objectifs du PND 2013-2015 et, (iii) appuyer la mobilisation des ressources nécessaires pour le financement du PND 2013-2015.

34. Il est présidé par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement et son secrétariat est assuré par le Ministère du Plan, de l'Economie et de la Coopération Internationale qui prépare les réunions et les documents y relatifs, et en établit les comptes rendus. Il valide et publie les rapports produits par le Comité Technique interministériel de Pilotage du PND 2013-2015.

35. Les décisions prises à l'issue de ses délibérations sont traduites en actes du Gouvernement. Il se réunit une fois par semestre en séance ordinaire, mais peut se réunir à tout moment si le Premier Ministre le juge nécessaire. Le Haut Comité interministériel est créé par arrêté du Premier Ministre.

Le Comité Technique de Pilotage (CTP)

36. Le Comité Technique de Pilotage est l'organe technique du dispositif. Il a pour mission principale de suivre et d'évaluer la mise en œuvre globale du PND 2013-2015 et de proposer les ajustements et corrections nécessaires. Il assure la validation technique des rapports annuels de suivi de la mise en œuvre du PND 2013-2015 et des OMD produits par la Direction de Suivi et Evaluation du Ministère en charge du plan, assurant le Secrétariat Technique du CTP.

37. Le CTP est composé des représentants du secteur public (SG des départements ministériels impliqués dans la mise en œuvre du PND 2013-2015 ou leurs représentants), du secteur privé, des ONG, des Organisations de la Société Civile, du représentant de la Commission du Plan du Parlement, et du Collège de Contrôle et Surveillance des Revenus Pétroliers. Il est présidé par le Secrétaire Général du Ministère en charge du plan, assisté d'un 1er Vice-Président issu du secteur privé, et d'un 2ème Vice-Président par le SG du Ministère des Finances et du Budget. Son secrétariat technique est assuré par la Direction du Suivi et Evaluation du MPECI. Il se réunit une fois tous les trois mois. Il est créé par arrêté du Ministre en charge du plan qui assure la supervision globale des activités du CTP.

38. Le Comité Technique de Pilotage du PND 2013-2015 assure les fonctions suivantes : (i) vulgariser le document du PND 2013-2015 et les rapports OMD, (ii) veiller à leur appropriation par tous les acteurs concernés, (iii) veiller à la cohérence des projets et programmes sectoriels, intersectoriels, régionaux et locaux avec le PND 2013-2015, (iv) valider les plans de travail annuel des sectoriels et (v) valider les rapports sectoriels et, les rapports de synthèse. Il est créé par arrêté du Ministre en charge du Plan qui en assure la supervision générale.

Les Comités régionaux de suivi (CRS) du PND 2013-2015

39. Les CRS regroupent l'ensemble d'acteurs intervenant dans leurs régions en matière de développement. Les Comités régionaux de développement déjà existant dans les régions seront utilisés. Ils sont chargés d'assurer le suivi de la mise en œuvre du PND 2013-2015 dans les régions. A ce titre, ils collectent et analysent les données régionales, produisent des rapports mensuels et annuels, formulent des recommandations pour accélérer le processus de mise en œuvre des actions prioritaires du PND 2013-2015, au niveau régional. Les rapports périodiques produits dans les régions par les Comités régionaux de suivi sont transmis au Comité Technique de pilotage de la mise en œuvre du PND 2013-2015.

40. Les Comités Régionaux servent de cadre de concertation entre les responsables politiques, techniques et administratifs, les notables, les collectivités locales, les représentants du secteur privé et les OSC sur la problématique du développement au niveau régional. Ils sont présidés par les Gouverneurs. Les Délégués régionaux du Ministère en charge du Plan assurent le secrétariat, assistés des Conseillers économiques. En cas d'absence du délégué du plan, tout autre délégué qui présente les capacités requises peut être désigné par le Gouverneur.

Cadre de concertation avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF)

41. Le cadre existant et opérationnel au Tchad, qui fonctionne bien, devrait permettre d'assurer et de renforcer une concertation Gouvernement-Partenaires pour la mise en œuvre

du PND 2013-2015, dans l'esprit de la déclaration de Paris. Les financements extérieurs serviront à financer les priorités du PND 2013-2015 de façon coordonnée. Les rapports sur la mise en œuvre du PND 2013-2015 seront examinés avec les Partenaires, et les chefs de file sectoriels des Partenaires seront en relations avec les Ministères sectoriels pour la mise en œuvre sectorielle du PND. L'appui des partenaires sera indispensable dans la mobilisation des ressources financières requises pour le financement du PND 2013-2015, mais également pour l'assistance et le suivi évaluation de la mise en œuvre.

c. L'Évaluation du PND 2013-2015

42. L'évaluation du PND 2013-2015 se fera à échéance du programme. Elle visera à comparer les objectifs et les résultats obtenus, d'expliquer les écarts et déviations et proposer des mesures correctives pour améliorer l'efficacité, l'efficience et la durabilité des futures politiques et programmes. Elle mesurera les tendances que révèlent les indicateurs, permettra d'estimer la qualité ou l'inadéquation des actions programmées. Elle sera un outil important pour l'élaboration du prochain Programme de développement .

43. Cette évaluation se fera dès 2015 par le CTP en collaboration avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PND 2013-2015 et ses résultats seront publiés et discutés avec toutes les parties. Elle sera élargie à l'évaluation des atteintes des OMDs.

d. La stratégie de communication sur le PND 2013-2015

Le plan fera l'objet d'une communication intense au public, ses résultats sectoriels et globaux seront mis à la disposition du public. Plusieurs formes de média seront utilisées à cet effet. Le Gouvernement rendra compte de ses résultats et de sa performance dans la mise en œuvre du plan.

e. L'APRES PND 2013-2015 ET LA VISION 2025

44. Dans la perspective de la mise en œuvre de la vision du Président de la République de faire du Tchad un pays émergent à l'horizon 2025, Il sera procédé au courant de l'année 2013 à la définition des objectifs et programmes et étapes requis pour atteindre cet objectif.

45. Le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Idriss Deby Itno, a défini sa vision du Tchad à l'horizon 2025 comme suit :

- 1. Faire du Tchad, un pays à revenu intermédiaire, porté par des sources de croissance diversifiées et durables, créatrices de valeur ajoutées et d'emplois ;*
- 2. Réaliser un rattrapage social permettant à chaque tchadien d'avoir un accès facile et permanent à une nourriture saine et abondante, aux services sociaux de base de bonne qualité, à un logement décent et une offre de formation adéquate.*

46. Pour le Tchad, c'est la première fois que les autorités s'engagent de façon claire et déterminante dans la définition d'un objectif de développement à long terme clair et ambitieux.

47. Un tel projet ambitieux, pour avoir la garantie de réussite, nécessite sa compréhension, son adoption et son appropriation par tous les acteurs tchadiens chargés de le mettre en œuvre: les ministères, les régions, le secteur privé, la société civile, les organisations non gouvernementales, le monde académique, le monde des médias, les élus

nationaux et locaux, etc. Un débat national devra se faire autour de cette vision et des moyens de sa mise en œuvre. L'élaboration des différents plans et programmes à court, moyen et long terme devra être combiné à une meilleure articulation des politiques et stratégies sectorielles axés sur des objectifs de développement basés sur cette vision.

48. La transformation de la société tchadienne dans un délai aussi relativement court exigera beaucoup d'efforts de chaque acteur. Cet effort n'est possible que si chacun est convaincu que sa vie et celle de sa famille changera à l'horizon 2025, et que le Gouvernement le rassure sur son engagement à obtenir des résultats et à rendre compte de ses performances.

49. Les travaux qui vont démarrer dès le premier trimestre de 2013 et ils vont viser à :

- a. Assurer un processus participatif pour une vision concertée de développement stratégique du Tchad à l'horizon 2025, une vision à laquelle aura adhéré la plupart de la population pour avoir été consultée.
- b. Faire adopter un document de vision capable de guider la transformation de la société tchadienne à moyen et long termes, avec une programmation clairement formulée, assortie d'indicateurs d'étape, de résultat et d'impact, pour être sûr que les objectifs fixés par le Président de la République seront atteints.

50. L'exercice nécessitera une réflexion approfondie, ouverte et partagée. Les différentes composantes de la société tchadienne devraient pouvoir exprimer leur besoins et souhaits dans le cadre de cette vision. C'est aussi une occasion de bénéficier et de partager l'expérience des autres pays, et partenaires au développement, et d'en tirer des leçons pour le Tchad.

51. La qualité et l'importance du document final nécessite la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire composés de personnes compétentes, motivées et capables de mener jusqu'au bout un travail de réflexion assidue, pouvant capter les aspirations des uns et des autres, de comprendre les pesanteurs de l'économie tchadienne, ses potentialités et opportunités, et de proposer un document qui répond aux préoccupations des populations et de leurs dirigeants, tout en tenant compte des exigences exogènes.

52. La nécessité de participation et d'appropriation nationale impliquera des rencontres nationales, régionales, sectorielles, etc., et une approche itérative pour aboutir à un consensus national.

53. L'exercice d'élaboration de la vision est un évènement unique pour le Tchad. Une occasion de partager la vision que nous voulons impulser à ce pays et une projection ambitieuse et réaliste vers l'avenir, pleine d'espoir pour notre jeunesse. Ce sera aussi une occasion pour débattre et de rapprocher les Tchadiens autour d'une vision commune.

54. Le Gouvernement a l'opportunité de conduire cet exercice et de réaliser le vœu du Chef de l'Etat qui l'a instruit dans ce sens. Les discussions permettront de finaliser l'horizon le plus indiqué, mais l'exercice s'annonce avec beaucoup d'espoir et certainement soulèvera beaucoup d'enthousiasme.

56. L'exercice permettra de définir le prochain programme stratégique qui suivra la mise en œuvre du PND 2013-2015, dans le contexte de la vision. Les équipes seront mises en place au courant du premier trimestre 2013 et les travaux vont démarrer.

ANNEXES

ANNEXE 1 : COÛTS DÉTAILLÉS DU PND 2013-2015 PAR AXES ET SECTEURS

ANNEXE 2 : PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES

ANNEXE 3 : MATRICE DES INDICATEURS CLÉS DE SUIVI ET ÉVALUATION

ANNEXE 4 : PROGRAMMATION BUDGÉTAIRE DU PND 2013 2015
